



REPUBLIC OF MAURITIUS

FIFTH NATIONAL ASSEMBLY

**PARLIAMENTARY
DEBATES
(HANSARD)**

**SECOND SESSION
FRIDAY 08 JUNE 2012**

CONTENTS

ANNOUNCEMENT

PAPERS LAID

QUESTION (*Oral*)

MOTION

BILL (*Public*)

ADJOURNMENT

Members

Members

THE CABINET**(Formed by Dr. the Hon. Navinchandra Ramgoolam)**

Dr. the Hon. Navinchandra Ramgoolam, GCSK, FRCP	Prime Minister, Minister of Defence, Home Affairs and External Communications, Minister for Rodrigues
Dr. the Hon. Ahmed Rashid Beebeejaun, GCSK, FRCP	Deputy Prime Minister, Minister of Energy and Public Utilities
Hon. Charles Gaëtan Xavier-Luc Duval, GCSK	Vice-Prime Minister, Minister of Finance and Economic Development
Hon. Anil Kumar Bachoo, GOSK	Vice-Prime Minister, Minister of Public Infrastructure, National Development Unit, Land Transport and Shipping
Dr. the Hon. Arvin Boolell, GOSK	Minister of Foreign Affairs, Regional Integration and International Trade
Dr. the Hon. Abu Twalib Kasenally, GOSK, FRCS	Minister of Housing and Lands
Hon. Mrs Sheilabai Bappoo, GOSK	Minister of Social Security, National Solidarity and Reform Institutions
Dr. the Hon. Vasant Kumar Bunwaree	Minister of Education and Human Resources
Hon. Satya Veyash Faugoo	Minister of Agro-Industry and Food Security
Hon. Devanand Virahsawmy, GOSK	Minister of Environment and Sustainable Development
Dr. the Hon. Rajeshwar Jeetah	Minister of Tertiary Education, Science, Research and Technology
Hon. Tassarajen Pillay Chedumbrum	Minister of Information and Communication Technology
Hon. Louis Joseph Von-Mally, GOSK	Minister of Fisheries
Hon. Satyaprakash Ritoo	Minister of Youth and Sports
Hon. Louis Hervé Aimée	Minister of Local Government and Outer Islands

Hon. Mookhesswur Choonee	Minister of Arts and Culture
Hon. Shakeel Ahmed Yousuf Abdul Razack Mohamed	Minister of Labour, Industrial Relations and Employment
Hon. Yatindra Nath Varma	Attorney General
Hon. John Michaël Tzoun Sao Yeung Sik Yuen	Minister of Tourism and Leisure
Hon. Lormus Bundhoo	Minister of Health and Quality of Life
Hon. Sayyad Abd-Al-Cader Sayed-Hossen	Minister of Industry, Commerce and Consumer Protection
Hon. Surendra Dayal	Minister of Social Integration and Economic Empowerment
Hon. Jangbahadoorsing Iswurdeo Mola Roopchand Seetaram	Minister of Business, Enterprise and Cooperatives
Hon. Mrs Maria Francesca Mireille Martin	Minister of Gender Equality, Child Development and Family Welfare
Hon. Sutyadeo Moutia	Minister of Civil Service and Administrative Reforms

Members

Members

PRINCIPAL OFFICERS AND OFFICIALS

Mr Speaker

Purryag, Hon. Rajkeswur, GCSK, GOSK

Deputy Speaker

Peetumber, Hon. Maneswar

Deputy Chairperson of Committees

Deerpalsing, Ms Kumaree Rajeshree

Clerk of the National Assembly

Dowlutta, Mr R. Ranjit

Deputy Clerk

Lotun, Mrs B. Safeena

Clerk Assistant

Ramchurn, Ms Urmeelah Devi

Hansard Editor

Jankee, Mrs Chitra

Senior Library Officer

Pallen, Mr Noël

Serjeant-at-Arms

Munroop, Mr Kishore

MAURITIUS

Fifth National Assembly

SECOND SESSION

Debate No. 08 of 2012

Sitting of 08 June 2012

The Assembly met in the Assembly House, Port Louis,

At 3.30 p.m.

The National Anthem was played

(Mr Speaker in the Chair)

ANNOUNCEMENT**MR OBEEGADOO – ELECTION – CHAIRPERSON – THE COMMISSION ON
EDUCATION, CULTURE, TOURISM & HUMAN RESOURCES – PAN AFRICAN
PARLIAMENT****MS DEERPALSING – ELECTION – VICE-PRESIDENT – ACP PARLIAMENTARY
GROUP**

Mr Speaker: Hon. Members, we have been informed that hon. Obeegadoo has been elected Chairperson of the Commission on Education, Culture, Tourism and Human Resources of the Pan African Parliament and that hon. Ms Deerpalsing has, in May last, formally taken her post of Vice-President of Gender Issues of the ACP Parliamentary Group to which she was elected last November in Togo.

The respective election of hon. Obeegadoo and hon. Ms Deerpalsing is an honour for Mauritius and our Parliament.

On behalf of the hon. Members of the National Assembly and in my own personal name, I would like to extend my sincere congratulations to hon. Obeegadoo and hon. Ms Deerpalsing, and wish them well in the discharge of their new responsibilities.

Thank you.

(Applause)

The Ag. Prime Minister: Mr Speaker, Sir, may I join you in congratulating hon. Obeegadoo and hon. Ms Deerpalsing on this significant merit for the country and wish them success.

The hon. Leader of the Opposition (Mr P. Bérenger): I wish to join in what the hon. Speaker and the Ag. Prime Minister have just said.

PAPERS LAID

The Ag. Prime Minister: Sir, the Papers have been laid on the Table -

A. Ministry of Finance and Economic Development –

- (a) The Double Taxation Avoidance Agreement (Republic of Kenya) Regulations 2012 (Government Notice No. 111 of 2012).
- (b) The Investment Promotion and Protection Agreement (Republic of Kenya) Regulations 2012 (Government Notice No. 112 of 2012).

B. Ministry of Agro Industry and Food Security –

- (a) The Sugar Investment Trust (Election of Directors and Representatives) (Amendment) Regulations 2012 (Government Notice No. 110 of 2012).
- (b) The Annual Report 2007 and 2008 of the Agricultural Marketing Board.
- (c) The Annual Report 2007-2008 of the Small Planters Welfare Fund.
- (d) The Annual Report 2011 of the Sugar Investment Trust.

C. Ministry of Local Government and Outer Islands –

The Annual Reports 2007/2008 and 2008/2009 of the Outer Islands Development Corporation.

D. Ministry of Industry and Commerce and Consumer Protection –

The Annual Reports of the State Trading Corporation for 2001-2004 and 2005/2006.

ORAL ANSWER TO QUESTION
TOLL ROAD PROJECT – INTRODUCTION

The Leader of the Opposition (Mr P. Bérenger) (*by Private Notice*) asked the vice-Prime Minister, Minister of Public Infrastructure, National Development Unit, Land Transport and Shipping whether, in regard to the proposed introduction of the Toll Road, he will state –

- (a) who conducted the feasibility study for the Road Decongestion Programme;
- (b) how was the Transaction Adviser appointed to look thereinto;
- (c) the country of origin and the shareholding of the three pre-qualified bidders therefor;
- (d) the roads and bridges identified therefor;
- (e) the mode of finalisation of the details thereof, and
- (f) if he is aware that, in South Africa, a Toll Road Project was put on hold recently by the courts on the eve of a general strike in relation thereto.

The Vice-Prime Minister, Minister of Public Infrastructure, National Development Unit, Land Transport and Shipping (Mr A. Bachoo): Mr Speaker, Sir, in its endeavour to alleviate traffic congestion on M1 and M2 and on the entrances to Port Louis in general, Government had approved, prior to the presentation of the 2008-2009 budget, the implementation of a series of major road infrastructure development projects, including the Port Louis Ring Road and the Harbour Bridge projects.

In view of the substantial investment required to implement those projects, Government in line with its policy to enlist private sector participation in infrastructure provision and public sector delivery, decided to test the feasibility of implementing these projects on a PPP mode in accordance with Public Private Partnership Act, and eventually procure an appropriate service provider to deliver the projects. One of the methods of deriving revenue for the project is the introduction of tolls.

As regards part (a) of the question, the feasibility study for the Road Decongestion Programme was conducted by SPP Project Solutions Private Ltd., from South Africa, on the basis of an open international competitive bidding process.

As for part (b) of the question, I wish to inform the House that for the enlistment of the services of a Transaction Adviser, a request for proposal exercise was launched in June 2008 by the RDA and 8 bids were received at the CPB by closing date in August 2008.

For the benefit of the House, I would highlight that the main requirements of the assignment of the Transaction Adviser were to –

- (i) Undertake a comprehensive feasibility study to establish and quantify the feasibility of the project, and
- (ii) Subject to Government decision, proceed with the provision of advisory services in the procurement of an appropriate service provider to deliver the project, including its marketing.

Following this bidding exercise, the CPB recommended that the contract be awarded to SPP Project Solutions Private Ltd. RDA awarded the contract in March 2009.

As regards part (c) of the question, Mr Speaker Sir, the 3 prequalified bidders are –

- (i) Group 5/Strabag Consortium;
- (ii) PLAN Consortium which is made up of Bouygues *Travaux Publics*/Aveng (Africa) Ltd/Egis Projects/African Infrastructure Investment Managers, and
- (iii) China Harbour Engineering Company Ltd.

The Lead Partner for the first bidder is Group Five from South Africa; for the second bidder the lead partner is Bouygues *Travaux Publics* from France. The third bidder is from China.

With respect to the shareholding of the prequalified bidders, I wish to inform the House that an evaluation is underway and as such this information cannot be released for the time being and until completion of the exercise.

As regards part (d), with a view to alleviating traffic congestion along the Curepipe-Port Louis Terre Rouge corridor, the following roads have been proposed for tolling -

- (i) The Port Louis Ring Road;
- (ii) The Harbour bridge;
- (iii) A1 M1 bridge;

- (iv) Terre Rouge Verdun link road;
- (v) Verdun-Trianon Link road and its connection from Bagatelle to Valentina, and
- (vi) The motorway M1 from Pont Fer to Port Louis and Motorway M2 from Quay D to Terre Rouge.

Mr Speaker Sir, the roads mentioned in part (d) were identified in the feasibility study carried out by the Transaction Adviser. However, the actual tolling strategy is part of the submission of the bidders. As the bidding exercise is still ongoing, such information is available only at the CPB and cannot be released for obvious reasons. Ultimately, the final decision to determine which are the roads to be tolled rest with the Government, bearing in mind that appropriate and corresponding measures will be applied.

I would hasten to add that Public Transport will be exempted from paying tolls. Essential Government services will also be exempted from tolls.

As for part (f), I am not aware, Mr Speaker Sir, that a Toll project was put on hold by the courts in South Africa, following a threat of general strike. However, in any case, Government shall be inspired by success stories not by failures. It is worth pointing out that in South Africa itself, there are many Toll Roads which are running successfully. Besides, in most countries where Toll exists, it is known that the system is working very well.

I thank the Leader of Opposition for drawing our attention to this particular case which by the way is an exception. We shall draw lesson from that sad occurrence and ensure that we avoid such pitfalls.

Mr Bérenger: We have been informed that the Transaction Adviser was chosen in March 2009, and it is the same firm that did the feasibility study. Will the hon. vice-Prime Minister agree with me that it is very unhealthy to have the firm that did the feasibility study be appointed as Transaction Adviser? Being given that the hon. vice-Prime Minister told us that the Ministry, the RDA appointed the Transaction Adviser in March, without giving details, is it not a fact that, in fact, that appointment was challenged before the Independent Review Panel, and that on 20 February 2009 the Independent Review Panel recommended that that firm be not appointed? Is it the Ministry or the RDA that decided to throw out the recommendation from the Independent Review Panel, and appoint that firm that had done the feasibility study?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, from information that I have, in fact, this SPP Project Solutions (Pty) Ltd was appointed by the Central Procurement Board and not by the RDA. In

fact, that was the best offer that was received by the CPB. I am not in a position to comment on the reasons why CPB has accepted that particular organisation, but they have done their work as it should have been done.

Mr Bérenger: I have the recommendation of the Independent Review Panel which states - I will lay a copy -

“We shall, therefore, hold that the application has merit – the application challenging the appointment of that firm – in it and recommend a review of the decision.”

Why was not that recommendation followed?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, again, from the information I have, IRP approved SPP Project Solutions (Pty) Ltd.

Mr Bérenger: Can I know to date how much has been paid to that Transaction Adviser, and what is provided for in the contract for total payment to that Transaction Adviser?

Mr Bachoo: I mentioned that originally it was 1.5 m. dollars, but as a result of additional works which were given, for example, A1 M1 Bridge had to be included, the flyovers at Phoenix, Pont Fer, had to be included in addition to this Quay D, as well as Terre Rouge had to be included. All these have resulted in an increase in the cost. In fact, it has already been submitted to RDA, and they are looking into it. As I have mentioned, CPB has taken the decision to award the contract, the additional sum required has already been submitted, but it has not yet been approved by the Board of RDA. They are looking into it.

Mr Bérenger: The hon. vice-Prime Minister has given us the names of the three consortia that have been shortlisted, that is, Colas, China Harbour Engineering, and Group Five. Can I ask him whether due diligence was carried out by those responsible before that shortlist was drawn? Because my information is that one of the three is on the World Bank blacklist of companies that are not allowed to benefit from World Bank contracts. The World Bank has this blacklist; one of the three is on the blacklist of the World Bank through its parent company, and another is in a group with one of its subsidiaries on the blacklist of the World Bank. Is the hon. Minister aware of that, and has due diligence been done?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, everybody knows - those who are in this field - that, first of all, if pre-qualification exercise is undertaken, there is no need for due diligence. When the pre-qualification exercise was undertaken, about 11 firms responded and, out of 11, three were

shortlisted. So, there is no question of any due diligence once short-listing has already taken place.

Firstly, the short-listing was done with the support of the CPB.

Secondly, I maintain again that the lead firms and organisations are: first, Group Five from South Africa; the second bidder, the lead partner is Bouygues *Travaux Publics* from France, and the third bidder is China.

In case they are blacklisted, whichever company wants to finance the project will have to look into the list. If any company is supposed to be blacklisted, definitely there won't be any funds available for those projects. But, as at now, the exercise is done.

Everybody knows that the Minister does not know the name of the contractors and what they have done elsewhere. Everything is at the Central Procurement Board. In addition to this, we have got the PPO's office. Legally, according to the law of this country, it is the Director of PPO who is the sole one responsible for hiring and firing any contractor, or for that matter any foreign organisations.

Mr Bérenger: Clearly the vice-Prime Minister is not aware that two of the three are on the World Bank blacklist. Can I request that we should be very careful? Because I asked the countries of origin; two of the three companies are on the blacklist of the World Bank, the third company that has been shortlisted, the third consortium, is from the same country as the company that did the feasibility study and is now the Transaction Adviser. Will we get the guarantee from the vice-Prime Minister that we will be very cautious that there is no bias when the work of the Transaction Adviser is being done?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, I can give assurance to the House, to the public and the nation in general that, for that matter, Government has nothing to do as far as the nomination of the final contractor is concerned, as far as the one who is going to implement the project is concerned. It is solely the responsibility of CPB, together with the Consultant who is doing the work. I again reiterate this point: that if any contractor for that matter is blacklisted, definitely no donor country will come forward to finance such projects. Secondly, we are going to write. I can assure the hon. Leader of the Opposition that, as a responsible Government, where billions of rupees are involved, we are definitely going to draw the attention of the PPO's Office to have a thorough look at the antecedent of all these contractors. Finally, Mr Speaker, Sir, if the Consultant comes from a particular country...

(Interruptions)

Mr Speaker: Order!

Mr Bachoo: ...it doesn't mean that you are going to deprive the contractors of those countries to compete in any type of job.

Mr Bérenger: Mr Speaker, Sir, since I think I heard the hon. vice-Prime Minister say that eight of the companies or consortia came in, eight others have been eliminated and three shortlisted, can we have a list of the eight that have been eliminated, and the reasons for that elimination prepared and placed in the Library?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, definitely the eight names should be made available. Then, I will have to find with the Central Procurement Board whether they are going to release the information. I have got no problem; I am going to make it public.

Mr Bérenger: We have been given a list of the roads and other bridges that are going to be subject to toll tax. I heard the vice-Prime Minister say that it is Government that finally will decide which of these roads or bridges will be toll taxed. If that is the case, have those three shortlisted companies and the others - when they were invited in - invited to bid for all of the roads or bridges, or were they allowed to pick and choose? That is, I am interested only in this road; I am interested only in that bridge, and so I come in with another offer for that road or that bridge, or was it a package deal that those coming in were to come in with an offer covering all the different components?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, the report mentions that all these roads need to be tolled. Definitely, when all those contractors are going to bid, they are going to bid on all of them. But I have hastened to add one thing, namely that ultimately it will be the Government because there will be subsidy aspects also. Then, as a Government, we have to take our responsibility. That is the reason why I have mentioned that ultimately it is the Government which will have to come forward.

Mr Bérenger: Can I ask the hon. vice-Prime Minister what subsidy? We are not talking about *métro léger*; we are talking about toll roads. What subsidy are we talking about?

Mr Bachoo: When so much of investment is being made and, secondly, the public contribution will be there, Government will definitely have to come forward. An element of subsidy directly or indirectly has to be given to them. That is the reason why I have mentioned

that, though so many roads have been recommended, but being definitely responsible, we have to see to it that ultimately the last word should come from the Government.

Mr Bérenger: The hon. vice-Prime Minister has given precision from where to where on M1 and M2 the toll tax will apply. Can I know in the case of the Ring Road and of the Terre Rouge/Verdun, from where to where will the toll tax apply?

Mr Bachoo: According to the report which had been submitted to us, Ring Road Phase I up to Phase II, similarly Terre Rouge-Verdun, Verdun-Trianon have been recommended to be in the list and that is why I have mentioned that though these recommendations are there, it will be finally to the Government to come forward and to make the final decision.

Mr Bérenger: There has been quite a number of countries where when toll roads or bridges, more particularly toll roads have been introduced, *trucs du métier*, what we could call *entonnoirs* have been devised, that is, forcing automobilists to go to that toll point, toll roads or toll bridges. Not offering them any alternative, on the contrary a kind of *entonnoir* directing them to those toll roads and toll bridges. Can we be given the guarantee that this will not be the case in Mauritius?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, since the very beginning the hon. Prime Minister had made it clear that tolls will only be charged from roads where there is an alternative, where we have got no alternative we are not going to impose.

Mr Bérenger: Can I know from the hon. Minister if he has any rough idea of when this toll tax project is to become operational and what will be the body that finally will fix the quantum to be paid by the automobilists? What body, what authority will finally fix the quantum?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir first of all, this PPP project is a 33-year concession and the first 3 years will be absorbed in the construction work, after that a body will be set up in order to look after the road. But I can say that, in fact, the evaluation exercise is on and at that the end of the month of June is the target.

Once the evaluation exercise is completed, the report will be submitted and then the decision has to be taken. One decision is taken, the 3-year construction period; after 3 years, another 30 years will be given to those who have got the contract to look after the roads, the management, the construction, etc. But, there will be a body which will be set up; we have not yet decided on the formalities.

Mr Bérenger: If I can put my question *à l'envers* to the one which I put last Friday. Those who have been called to bid, – now the 3 shortlisted consortia – were they informed when they were requested to come in with offers that Government has decided to go ahead with the *métro léger* project? Because, obviously, all this is linked if we have a *métro léger* project running between, as a starter, Curepipe and Port Louis, it will impact and vice versa on the toll road project. So, were those who were invited to express interest and come in with offers informed that Government has decided to go ahead with the *métro léger*?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, they had been informed since the very beginning. Secondly, I had mentioned last week also that the *métro léger* will have its own operational structure; it will not impact on the toll system at all.

Mr Bérenger: My next question relates to what has taken place in South Africa, in the Johannesburg, Pretoria Gauteng area, as they call it there, a total mess. Can I ask whether Government, the Road Development Authority, the so-called Transaction Adviser is taking good care to reply to the following questions? Is there going to be a registration for vehicles and those registering, paying a lower fee at the toll points? This has been the case in South Africa and it has caused chaos.

Secondly, how are stolen or sold vehicles going to be treated? That also has raised chaos there. How will the public transport exemption work out? This also is a very complicated issued. And, more generally, will there be a kind of parallel Police Force, parallel non-State Police Force to manage all this with power to arrest and impound vehicles? All these are issues have been mishandled in the South African case and have resulted in chaos. Are all these being looked into?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, in fact, the Transaction Adviser's responsibility is to see to it that this project is properly handled. Secondly, if I am not mistaken, the contractor who will get the responsibility, the developer himself will have to propose all the details modalities; that is already clearly spelt out in all the negotiations that have taken place. So, I can assure the hon. Leader of the Opposition that all these things will have to be taken care of by the promoter of the project himself.

Mr Bérenger: Well, at least, one thing I am sure is that the Transaction Adviser being from South Africa will be more aware of the mess there around the Gauteng project than the hon.

Minister. It is not difficult to go back over the last three months, the riot in South Africa is very recent and I think that there are lessons to be learned from that.

In fact, the Court ruled on the 28 April of this year when the general strike was to be on, on the following Monday, and the Courts have thrown the whole project out and have placed on the shoulder of the Ministry concerned, the Minister concerned, that it is now up to him to come and prove that there was no financial alternative to the proposal of that poll tax. Can I ask the hon. Minister – I am surprised that he is not aware at all – to liaise with the Financial Adviser and look very carefully at what lessons we can and must learn from this mess in South Africa?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, in fact I was told today itself that – I do not know – one of the reasons that might have led to that problem in South Africa was a delay in decision taking but, here in our case, we have already taken the decision and we are going ahead and I do not think...

(Interruptions)

We are going ahead, but....

(Interruptions)

Do not laugh! You will see in the days to come, the project is coming. It will see the light of the day. So, we have to become wise by looking at the events which are taking place elsewhere. But, at least, I can guarantee that the Transaction Adviser is looking into all these and, at the level of the Government, we will see to it to that these projects will go ahead. I can give an assurance to the House that there will not be any type of such problem because we do not believe in problems, we have to look at solutions.

Mr Lesjongard: Mr Speaker, with regard to SPP Project Solutions (Pty) Ltd which was appointed to carry out the feasibility study and later as Transaction Adviser without any tendering procedure, may I ask the hon. Minister whether he is aware that the recommendation made by the IRP to review the decision was based mainly on shortcomings and deficiencies in respect of the financial proposal whereby there was discussion between the preferred bidder and the Evaluation Committee, which is not allowed as per the Central Procurement Act?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, again and again, I am going to repeat that the IRP had accepted this contractor, has given the contract

(Interruptions)

...the Independent Review Panel in fact did not say anything and CPB has already awarded the contract to this company. I maintain again and again, unless and until I am proved the contrary.

Mr Jugnauth: The hon. Minister has said that Government will be providing subsidies to the operator. May we have at least an estimate of ...

(Interruptions)

...the amount of the annual service fee that Government will be paying to the operator?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, I could not get the question.

Mr Speaker: Please repeat the question, hon. Jugnauth!

Mr Jugnauth: The hon. Minister has said that the Government will pay a subsidy to the operator with regard to the different projects. At least for the hon. Minister to say that he must have had an estimate of the annual service fee that will be provided to the operators. So, can we have an idea about this estimate?

Mr Bachoo: It all depends on how much toll tax will be imposed. It all depends on that, in the course we will be able to know. It is only then that we are going to make our proposition.

I would like to come back, Mr Speaker, Sir, on the issue. Yes, in fact, the IRP has approved SPP Solutions (Pty) Ltd. That is clear, I have got it right.

Mr Bérenger: What?

Mr Bachoo: Had approved, yes.

Mr Bérenger: The IRP, the Independent Review Panel?

Mr Bachoo: Yes.

Mr Bérenger: Can I ask the hon. vice-Prime Minister to be very careful. I am going to table a copy. On 20 February 2009, they recommended, and I read -

“We shall therefore hold that the application has merit (...)”

‘The application’ by the one who challenged the South African firm.

“We shall therefore hold that the application has merit in it and recommend a review of the decision.”

How can the hon. vice-Prime Minister, now, come and say that the Independent Review Panel has approved it?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, this is the information that I have. In fact, the CPB is not even bound by the IRP’s decision.

(Interruptions)

Dr. Sorefan: Mr Speaker, Sir, regarding the feasibility study, the hon. vice-Prime Minister has said that the contract value is USD1.5 m. plus additional claim. We have heard so many additional claims during the last two weeks ...

Mr Speaker: That has got nothing to do with the question. The hon. Member should put his question.

Dr. Sorefan: Mr Speaker, Sir, regarding the additional claim, is it in order that after having signed a contract for a specific work for USD1.5 m., the Government or the RDA gives additional work, after having signed the contract and probably the additional claim will come to double that amount?

Mr Speaker: There is no need to...

Dr. Sorefan: May we know from the hon. vice-Prime Minister whether this is in order
....

Mr Speaker: The hon. Member is making a statement. Put the question whether it is in order?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, I have already mentioned twice that the project that we have taken on board is for additional works and that was as a result of the Government's decision to go ahead with the Road Decongestion Programme. That is the reason why and everything is done legally with the authorisation of the Central Procurement Board.

Mr Bhagwan: Can the hon. vice-Prime Minister inform the House whether his attention has been drawn to the fact that the officers of the RDA have travelled overseas at the cost of that consultant, which is the same as the Transaction Adviser, *aux frais du* Transaction Adviser, and whether he finds it normal? Can the hon. vice-Prime Minister inform the House for what reasons they have travelled and whether they were given pocket money?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, if that forms part of the deal, I don't find anything wrong. Once the selection has been made, they have to go and they have to visit. I would be the last person to stop them from doing it if that is legal. Mr Speaker, Sir, I have just mentioned that I don't find it wrong if it is legally in order, but I am told that no officer has travelled with them.

Mr Jhugroo: Can the hon. vice-Prime Minister inform us who will decide for the quantum of the toll which has to be paid?

Mr Bachoo: In fact, there are three companies, the evaluation is on. Let them come; let the lowest or the best come forward!

(Interruptions)

They are going to make the offer and then we will have to decide.

Mr Ameer Meea: Mr Speaker, Sir, the hon. vice-Prime Minister stated that Government will subsidise the project. Can I ask him in what form the subsidy will be? Will it be in terms of money, injection of capital or tax rebates? Does the hon. vice-Prime Minister have an estimate of the subsidy that this will cost to this project?

Mr Bachoo: I have mentioned that there will be an element of subsidy as far as the cost of travel and the ticketing are concerned.

Mr Bhagwan: Can the hon. vice-Prime Minister give a guarantee to the House that when he is talking about the subsidy, the consumer won't be taxed again on the fuel bill and asking them to pay for that subsidy?

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, everything can't be given free. We are investing billions of rupees.

(Interruptions)

Mr Speaker: Let the hon. vice-Prime Minister answer! The hon. Member has put his question.

Mr Bachoo: Mr Speaker, Sir, there is not a single country in the world that is a developing country where we don't have this system. Everywhere, those who travel know, and if we have to invest massively in our infrastructure, we are bound to make sacrifices.

(Interruptions)

Mr Speaker: Order, now!

(Interruptions)

Order, please!

Mr Bérenger: Mr Speaker, Sir, it is worse than the *métro léger* project. It's terrible! The Chairperson of the Central Procurement Board made a statement on 31 January 2012 in the press, more particularly, in *l'express.mu*, and I quote, he said -

“Un rapport – un rapport from the Transaction Adviser - est attendu dans six semaines.”

That was on 31 January, *dans six semaines*, that is, by mid-March. Can I ask the hon. vice-Prime Minister whether that report has been received and, if yes, if a copy can be placed in the Library?

Mr Bachoo: Well, if there is any such report, which I feel that it has to be made public, I don't have any problem.

MOTION
SUSPENSION OF S.O. 10(2)

The Ag. Prime Minister: Mr Speaker, Sir, I beg to move that all the business on today's Order Paper be exempted from the provisions of paragraph (2) of Standing Order 10.

The vice-Prime Minister, Minister of Finance and Economic Development (Mr X. L. Duval) rose and seconded.

Question put and agreed to.

(4.05 p.m.)

PUBLIC BILL
Second Reading
THE CRIMINAL CODE (AMENDMENT) BILL
(NO. VIII OF 2012)

Order read for resuming adjourned debate on the Criminal Code (Amendment) Bill (No. VIII of 2012).

Question again proposed.

Mr A. Ameer Meea (First Member for Port Louis Maritime & Port Louis East): Mr Speaker, Sir, today, it is an honour for me to have the opportunity to share my views with regard to this proposed legislation. At the outset, I would like to thank my leader and my party for allowing me to express my convictions freely on such an important issue without imposing any party line restriction.

The debates on abortion have been going on during the past weeks and have been axed essentially on medical, moral and religious grounds. I respect all the arguments canvassed by hon. Members on both sides of the House, be it for or against abortion. I must say that today my intervention would not essentially be based on religious arguments for the simple reason that I don't master the religious aspect of the subject that we are debating.

Having said so, I must admit and confess that religion has an influence on my work as Parliamentarian. As I stated in the press yesterday *à l'effet quand on avait prêté serment, ici, dans cette même auguste Assemblée*, what did we say, Mr Speaker, Sir? What were the last words that we uttered? We said -

“So help me God.”

Not only me who said it; we all said it. We said: ‘so help me God’. So, today, when we are doing one of the most important aspects of our role as Parliamentarian, that is, debating and voting a Bill that will become law to this country, how can we say and exclude God and religion from this debate?

Mr Speaker, Sir, as I said earlier, we can’t exclude our religion from our job and I don’t agree with the statement that: ‘if we were to do so, it would be *un manque de respect envers la démocratie*’. I don’t agree with this statement because *pour moi, c’est de l’hypocrisie. Bien au contraire, c’est un manque de respect envers Dieu et la religion parce que c’est nous-mêmes qui l’avons invoqué dès le départ en prêtant serment, ici, dans cette même Chambre.*

M. le président, avant d’entrer dans le vif du sujet, laissez-moi quand même déplorer l’absence d’un comité d’étude de toute la question de la législation de l’avortement avec des professionnels et praticiens médicaux, des travailleurs sociaux et des psychologues. Ce sujet est trop important pour n’être débattu que seulement sur une proposition légale.

Mr Speaker, Sir, the four main objects of this Bill, which is to amend the Criminal Code to authorise the termination of pregnancy in specified circumstances - we all know the four circumstances, I won’t go into the details - in my opinion, I agree with the two main objects. I shall give reasons why I am not agreeable to the two remaining, that is, the third and fourth ones.

Going to the case where there is substantial risk that the continued pregnancy will result in a severe malformation and so on, as it is stipulated in the law, it clearly says qu’il s’agit d’un risque et non de certitude et cette provision de loi témoigne clairement du refus de laisser vivre une personne avec un handicap physique ou mental. Si le moment où commence le statut de la personne humaine est un débat où les différents courants ont du mal à trouver un terrain d’entente, il en est de même pour la question de l’IVG si le fœtus encourt des risques de difformités. Si la grande majorité des bébés naissent normaux, toutes les femmes indépendamment de leur âge, présentent un faible risque d’accoucher d’un bébé avec un handicap physique où mental.

Dans un document sur le dépistage prénatal 11-14^{eme} semaine publié par l’hôpital Maison Neuve-Rosemont de Montréal, les spécialistes donnent leur avis et des informations sur le dépistage en vue de détecter des formes de handicaps sévères chez les fœtus. On peut y lire –

«L'échographie fœtale précoce entre la 11^{ème} et la 14^{ème} semaine permet d'évaluer le risque pour votre bébé d'être porteur d'une anomalie chromosomique en tenant compte également de votre âge. Elle permet aussi de mieux prédire votre date d'accouchement et de vérifier la présence de certaines anomalies physiques majeures. L'échographie fœtale précoce ne permet toutefois pas de détecter tous les défauts physiques. Il est donc toujours recommandé d'effectuer une échographie fœtale plus détaillée vers les 18-20^{ème} semaines de grossesse. L'échographie précoce ne donne qu'une évaluation du risque du syndrome de *Down*».

Pour déterminer clairement si le fœtus est porteur d'une anomalie un autre test est requis. Donc, clairement, encore une fois, ce sont des risques, mais non pas des certitudes. Comme il est très difficile de légiférer sur un risque, ces dispositions de la loi sont sujettes à des interprétations très larges. Ce qui ouvre la voie à des abus de toutes sortes comme le montre l'expérience dans d'autres pays qui ont adopté cette provision.

Cette provision de la loi témoigne clairement du refus de laisser vivre une personne avec un handicap physique ou mental.

M. le président qui sommes-nous pour décider qu'un enfant avec un handicap n'a pas autant le droit de vivre qu'un autre enfant ? Au contraire, un tel enfant a le droit à une protection accrue de la part de la société.

Quant à la limite de quatorze semaines, il est très arbitraire car même si on considère qu'il n'y a pas de vie humaine dès la conception, alors on n'a plus aucune raison de mettre quelques limites que ce soit jusqu'à la naissance, ce qui répugne la conscience humaine.

Now, let us go to the fourth case where the pregnancy has not exceeded its fourteenth week.

M. le président, même si une vie humaine a été conçue dans des circonstances difficiles ou offensantes pour une femme, la vie humaine reste une vie humaine, innocente, fragile et nous en sommes responsables. Nous n'avons pas le droit d'éliminer parce qu'elle est considérée gênante. Mais nous avons le devoir de soutenir les femmes dans ces situations et de leur donner les moyens d'assumer leur responsabilité avec dignité.

Dans les cas de relation sexuelle avec mineure de moins de 16 ans qui aboutirait à une conception, permettre l'avortement équivaldrait à faire de l'avortement un moyen de

contraception, ce qui banalise l'élimination d'une vie et deviendrait très déshumanisant pour les jeunes.

M. le président, pour moi, avoir recours à l'avortement, c'est trop simpliste, trop expéditif et cela comporte beaucoup de risques et bien de conséquences.

Des industries vont se fusionner à travers le pays. Des accusations de viol vont se multiplier. Les tribunaux vont être submergés. Les hommes de loi peu scrupuleux vont y trouver un nouveau filon. Ce qui a été tabou va devenir fait courant. Si c'est un pas vers le progrès et la libéralisation des femmes, comme le disent certains, ce sera aussi un grand pas vers la disparition de tous nos repères tant moraux que religieux. Un des derniers remparts contre la décadence, la dégénérescence et la dépravation, c'est la religion et toutes les valeurs qu'elle recèle.

À ce train-là nous aurons d'autres revendications, telle que le mariage entre même sexe. On viendra à cela, à ne pas en douter!

Au lieu de s'attaquer à cette problématique en amont avec des campagnes rigoureuses et soutenues, on l'aborde en aval et de quelle façon!

On aurait dû s'adresser et s'attaquer aux causes de la prolifération de l'avortement et non pas rester sur la gestion des conséquences.

Quelles sont les causes ? Les causes sont nombreuses. Il y a l'ignorance, la pauvreté, les bidonvilles, la promiscuité, la pornographie, l'irrespect à l'absence de repères et l'autorité des parents bafouée!

Bien souvent, et comme le démontre les statistiques dans le monde entier où l'avortement a été légalisé, c'est le résultat des grossesses non voulues, des erreurs de calcul, d'une liberté non contrôlée.

Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut venir de l'avant avec une charte de bonne conduite pour assainir, prévenir, sensibiliser, conscientiser les femmes et les jeunes adolescentes sur les dangers que représentent les actes sexuels à risques!

Et là, M. le président, j'en profite pour faire quelques suggestions, c'est-à-dire des propositions alternatives au lieu de l'avortement. Il faut mettre en place une cellule d'accompagnement pour toute femme enceinte qui panique à cause de sa grossesse.

Il nous faut une cellule d'accompagnement pour toute femme enceinte qui panique à cause de sa grossesse et de prise en charge de la femme violée qui se retrouve enceinte.

Et enfin, à quand une réforme sur l'adoption plutôt que l'avortement ? Cette réforme de loi sur l'adoption est demandée par l'*Ombudsperson* depuis plusieurs années pour les droits des enfants. Cette réforme aurait eu l'approbation de toute la population, contrairement à ce projet de loi, qui, à mon avis, n'est pas assez discuté, qui vient diviser les mauriciens en deux camps sur un sujet aussi vital que la vie humaine. Si on va de l'avant avec cette réforme sur laquelle tout le monde serait d'accord, c'est-à-dire par rapport à la réforme sur la loi de l'adoption, cela doit inclure une cellule au ministère de la Femme pour s'occuper et faciliter l'adoption.

En même temps, il nous faut revoir nos lois en étant plus sévère et stricte envers ceux qui font le commerce de l'avortement. Il nous faut aussi une loi encore plus dure pour les violeurs.

M. le président, j'ai presque fini mon intervention, je voudrais ajouter qu'ici c'est l'avenir des générations de demain qui est en question. Consolidons les assises sociales, allons à une refonte de notre structure familiale ! Incluons l'enseignement des vraies valeurs dans nos cursus scolaires ! Retournons vers une société pudique, voire même puritaine !

Je suis issu d'une famille profondément et traditionnellement orthodoxe et conservatrice. Ce qui a été bon pour moi est également bon pour mes enfants et les enfants de mes voisins, et également bon pour les enfants de toute la nation mauricienne. Nos grands-parents avaient raison d'établir des règles non écrites qui nous ont aidés à nous épanouir, à réussir, à construire et à bâtir une nation et dont nous profitons de leurs fruits.

Si pour le progrès économique il faut aller de l'avant, pour le progrès moral il nous faut retourner au passé. Si je suis bien branché sur l'avenir en ce qu'il s'agit du progrès et de l'avancement économique et matériel, je suis, cependant bien attaché au passé pour ses garde-fous!

M. le président, selon mes convictions personnelles et religieuses et adhérant au principe démocratique en acceptant la volonté d'une très grande majorité des gens de ma circonscription, je voterai contre ce projet de loi et à l'heure du vote au *Committee Stage*, je demanderai *a division of vote*.

Merci, M. le président.

(4.20 p.m.)

Mr K. Ramano (Second Member for Belle Rose & Quatre Bornes): M. le président, le débat de ce jour a sans aucun doute une portée historique. Je ne vous cacherai pas ma fierté de participer à ce débat qui m'a interpellé depuis pas mal d'années. Il convient de le souligner que cet amendement au *Criminal Code Act* a, bien sûr, une portée légale de par la sanction pénale qui

entoure la section 235 du *Criminal Code Act*, mais a aussi une portée d'ordre social, religieux et sans aucun doute politique.

M. le président, avec votre permission, avant d'aborder les amendements prévus notamment pour les quatre cas d'interruption de la grossesse, je souhaite faire un commentaire général de par la tournure émotionnelle qu'a engendré ce débat.

Permettez-moi de commencer par un constat. La spécificité culturelle de notre pays étant ce qu'elle est, le législateur depuis l'indépendance a quand même le mérite d'être venu de l'avant avec courage avec des lois qui font abstraction des considérations religieuses des Mauriciens. Fort heureusement les lois telles qu'elles existent à Maurice sont d'ordre social, sont applicables aux mauriciens quel que soit leur appartenance religieuse ou communale. Il en est ainsi en matière de mariage, de succession, du droit de la famille ou même en matière criminelle. Permettez-moi de faire une petite boutade de par la façon les religieux et d'autres lobbies sont montés au créneau actuellement. J'avais peur, à un moment donné, que les propositions d'amendement viennent proposer des lois différentes selon les convictions religieuses des femmes qui font la demande pour une interruption de la grossesse. Poussons le cynisme plus loin, comment trancher des cas où les progéniteurs sont de religions différentes?

On doit quand même reconnaître que la pression sociale et religieuse, surtout dans un pays tel que le nôtre, est pesant à l'état actuel des choses. Il en est ainsi en matière successorale avant la réforme de 1980 pour mettre fin à cette société patriarcale ou encore en matière de divorce avant la réforme de l'année dernière où sous prétexte du caractère sacré du mariage le divorce n'était permis qu'en imputant la faute au conjoint, on a dû attendre 2012 pour accepter le divorce par consentement mutuel. Je tiens ici, à féliciter l'*Attorney General* pour l'amendement apporté au Code Civil dans ce sens.

M. le président, je me suis permis de faire cette remarque parce qu'en tant qu'homme, en tant que Mauricien, membre de cette auguste Assemblée, je me suis senti blessé de par certaines remarques faites de part et d'autre. Il est trop facile de venir dire qu'on respecte cette liberté naturelle et constitutionnelle de pensée, d'expression ou de conscience de tout un chacun. Mais de venir dire que le législateur est devant sa responsabilité devant la vie ou même de faire appel à la conscience humaine du législateur. De grâce respectons ce droit du législateur à la pensée et à la décision. Le législateur, qu'il soit pour ou contre, à une interruption de la grossesse est non

moins respectueux à la vie et n'a pas une conscience humaine moindre que n'importe quel autre humain.

Les religieux et les autres groupes de pression ont leur droit à une opinion. Il va sans dire que pour la santé de la démocratie cela doit être respecté et protégé.

M. le président, depuis le début des débats dans cette auguste Assemblée, que ce soit dans la forme ou dans le fond des discours, on sent les membres sous cette atmosphère pesante des pressions sociales ou même religieuses, le législateur est pour ainsi dire, guetté et traqué. Dieu seul sait le nombre de courriel qu'on a bien reçu. La franchise des discours sont des fois trahies par des répercussions politiques et sociales ou même religieuses ou par telle ou telle prise de position.

Le législateur a besoin de connaître la réalité sociale et religieuse des sujets à discussion comme base de référence. Mais une fois dans cet auguste Assemblée on doit être libre de sa prise de décision et ce indépendamment des prises de positions même religieuses. Une fois n'est pas coutume, je tiens ici à saluer la prise de position de l'honorable Shakeel Mohamed de la nécessité au nom de la démocratie de se départir de tout déterminisme religieux une fois dans cette auguste Assemblée.

Notre rôle en tant que parlementaire ne nous donne pas ce droit - à mon avis - de venir imposer un intérêt particulier au détriment de l'intérêt collectif, voire de l'intérêt général.

M. le président, l'abstraction de tout déterminisme religieux est le fondement même de notre statut de république. La laïcité dont nous nous réclamons reconnaît et garantit le libre exercice des cultes mais assure une séparation nette des affaires de l'Etat et de la religion.

M. le président, le débat sur les amendements du *Criminal Code* n'est pas et ne doit pas être un débat religieux. Ce débat concerne l'humain. Ce débat concerne la famille. Ce débat concerne la femme. Il y va de la santé publique. Il importe peu de savoir si la femme est hindoue, musulmane, chrétienne ou chinoise.

L'intérêt général, et je tiens aussi à le préciser ici, pour moi la définition de l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers mais bien la reconnaissance des valeurs universelles et ce quel que soit l'origine ou le rang social de la femme.

Ce qu'il importe de savoir est : est-ce qu'il existe un problème lié à l'état actuel des provisions de la Section 235 du *Criminal Code*. Est-ce que - comme provision criminelle - la Section 235 a assuré son rôle d'ordre social?

M. le président, il convient de reconnaître que les provisions criminelles ont une vocation répressive mais aussi dissuasive. Dans ce même ordre d'idées, si un problème persiste malgré des mesures répressives, il appartient à l'Etat de faire son *mea culpa* et de prendre des mesures pour assurer son ordre social. Il en est de même, aujourd'hui, de l'existence de l'*Exchange Needle Programme* ou même de la distribution de la méthadone. Ce programme ne change en rien le combat contre le trafic et la consommation de la drogue mais reconnaît par un Etat responsable que malgré des lois répressives un problème aigu et persistant ronge notre société. Je n'insinue aucune relation de cause à effet, mais dans un même ordre d'idées, il convient de reconnaître que l'avortement, trop longtemps un sujet tabou de par ses implications religieuses et répressives, est aujourd'hui un fait de société qui dépasse le niveau des plus orthodoxes des religieux, qui touche l'artisan et le laboureur comme cela touche l'enfant et la femme des grands 'Pétaud' de la société mauricienne même dans leur dodu et luxueux confort.

La *Mauritius Family Planning Association* et bien d'autres organisations féminines avancent le chiffre de 20,000 cas d'avortement annuellement. Chiffre certes contesté par les anti-avortement. Quel que soit le chiffre exact, doit-on considérer qu'il existe 20,000 criminels au sens du *Criminal Code* ? Doit-on loger ces hommes et femmes de la profession médicale ou ces femmes qui choisissent la voie de l'avortement à la même enseigne que ceux des criminels qui tombent sous le coup des infractions du *Criminal Code* ? M. le président, le peu de chiffres disponibles, sont tout simplement effrayants. J'ai posé quelques questions relatives à l'avortement, mais comme d'habitude, j'ai eu très peu de réponses et je suis toujours dans l'attente des informations officielles du ministère de la santé et du *Prime Minister's Office* suite aux questions que j'ai posées dans cette auguste Assemblée.

En sus des 20,000 cas d'avortement avancés, les autres chiffres disponibles font état d'environ 2,500 cas de complications référés chaque année aux hôpitaux suite aux avortements. Une moyenne de 2,200 curettages dans les hôpitaux et cliniques privées. Je laisse cela à l'appréciation des honorables membres pour en déduire le nombre d'avortements déguisés dans les chiffres officiels de curettages.

En sus de cela, M. le président, il est un fait que c'est une pratique déjà établie dans les hôpitaux qu'avec le consentement du ministère de la santé les interruptions de grossesse sont pratiquées dans des cas où la poursuite de la grossesse pourrait mettre en péril la vie de la maman. C'est une pratique qui existe déjà au niveau des hôpitaux publics.

M. le président, au nom de ce sacrosaint principe du choix de la vie, doit-on considérer ces milliers de femmes qui font le choix de l'avortement comme des vulgaires criminelles qui, aux termes de la section 235 du *Criminal Code*, sont punissables *by penal servitude for a term not exceeding 10 years* ?

M. le président, dans le même ordre d'idées, il convient de condamner l'argument utilisé par certains, à l'effet qu'il suffit d'augmenter les peines pour combattre cette offense du *Criminal Code* qu'est l'avortement, ou encore décourager les cas de viol, d'inceste ou d'*illegal sexual intercourse* en aggravant les peines. M. le président, cet argumentaire, encore une fois, ne tient pas en compte le caractère particulier de cette offense d'avortement sur la femme ou encore la femme au statut de victime, victime des violeurs et victime de la loi.

M. le président, beaucoup a été dit sur le fait qu'aucune femme ne fait le choix de l'avortement de gaieté de cœur. Mais qu'en est-il actuellement si on fait le choix du *statu quo* ? A l'état actuel de la section 235, aucune distinction n'est faite quant à la motivation de la femme ou quant aux circonstances de la grossesse. Une femme victime de viol ou une autre qui fait le choix de l'avortement parce que la poursuite de la grossesse risque de mettre en péril sa vie, sont considérées au même niveau du choix d'une interruption volontaire de la grossesse. Et cela, lors des poursuites en Cour, la poursuite mentionnera toujours que l'accusé *did wilfully and unlawfully commit the offence for which he stands charged*.

Il est à souligner, M. le président, qu'aucune mention n'est faite *that an act can be a wilful act and yet be committed for a legitimate purpose*. Il en est de même, M. le président, pour les membres de la profession médicale. Bien qu'il est peut-être facile de démontrer l'intention criminelle des charlatans qui opèrent au coin de la rue, la question est tout autre pour un médecin dans le cas d'une terminaison d'une grossesse en raison d'un accouchement qui a mal tourné.

M. le président, permettez-moi maintenant de souligner quelques lacunes qui méritent toute notre attention dans le présent amendement. Je ne compte pas répéter les objections soulevées quant à la capacité et la compétence d'un spécialiste médical de venir confirmer s'il y a eu viol ou pas, comme préconisé dans la section 235A (2) (d), auquel je souscris. Mais je dois quand même avouer qu'il existe bel et bien des situations où une victime, une fille, une femme reconnaît son viol, ou un cas d'inceste, mais ne souhaite pas faire de déclaration à la police par souci familial ou par souci financier, ou de faire face à un procès public et de se faire violer une deuxième fois par le regard des autres ou par un procès.

M. le président, c'est la raison pour laquelle que je considère avec regret que la partie de la sous-section (d) qui fait mention de '*which has been reported to the police or a medical practitioner*' a été retirée prématurément, notamment quand cela concerne les enfants. Il convient de donner la possibilité aux victimes de viol ou d'une fille de moins de 16 ayant eu des rapports sexuels ou même des rapports sexuels *with a specified person* de faire une telle déclaration au choix à un *medical practitioner*.

M. le président, nous savons très bien à quel point la société patriarcale est bien présente et pesante. Ajouté à cela, M. le président, nous savons tous que la misère impose trop souvent une promiscuité qui dépasse l'entendement de ceux vivant dans un certain confort de la vie. Le présent amendement met la femme au milieu de sa préoccupation, mais se contredit en donnant le côté pénal et de sanction préséance sur la femme ou la fille. La priorité doit être la santé mentale et physique de la femme avant toute action de police.

M. le président, je tiens ici à aborder un autre aspect de la loi qu'est le *sexual intercourse with a female under the age of 16*. M. le président, je n'ai aucune intention de faire la leçon à qui que ce soit. Comme tout le monde, j'ai fait mon apprentissage de la vie, mais, à mon niveau, indépendamment de toute forme de dogmatisme. M. le président, j'ai posé une question y relative au Premier ministre, mais malgré l'urgence du débat sur l'avortement, même le *written reply* se fait toujours attendre. En dehors des statistiques quant aux *reported cases of illegal sexual intercourse under 16*, je suis en mesure d'affirmer qu'il existe un phénomène de *sexual intercourse under 16*, et je persiste à dire et de souligner que cela transcende les barrières religieuses ou communales, ou encore de la strate sociale de la société mauricienne.

M. le président, je suis moi-même le papa de trois enfants en bas âge. En tant que parent responsable, il est de mon devoir d'inculquer à mes enfants les valeurs pour être respectueux et respectés de la société. Mais je serais le dernier des naïfs de croire que je serais en mesure de dicter les réflexes, les sentiments, les émotions et les comportements de mes enfants pour les années à venir. Je n'aurai que la satisfaction d'avoir inculqué les valeurs dont je considère être âpres à guider ces enfants dans leur cheminement, dont ils seront les seuls maîtres et la société le seul juge. Ces valeurs, M. le président, transcendent les dogmatismes religieux. Je m'efforce à les expliquer qu'aucune religion n'a le monopole de la raison ou de l'intelligence, encore moins le monopole de la bêtise.

M. le président, tous les intervenants sont unanimes à dire qu'il y a urgence à venir de l'avant avec une éducation sexuelle dès le secondaire. Cela relève du fait que tout bêtement nos jeunes, encore en apprentissage de la vie, dépendent financièrement et économiquement de leur cellule familiale, mais ont, aujourd'hui, une vie sexuelle précoce. M. le président, certains interpréteront cela comme un échec des valeurs ou de la société. Mais je dirai que quelles que soient nos exigences morales et sociétales, c'est aujourd'hui un fait de société. Cessons de nous voiler la face, les jeunes sont aujourd'hui sexuellement actifs dès leur adolescence. Cessons ces réflexes de dire que cela n'arrive qu'aux autres. La question est de savoir est-ce que cet enfant qui découvre la sexualité est prêt à engager sa responsabilité de père et de mère ou encore d'engager une grossesse ? Doit-on imposer cette grossesse et cette naissance à des jeunes pour qui l'acte se résumait plutôt à un désir sexuel qu'à un désir d'assumer le rôle de père ou de mère ?

M. le président, je sais que cette sous-section prête à controverse ou encore provoque une réaction négative, même parmi ceux qui trouvent les première et deuxième sous-sections relatives à une interruption de grossesse acceptables quand cela touche à la santé ou à la vie de maman. On n'a pas le droit de passer sous silence ce fait de société, M. le président.

M. le président, permettez-moi de pousser mon argumentaire plus loin. Est-ce que la solution au *sexual intercourse under 16* se trouve dans la section 249 du *Criminal Code Act*, qui préconise un emprisonnement ne dépassant pas 10 ans, pour surtout l'enfant mâle ? Est-ce qu'un tel enfant doit être considéré ou logé à la même enseigne qu'un violeur ou un dangereux criminel ? Est-ce que la responsabilisation de l'enfant ou la protection de la société passent par une sanction pénale, voire un emprisonnement ? M. le président, permettez-moi d'exprimer mon désaccord ici à l'enlèvement de la possibilité de rapporter un *illegal sexual intercourse* à un *medical practitioner* uniquement. Très souvent, un tel acte relève d'une relation consentante entre deux jeunes.

M. le président, permettez-moi d'exprimer maintenant une grosse réserve à l'amendement proposé, notamment à la section consacrée à *consent of the pregnant person*. Ma première remarque, une remarque beaucoup plus procédurale concerne la nécessité de protéger celui qui ne sait ni lire ni écrire par la présence de deux témoins, ce comme cela est préconisé par la section 33 du *Interpretation and General Clauses Act*, qui ne figure pas dans l'amendement proposé ; on mentionne seulement l'apposition de l'empreinte digitale du pouce.

Ma deuxième remarque, M. le président, concerne la sous-section 5 relative aux mineurs, et là, je considère qu'il y a une anomalie à ce niveau. Le Code Civil Mauricien, M. le président, fait mention de la possibilité d'un enfant âgé de plus de 16 ans et moins de 18 ans de se marier civilement avec le consentement des parents ou encore d'avoir des relations sexuelles consentantes. Ma question est de savoir comment une enfant qui est habilitée par la loi, par le Code Civil Mauricien à se marier, à avoir des relations sexuelles, et éventuellement à être enceinte, mais lorsqu'elle se trouve dans les quatre cas prévus dans l'amendement pour l'interruption de la grossesse, elle doit avoir le consentement au préalable of *her parents or legal guardian* ; parce que l'amendement propose seulement des cas où l'âge de 18 ans est mentionné.

Le Code Civil Mauricien prévoit de plus, à l'Article 145, que le Juge en Chambre peut accorder à la requête du ministère public une dispense d'âge au mineur lorsqu'elle est nécessaire à l'intérêt de celui-ci. Une fois la dispense d'âge est accordée par le Juge en Chambre, l'Article 147 prévoit que le mineur peut contracter le mariage sans le consentement de son père et de sa mère ou autres membres de sa famille. M. le président, une telle disposition confère le statut de femme, de mère à un enfant, mais comment réconcilier cela avec le fait que, pour être éligible à une interruption de grossesse dans les cas prévus par l'amendement, on fait fi de la volonté de la fille-mère pour donner cette prérogative au consentement seulement de la mère ou du *legal guardian*.

Je souhaite sérieusement que cela interpelle l'*Attorney General* et la ministre pour la protection de la famille et des enfants. Dans ce même ordre d'idées, M. le président, j'ai beau lu et relu le texte proposé je ne vois nulle part où la volonté du mineur est pris en considération. Nous parlons d'une interruption de la grossesse sur le corps d'une enfant, mais comment cela puisse se faire sans le consentement de cette même enfant. Cela est d'autant plus flagrant quand nous savons pertinemment bien que les demandes d'avortement pour les grossesses dans les cas de *sexual intercourse under 16*, proviennent majoritairement des parents. Qu'en est-il de la volonté des mineures ? Bien que le *coercion and intimidation* soient réprimandés, nous imaginons mal un mineur déjà faisant face au doigt accusateur de la société venir porter plainte contre ses parents ou du *legal guardian for coercion or intimidation*.

M. le président, cela n'a rien d'exceptionnel d'avoir la volonté de l'enfant car il existe déjà une disposition légale où les sentiments du mineur sont pris en considération. Je cite ici

l'Article 264 du Code Civil, où en se prononçant sur la garde des enfants en cas de divorce la Cour Suprême peut tenir compte :

1. Premièrement, des accords passés entre époux, et
2. Deuxièmement, des sentiments exprimés par les enfants lorsque leur audition a paru nécessaire.

M. le président, quels que soient les cas abordés lorsqu'il s'agit du corps d'un enfant, il est important que celui-ci puisse donner son consentement. Je souhaite ici aborder une question qui à trait aux cas de viol, d'inceste ou encore de *sexual intercourse with a specified person*, qu'il faut le dire, couvent les cas d'inceste d'un enfant de tout âge, d'un *mentally handicapped person* ou encore l'enfant d'une concubine ou d'un enfant sous tutelle.

M. le président, pour les cas de maltraitance d'enfants, de mendicité, de débauche, il est question de l'intervention de la *CDU* ou encore de l'intervention du ministère public pour demander tout ordre de protection. On dépasse ici ce cocon familial pour demander l'intervention de l'Etat pour la protection de l'enfant. L'amendement qui nous est proposé, M. le président, mandate uniquement the *written informed consent of one of her parents or legal guardian* à la section 235A(5).

C'est un fait, messieurs/dames que ces bourreaux d'enfants se trouvent être, très souvent, ces mêmes papas, mamans, frères, oncles, cousins ou le concubin de la maman ou encore le *legal guardian*. Nous savons tous l'intimidation qu'exercent ces mêmes personnes avec une autorité parentale ou encore avec une autorité financière et cela est d'autant plus flagrant où il y a une absence totale des parents. Dans ces cas sus-mentionnés, il est important que l'Etat puisse intervenir et assurer cette santé publique pour un enfant se trouvant dans les cas prévus dans le présent amendement.

Ceci dit, M. le président, permettez-moi de conclure et aussi d'afficher mes sentiments en ce qui concerne la loi d'ordre général. Oui, il est vrai de dire que la loi n'est pas parfaite mais j'aurais souhaité que les suggestions que j'ai proposées aient quand même l'oreille de l'*Attorney General*. Mais oui, c'est vrai de dire que la loi n'est pas parfaite. Il existe quelques lacunes, mais reconnaissons quand même les problèmes de fond qu'elle a osé considérer.

M. le président, pour conclure, la question qu'il nous convient de poser est la suivante : doit-on maintenir le statu quo ? Les membres de cette auguste Assemblée sont unanimes à reconnaître la situation insupportable des femmes enceinte en raison des cas d'incestes, de viol et

on est d'autant plus révolté lorsque cela concerne les filles-mères. Qu'avons-nous à proposer à ces femmes qui souffrent à l'état actuel des choses ? Rien que de la compassion, la charité, une aide financière d'une quelconque ONG ou encore un sentiment de vengeance pour venir dire qu'il faut aggraver les peines. Est-ce que cela est suffisant pour cette femme qui est déjà meurtrie pour la vie, à qui nous imposons une grossesse, fruit d'une barbarie humaine, alors que la loi naturelle a toujours enseigné que l'enfant qu'elle porte doit être le fruit de l'amour.

Beaucoup a été dit sur la sous-section (c) relative aux sévères malformations *or severe physical or mental abnormality*. Oui, il convient de le rappeler tel que c'est prévu par la loi : toute femme est libre de choisir de mener à terme sa grossesse et de donner l'amour nécessaire qu'elle souhaite donner à l'enfant à naître. Mais reconnaissons quand même ce droit à cette mère, à ces parents, qui, pour des raisons propres ne peuvent supporter une telle grossesse ou encore ne sont pas prêts à assumer une telle responsabilité.

Ce devoir de responsabilité parentale ne se limite pas que pendant le vivant des parents mais aussi de pouvoir assurer une vie décente à cet enfant en cas de décès des parents. Je fais confiance au nombre de semaines qui sont proposées, d'un point de vue scientifique. Cette liberté de choix est garantie par l'amendement proposé.

M. le président, en 1992, nous sommes passés au stade de République. Ce changement de statut ne se limite pas qu'au remplacement d'un gouverneur général représentant d'un monarque par un Président de la République, mais ce changement requiert un état d'esprit qui reconnaît et garantit cette liberté de pensée, cette liberté absolue de conscience et cette liberté de choix. Libre de toute doctrine ou dogmatisme. Ce n'est qu'à ce prix là que l'intérêt général et l'intérêt du collectif trouveront la préséance sur l'intérêt individuel et particulier. Ce n'est qu'en protégeant l'intérêt collectif que l'homme et la femme se trouveront valorisés.

Je vous remercie, M. le président.

At 4.51 p.m. the sitting was suspended.

On resuming at 5.25 p.m. with the Deputy Speaker in the Chair.

Mr D. Khamajeet (Second Member for Flacq & Bon Accueil): Mr Deputy Speaker, Sir, for the past two weeks, the eyes of all Mauritians are focused on the National Assembly and I am thankful to you for giving the opportunity to participate in a Bill which is mind-blowing and path breaking.

At the very outset, let me congratulate the Attorney General and through him to the highest level of Government for proposing an amendment for an existing law dating 1838, that is, hundred and seventy-four years exactly.

Mr Deputy Speaker, Sir, women have moved from the periphery to the very epicentre of our social, political, economic and cultural development of our country. Civil society organisations, NGOs and intellectual communities are rallying points for ideas and for what happens in a democratic society.

Mr Deputy Speaker, Sir, my thanks also go to the media and especially the editorials. They have done their job with dignity, eloquence and lot of clarity.

We are dogma-prone, Mr Deputy Speaker, Sir, from our mother's womb. We are good at narrating backwards. Last but not least, let me bear tribute to the maturity of the Mauritian nation who has effortlessly accepted this amendment to visit the corridor of this august Assembly. We are proud of them.

As I said before, Mr Deputy Speaker, Sir, this piece of amendment is a path breaking, bold and innovative legislation from an audacious Government and enlightened leadership of the Prime Minister.

Mr Deputy Speaker, Sir, stagnation is a euphemism for decline and early death. It is deeply heartening that this Government is addressing a distressing and deep-seated gender related phenomena that places the health of a pregnant woman, child under 16 to continue bearing the burden, impact and the offshoots of a so-called modern society.

Mr Deputy Speaker, Sir, I will go back as far as 15 March 2009, and I refer to an interview in the Mauritius Times where the Prime Minister, hon. Dr. the hon. Navinchandra Ramgoolam, stated that he was for the termination of pregnancy in certain cases. Today, the amendment to the Criminal Code brought to this House in order to authorise same in certain cases proves that we have a Prime Minister with conviction and sincerity who does exactly what he says.

It is time for concrete action to break the spiral of unending and untold physical, moral and emotional sufferings of victims. It is time for consensus building over a problem which has lasted for too long.

I can see very clearly the obvious and visible consequences of this Bill. It is about social justice, gender equality and equity, dignity and freedom of choice. It is about redefining our commitment to human rights issues.

Mr Deputy Speaker, Sir, the Bill does not require politicising politician. As legislators, it is our moral responsibility to rise above party politics and abject selfishness. We are a bridge between the people and the Government. We are people's representatives. We should facilitate all processes that reduce stigma, discrimination and prevent human rights violation.

In an increasing materialistic and scientific world, the religious beliefs of some should not be imposed upon the rest of society. While we owe our religious leaders all the respect they deserve and while we do not deny them their right to hold opinions which may be rooted in their religious convictions, it would be unfair, Mr Deputy Speaker, Sir, not to grant others the right to hold whatever set of principles they may choose.

As my colleague, hon. Shakeel Mohamed, had said on Tuesday last, many people have many different opinions; some believe that termination of pregnancy is right, and some believe that it is wrong! But today, here, as parliamentarians, our role is not to impose one's belief on the society at large! Our role here, Mr Deputy Speaker, Sir, is to give women the possibility to make their own decision as far as possible. Let us open the *goulot d'étranglement*.

Mr Deputy Speaker, Sir, the Criminal code (Amendment) Bill will revolutionise the emancipation of women on our society. This law aims at democratising the decision making process concerning the termination of an undesired pregnancy in the aforementioned circumstances. It should be clearly noted that this Amendment Bill is not in any way forcing or encouraging women to go for an abortion, but on the contrary, it is empowering them, in certain cases, with the possibility to decide whether they want to terminate their pregnancy or give birth to the child.

Therefore, Mr Deputy Speaker, Sir, I believe that there is nothing much to debate against this amendment in the Criminal Code as the Government is catering and showing its concern for everybody as far as possible! Those who want to give birth to the child may do so, and those who do not want to give birth to the child, provided it falls within the four categories, may go for termination of the pregnancy.

In many cases, some people having the means who want to stop their pregnancy, we all know, go abroad and perform an abortion. However, a poor girl or woman who may have been

sexually abused and raped, do not have the financial means to go abroad and terminate her pregnancy. Thus, Mr Deputy Speaker, Sir, it would be much unfair to the poor girls if we do not give them a second chance to reshape their lives. By amending the law for specific cases such as rape, we are being fair to everybody, especially those found in these dire straits.

The Government is in no way imposing anything or deciding the fate of these women, but is giving them the chance to take their own decisions in certain specific cases. Authorising the termination of pregnancy in the above four circumstances gives the woman the right to decide whether she wants a baby or not, which is very reasonable, since she is the one who will carry the baby for nine months, she is the one who will endure the labour pains, she is the one who will have to look after the baby once it is born. It is her body and the ultimate decision should be hers as far as possible and I do emphasise again as long as it falls in the four categories in the Bill.

M. le président, comme mon collègue, l'*Attorney General*, l'avait précisé, c'est contre la dignité humaine de forcer une femme de porter un enfant pendant neuf mois quand cet enfant est le fruit d'une agression, d'un crime or d'un viol.

Mr Deputy Speaker, Sir, modern science has given us technological interventions and specific techniques. Let us unite to address this profoundly complex and challenging problem of unending humiliation, pain, torture and despair. Let us do something noble. Let us look at the reality and do something human and humane in favour of victims of circumstances. They need our attention, support and kindness. Mr Deputy Speaker, Sir, let us not deprive them of their fundamental rights.

Mr Deputy Speaker, Sir, we have sophisticated health surveillance system. Yet, we shall not fathom, we shall never capture the agony and sufferings of those involved. Our neglect of silent evidence is killing people daily, so let us help those who are impoverished and disempowered.

Mr Deputy Speaker, Sir, that reminds me of an analogy: the story of the Italian toddler.

In the late 1970's, a toddler fell into a well in Italy. The rescue team could not pull him out of the hole. The child stayed at the bottom of the well, helpless and crying. Understandably, the whole of the community was deeply concerned with the fate of the child. The child's cry produced acute pains of guilt in the powerless rescuers. Everybody reminded everyone of the child's plight. But, no one could come to the rescue of the child. Eventually, the child died.

Mr Deputy Speaker, Sir, in our given situation -

1. the toddler represents the pregnant woman whose life is endangered;
2. the toddler represents the severe malformation of the foetus who will not be able to withstand the vigours of life;
3. the toddler represents a child of 16 or less who has been raped by one of his kins, for no fault of hers;
4. the well represents the environment where we are living;
5. the Italian community I mentioned is the Mauritian community but with a difference,
Mr Deputy Speaker, Sir.

With the Criminal Code (Amendment) Bill, we can remove the sting of this natural and manmade damage.

Let us be a successful rescue team.

Mr Deputy Speaker, Sir, this Bill may be focused and narrow in its application to four specific conditions as mentioned.

But, its canvas, the backcloth is widespread in its implication. It is multidimensional and it encapsulates conventions, treaties, resolutions and declarations. And I would like to mention only a few, namely –

1. The Convention of Elimination of all Forms of Discrimination against Women (CEDAW) - ratified by Mauritius on 03 January 1976.
2. Convention on the Rights of Child (CRC) - ratified on 02 September 1990.
3. SADC Declaration on Gender and Development (1997).
4. The International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR) - ratified on 23 March 1976.
5. The African Charter on Human and People Rights - ratified on 19 June 1992.
6. The Millennium Development Goals - ratified in September 2000.
7. The Beijing Declaration and Platforms for Action (1995).

Mr Deputy Speaker, Sir, this amendment is also in line with one of the famous commitment of the past century from World Health Organisation, that is, the Concept of Health For All (HFA) by the year 2000.

It will be a fitting tribute to remind the House that it was the then Minister of Health, late hon. Mahess Teeluck, who signed the idealist Concept also known as the Alma Ata Conference

in September 1978 which was sponsored by international agencies like World Health Organisation and UNICEF.

Mr Deputy Speaker, Sir, let me conclude by saying that this Bill is an insulation from the toxicities of the world. We love the tangible, the real, the concrete, the palpable and the salient. This Bill epitomises all these. So far we have been playing Russian roulette, we have been playing with the wrong dice. As a humanist, what we see and what we don't see is immaterial.

Mr Deputy Speaker, Sir, we are dealing with an issue projecting from the past and clearly, it is impounding in the present. Let us not make it worst for the future. We are naively assuming that doing nothing confirms our safety, a misleading safety. In fact, it confirms a danger. Let us give the Criminal Code an evolutionary dimension suited to the needs of unfortunate victims of our society. Doing otherwise will be to cheat evolution, Mr Deputy Speaker, Sir.

In my opinion, Mr Deputy Speaker, Sir, the time has come for us to free ourselves from all sorts of biases, belief systems, myths, misconceptions, prejudices which may have the paralysing effect and resistance to change.

Let us vote for this Criminal Code (Amendment) Bill effortlessly. It is one step going global in mitigating the trials and tribulations of the underprivileged, impoverished and the disempowered.

Thank you, Mr Deputy Speaker, Sir.

(5.42 p.m.)

Mrs F. Labelle (Third Member for Vacoas & Floreal): Thank you, Mr Deputy Speaker, Sir, for allowing me to join my voice to those of the many orators who have taken the floor to express themselves on this Bill.

Mr Deputy Speaker, Sir, the number of orators in this House and the many voices out there who have expressed themselves on this Bill clearly indicate the importance the Mauritian society gives to the subject of this debate, that is, termination of pregnancy. Many orators, Mr Deputy Speaker, Sir, have mentioned the historical aspect of this Bill. Indeed, it is, Mr Deputy Speaker, Sir. Reviewing a law dated 1838, that is, 174 years, nearly two centuries, is, in fact, historical. Historical also, Mr Deputy Speaker, Sir, because of the consequences these proposed amendments may have on the life of so many persons; historical also because despite the fact that during the 40 years, termination of pregnancy has been subject of debates, by times very

passionate debates, not only in Mauritius, but all over the world, but it is the first time that we are debating the subject in this Parliament.

(Interruptions)

The Deputy Speaker: Hon. Seetaram, let us lend our ears to the hon. Member.

Mrs Labelle: In fact, it is historical and I think, as Parliamentarians, we have a very important responsibility because we are taking part in a historical debate.

After these few words, Mr Deputy Speaker, Sir, let me come directly to the Bill itself. Basically, this Bill is making provision to terminate pregnancy in four particular circumstances. But I would rather say five circumstances, and I will come to it later on. I am proposing, Mr Deputy Speaker, Sir, to have some few remarks on the different circumstances and then to have general remarks on what has been said.

Mr Deputy Speaker, Sir, let me go to the first circumstance, that is, a circumstance where we are proposing to amend the law to terminate pregnancy. It is where the continued pregnancy will endanger the life of the pregnant person.

Mr Deputy Speaker, Sir, I do believe that it was high time that the law be amended to make such provision. I think my hon. colleague mentioned it earlier, it is a common practice; we all know that it is being done, but it is not in our law. I believe that it is high time that we amend the law stating that when the life of the pregnant person is in danger, we have to terminate the pregnancy. I don't have any problem with that, and I do believe it was high time to do so. But I must say, Mr Deputy Speaker, Sir, at first I was not very comfortable at the idea that the pregnancy can be terminated at any stage of the pregnancy. I trust that the Doctors, if it is at an advanced stage of pregnancy, they would go to a premature delivery because a delivery at an advance stage will have to be done through a surgical intervention and I don't think it is less risky than a premature delivery. But I trust the Doctors will take the decision which is necessary and which suits best to the mother and also to the foetus. Once again, I do believe there was a high need for that and it is good that we amend the law to make such provision.

Coming to the second circumstance, Mr Deputy Speaker, Sir, that is -

“The termination is necessary to prevent grave permanent injury to the physical or mental health of the pregnant person;”

Here, Mr Deputy Speaker, Sir, my difficulty regarding the absence of time frame increases. Not only because I am not convinced, Mr Deputy Speaker, Sir, that we can determine grave

permanent injury to the physical and particularly the mental health of the pregnant person, but also because, Mr Deputy Speaker, Sir, when we are talking about the termination of pregnancy, we are talking about the termination of a life. This is my conviction. And because of the possible injury, particularly the mental health, I am not convinced at all. When I am saying, Mr Deputy Speaker, Sir, that termination of pregnancy is termination of a life, some may say: what are you talking about?

M. le président, force est de constater qu'il n'y a pas de consensus sur la définition juridique et scientifique des débuts de la vie et pour surmonter cette difficulté, la tendance est de dire que le nouveau-né n'acquiert son statut juridique qu'à sa naissance.

Ma question, M. le président, est : est-ce que l'absence d'un statut juridique est suffisante pour dire que le nouveau-né n'est pas une personne avant sa naissance ? Etant donné qu'il n'est pas une personne avant sa naissance, il n'est pas concerné par l'Article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme qui stipule –

« Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »

L'enfant, quand il est dans le sein de sa mère est une personne, il a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. C'est ma conviction profonde et je reviendrai peut-être un peu plus tard là-dessus.

Some may say “Oh! You have just said that the pregnant woman must have the right to terminate the pregnancy, and now you are saying that the foetus is a person and this person has rights.” It is not in contradiction, Mr Deputy Speaker, Sir. Because of my conviction, this is why I said that the pregnant woman has the right to preserve her life. For me, it goes in the same direction. *Je reconnais le droit à la sûreté de la personne de la femme enceinte, dont une grossesse la met en danger, tout comme je reconnais que le nouveau-né, avant sa naissance, a aussi droit à la sûreté de sa personne. Les deux vont, d'après ma conviction, M. le président, dans le même sens.*

I was talking about this question of mental health, and I said that I am not convinced. We all know the problem of baby blues that most women have. Most women have baby blues after a delivery. We know that some of the women will have a more severe depression, the postpartum depression, and some may even have the postpartum psychosis. We know this. But a gynaecologist to whom I was talking said “Okay, the doctor will see the symptoms, and treatment

will be administered.” So, it is difficult for me to accept that we can terminate a pregnancy because of the possibility of mental injury.

Brièvement, M. le président, quelques mots concernant *the permanent injury to the physical health of the pregnant woman*. Je suis au courant, M. le président, qu’une femme enceinte peut souffrir d’une hypertension incontrôlable qui peut provoquer une congestion qui entraînerait une paralysie. Mais, là aussi, je crois qu’il est important de mettre à quel moment de la grossesse on peut y mettre un terme, pour la bonne et simple raison que le danger d’une intervention chirurgicale pour interrompre cette grossesse de plus de trois mois n’est pas plus risquée qu’une intervention pour un accouchement avant terme, bien sûr prenant en compte la viabilité du fœtus.

Mr Deputy Speaker, Sir, let me now come to the third circumstance. “...substantial risk that the continued pregnancy will result in a severe malformation, or severe physical or mental abnormality, of the foetus...”

Mr Deputy Speaker, Sir, my inability to accept that termination can be effected at any time at the stage of the pregnancy has been reinforced by what has been said in this very House by the two doctors, hon. Arvin Boolell and hon. Satish Boolell. Hon. Dr. Satish Boolell, in his speech, used the word ‘suspected’. He said “...where an abnormality is suspected...” If Dr. Satish Boolell chose the word ‘suspected’, I am sure that he has very good reasons to use ‘suspected’ and not ‘diagnosed’, ‘determined’, ‘with certainty’ and so on. He chose the word ‘suspected’.

Hon. Dr. Arvin Boolell put a very important question, and I quote –

“How many gynaecologists, obstetricians in hospital are fully trained or well-versed in handling the equipment which we are going to use to detect whether foetal abnormality or have the acumen to do amniocentesis?”

I do not think that hon. Dr. Arvin Boolell has put this question out of the blue! He surely has very good reasons to do so.

Moreover, Mr Deputy Speaker, Sir, I have to share with the House an experience I just lived two days ago; it was on Wednesday. I am saying that I am not convinced that the abnormality can be detected so easily. Mr Deputy Speaker, Sir, on Wednesday, I was in my constituency in Floreal. I visited a family and, of course, the question of this Bill cropped up. The father asked me my opinion while we were discussing. The daughter-in-law came and told

me “*Françoise, trois ans, monne passe dans sok*”. What was this shock? The lady was on her sixth month of pregnancy. She went to Victoria Hospital, and then the doctor - it was a woman doctor - told her “Madam, you have a problem; *zenfant pas normal, mais dans l’hôpital nou pas faire avortement*”. She was a bit amazed. My child has an abnormality, and at hospital they do not do abortion. This couple, Mr Deputy Speaker, Sir, has told me that they are prepared to testify this. Of course, you can imagine how upset this lady was! Crying from Victoria Hospital to Floreal! She did not phone her husband. She waited for him to reach home after work. The husband arrived and, seeing his wife in such a state, went to see another doctor. *Echographie*, everything and so on, and the doctor told the lady “What is your problem? Who told you that there is a problem with your child? Everything is okay.” The doctor even told the lady “You can even have a glass of beer if you want. Relax; there is nothing wrong with your baby.” The lady was very upset. One extreme, abnormality but with no abortion in the hospital, and the other one ‘Your child is so well, you can even a glass of beer!’ Then, the husband seeing the state of the wife said “Do you want to see a third doctor? Let us go!” They went to see a third doctor. The reply was “What is wrong with you madam? There is nothing wrong!” She carried on with the pregnancy. The daughter was born, and I saw her on Wednesday, as any child of 3 years, running around, taking the books of her elder sister and so on and so forth. The father said to me “*Guet sa Françoise, ti pou touye sa!*” In how many cases can this happen? This is the story I have just lived, and the couple said “Françoise, we can tell what has happened to us. We do not want this to happen to other couples!” For the reasons just mentioned, Mr Deputy Speaker, Sir, I cannot give my support to the third provision (c), that is, substantial risk of abnormality and so on and so forth.

Let me now come, Mr Deputy Speaker, Sir, to paragraph (d), fourth circumstance. I would rather say there are two circumstances in this paragraph, Mr Deputy Speaker, Sir. We have firstly ‘rape’, and we have ‘sexual intercourse with minor less than 16 years’. Mr Deputy Speaker, Sir, I wonder why we have put these two cases under the same paragraph! These are different cases, and *ce n’est pas moi qui le dit*, because these cases are treated separately under our laws. Rape is one thing, and sexual intercourse with minor under 16 is a different issue. Why are we putting these together, as if a rape is nearly the same thing as having sexual intercourse with a minor less than 16 years? My colleague, hon. Ramano, spoke about that because we know that our girls and youngsters - not the girls only - are sexually active very

young. A girl of 15 years old going out with her boyfriend, they have sexual intercourse, it is not a rape. It is not the first time that I am saying so in this House, Mr Deputy Speaker, Sir, I am very sorry for our boys. I am very anxious for our boys. Because I know cases of boys of 15/16 years old, going out with their girlfriends and then when the girlfriends get pregnant, oh, there was a rape, there was X and Y. I know of several cases. Just to say that sexual intercourse with minor under 16 years cannot be treated in the same way as a rape. But, in this piece of legislation, it has been put together and I don't know why.

Let me talk, Mr Deputy Speaker, Sir, about rape. M. le président, c'est un cas très douloureux. Ces dernières semaines, j'ai beaucoup réfléchi sur la question. Je me suis posée beaucoup de questions et une des questions, M. le président, était : peut-on demander à une fille de dix/onze ans, qui a été violée, de garder le fruit du viol ? Pas demander, M. le président, exiger, parce que la loi actuelle exige que cette enfant de dix/onze ans garde ce fruit de viol. C'est difficile! Peut-on demander à une maman de regarder arrondir le ventre de son enfant de dix/onze ans, portant le fruit d'un viol ? C'est facile par moment, M. le président, de dire: oh, oui, on peut l'encadrer, et si j'étais à sa place, voilà ce que j'aurai fait. Mais vous n'êtes pas à sa place ! Essayez de penser que vous vivez la situation. Qu'est-ce que vous faites? Vous avez certaines convictions, et qu'est-ce que vous faites ?

M. le président, je dois dire très honnêtement que je ne sais pas si je peux avoir un tel courage. Peut-être que je suis lâche, mais je suis honnête de dire que je ne suis pas certaine que si ma fille avait dix/onze ans et qu'elle a eu le malheur d'être violée et enceinte, je vais lui dire: "Maman va t'accompagner, ma chérie, on va le garder ». Je ne suis pas sûre que je puisse le faire. Mais d'autre part, M. le président, ce qui est malheureusement souvent le cas, quand ce drame arrive aux enfants, on l'apprend assez tard. On l'apprend peut-être au troisième ou quatrième mois de la grossesse. C'est cela le plus grand drame à mon humble avis. A ce moment-là, j'ai continué ma réflexion : qu'est-ce que j'aurai fait? Sachant, M. le président, que trois ou quatre mois, c'est un fœtus avec tous ses membres, tous ses organes, c'est une vie, c'est une personne, est-ce que je peux dire, *okay*, on va mettre fin à la vie de cet enfant ? Je n'aurai pas le courage, M. le président. Mon état d'âme importe peu, je sais, mais pour pouvoir mener à bout ma réflexion, il fallait que, moi-même, je fasse cette introspection. Donc, à trois ou quatre mois de grossesse, je n'ai pas le courage.

M. le président, suis-je influencée par ma conviction religieuse ? Je me suis posée la question. Est-ce que c'est influence de ma conviction religieuse qui me dit qu'à trois mois le fœtus est formé - tout le monde le sait, il y a consensus là-dessus - et que je ne peux pas mettre fin à cette vie ? Est-ce que je suis influencée par ma conviction religieuse ? Peut-être. M. le président, je suis chrétienne et je n'ai pas honte de ma foi chrétienne. J'essaie de vivre cette foi au mieux de mes possibilités, avec les faiblesses de ma condition humaine ; peut-être que je suis influencée par cela. Mais, je n'ai pas le courage de mettre fin à une vie.

M. le président, je suis aujourd'hui appelée à assumer ma responsabilité de parlementaire. Je suis déchirée entre ma conviction profonde et la souffrance de cette petite fille enceinte après un viol et aussi bien que la souffrance de sa famille. J'ai pris l'exemple d'une petite fille, M. le président, mais la souffrance d'une femme violée, peu importe son âge est énorme. Donc, comment va-t-on assumer cette responsabilité parlementaire ? Comme le disait l'honorable *leader* de l'opposition: 'le statu quo n'est tout simplement pas possible'. Alors, je dis quoi ? Ecoutez, là, je suis déchirée ; vous savez, on va rester comme cela et il n'y a rien à faire, parce que je crois qu'il ne faut pas mettre fin à la vie d'une part et d'autre part, je comprends la souffrance. » Non, M. le président, il nous faut avancer dans la réflexion. Voilà pourquoi, M. le président, je pense qu'il y a des choses qu'on peut faire.

M. le président, je crois sincèrement que dans le cas d'un viol il y a une solution. Présentement, nous avons un protocole concernant le viol. Quand il y a un cas de viol, nous donnons aux victimes les antirétroviraux ; c'est dans un protocole. Ma question est, M. le président: pourquoi on ne peut pas inclure la pilule du lendemain dans ce protocole? Pourquoi on ne peut pas inclure le stérilet dans ce protocole ? La pilule du lendemain peut être prise jusqu'à 72 heures après le viol, cela fait trois jours ; et le stérilet peut être posé cinq jours après le viol. Le stérilet, M. le président, arrêtera le développement de cet embryon. Je pense que c'est quelque chose qu'on peut faire et si une telle décision est prise, cette décision doit être accompagnée par une campagne intensive d'information. Je crois aussi, M. le président, que cela aiderait à rapporter des cas de viol, parce que la victime sait très bien qu'il y a une main tendue qui va la prendre en charge, qui l'aide, qui aussi prévient des conséquences plus graves de ce cas de viol. Voilà, M. le président, ma proposition ; je pense qu'on peut le faire et au lieu d'attendre que cet embryon, cette cellule devienne une vie, on peut éviter tout cela avec cette proposition.

M. le président, certains peuvent s'étonner de cette prise de position, parce qu'il y a des personnes qui croient que la vie commence dès cette fusion de cellules, mais j'ai dit au départ qu'il n'y a pas de consensus là-dessus. Je dis aussi à ces personnes que c'est un débat qui ne dure, pas depuis 40 ans, mais depuis des siècles. M. le président, je lisais le Dogme de St Thomas d'Aquin, qui date du treizième siècle. Lui, à son avis, la vie commençait à 40 jours de la grossesse. Il y a eu des discussions là-dessus. Donc, c'est quelque chose qui dure depuis très longtemps. Je réfère ces gens-là à tout ce qui a été écrit. M. le président, je suis tombée sur un article d'un théologien catholique, le Professeur Stephen Pfurtner, qui disait -

« Un oui Chrétien est possible au régime du délai »,

Le régime du délai est le nom donné à la loi suisse concernant l'avortement.

(Interruptions)

Je suis habituée aux murmures du ministre Aimée - ce n'est pas trop grave. Voilà, M. le président, ce que je dis concernant les cas de viol. En mon âme et conscience, il m'est difficile d'arrêter une vie, surtout à 14^{ème} semaines. Même dans un cas de viol, il y a d'autres mesures que nous pouvons prendre.

La deuxième partie, M. le président, concerne la plus grande difficulté -

« *Pregnancy following sexual intercourse with a female under the age of 16* ».

M. le président, je suis vraiment très dérangée par cette proposition.

Mr Deputy Speaker, Sir, during her speech on this Bill, the hon. Minister of Gender Equality, Child Development and Family Welfare clearly stated -

« *L'éducation sexuelle fait sévèrement défaut dans les familles mauriciennes (...)* »

Elle n'a pas ajouté dans les écoles, je ne sais pas trop pourquoi. She further added -

« *L'IVG n'est certainement pas une solution à ces défaillances au niveau de l'éducation sexuelle mais il faut que nous nous rendions compte que ces défaillances sont génératrices de nombreuses grossesses non désirées particulièrement chez les jeunes* ».

Je suis entièrement d'accord, mais, M. le président, que la grossesse chez l'adolescente est un problème et un des premiers sujets que j'ai pris dans ce Parlement, à l'adjournement, était justement 'teenage pregnancy' et cela date de bientôt dix ans. Dix ans où j'avais donné les chiffres, j'avais travaillé les statistiques, j'avais dit que nous avons un problème de grossesse précoce. J'avais même donné le chiffre d'après les chiffres que j'avais eus du CSO, les chiffres du ministère de la santé et, à un certain moment, M. le président, on avait 9% d'un groupe d'âge,

des filles entre 16 et 18 ans, qui avait accouché en 2001. Donc, j'en ai parlé, je suis consciente du problème. Mais, M. le président, qu'avons-nous fait pour atténuer ce problème ? Rien ! Le problème ne s'est pas atténué parce que 10 ans après la ministre nous en parle et dit qu'il y a un gros problème. Qu'avons-nous fait, M. le président ? Refuser de mettre un distributeur de préservatifs sur le campus universitaire ! Inclure l'éducation à la sexualité dans des sujets comme science ! On n'a pas développé un programme d'éducation à la sexualité digne de ce nom au cours de ces dix dernières années et quand on parle de l'interruption de la grossesse et que la ministre vient me parler de grossesse précoce, j'ai un problème. Quel message envoie-t-on à nos jeunes filles lorsqu'on dit : oui, c'est vrai que l'interruption de la grossesse, ce n'est pas une solution, mais il y a ce problème de grossesse précoce. Qu'est-ce qu'on veut me dire ? M. le président, non seulement que je suis contre cette proposition, cela me dérange et me dérange terriblement.

M. le président, je crois sincèrement que nos jeunes filles méritent mieux. Je crois qu'il est de notre devoir de leur donner une éducation à la sexualité digne de ce nom. Donnons-leur, M. le président, la possibilité d'un développement moral respectant les valeurs humaines, respectant leur vie ! Rendons accessible les méthodes de contraception à nos filles ! Est-ce que nous savons que dans des lycées en France, par exemple, une fille de 16 ans a accès à la contraception ? C'est quoi cette attitude pudique, *pas kozer, pou donn zott l'idée ? Pe attan twa pou donn l'idée !* Excusez-moi ! Il faut qu'on soit réaliste. Je crois que mon collègue, l'honorable Ramano en a parlé. La loi permet une relation sexuelle à 16 ans, mais la fille de 16 ans n'a pas droit à la contraception de nos jours. La fille de 17 ans n'a pas droit à la contraception. D'une part, on dit : la relation sexuelle à partir de 16 ans est acceptable, mais seulement ma chérie, si tu as besoin de contraception, dit à papa et à maman de t'emmener. *Come on !* Et après quand nous voyons qu'on a le problème en plein visage, on dit : écoute, tu sais, peut-être qu'il faudra qu'on accepte d'interrompre la grossesse de ces filles qui ont 16, 17 et 18 ans.

Non, M. le président, ce n'est pas de cette société là que je veux. Donc, il y a des choses à faire. Si nous avons un problème, il y a des solutions de nos jours. Il y a des solutions. Donc, cessons d'être soi-disant tellement pudique qu'on ne veut pas faire ceci ou cela, et ensuite nous avons des gros problèmes et nous venons avec des mesures drastiques.

Donc, M. le président, je suis contre cette proposition d'amendement et comme je viens de le dire, c'est une proposition qui me dérange parce que je crois sincèrement que nos jeunes filles méritent mieux et il est de notre devoir de leur donner ce qui est mieux.

Voilà, M. le président, les remarques que j'avais à faire sur ces quatre propositions et maintenant pour terminer, M. le président, je voudrais faire quelques commentaires sur certains propos que j'ai entendus dans cette Chambre. Un propos que j'ai entendu à quelques reprises -

'Ce projet de loi est un pas dans la bonne direction'.

De quelle direction parle-t-on? Est-ce que, M. le président, nous parlons vers la direction de la légalisation complète de l'avortement? J'aurais aimé être éclairée. Un grand pas dans la bonne direction. D'autres ont parlé d'atténuer la souffrance de ces milliers de femmes qui se font avortées clandestinement. Nous avons, par exemple, eu le chiffre de 24,217 par l'honorable ministre Bappoo, des cas de complication suite à un avortement sur dix années, parce que 2000 à peu près par année, et la ministre à dit -

«Les statistiques officielles indiquent que 24,217 cas de complication et une vingtaine de décès ont été enregistrés durant ces dix dernières années».

M. le président, cela nous aurait grandement aidé si on nous avait donné le chiffre parmi ces 24,217, combien de femmes sont concernées par les dispositions dont fait mention ce projet de loi. Combien parmi ces 24,217, c'était pour danger de mort, c'était pour prévenir *grave permanent injury to the physical or mental health of the pregnant woman*, combien c'était parce qu'il y avait des risques d'*abnormality of the fetus*, combien de cas d'inceste ou de viol il y en avait, cela nous aurait grandement aidé mais nous savons tous dans cette Chambre, M. le président, que la grosse majorité de ces 24,217 ne tombe pas sous les provisions ici mentionnées.

C'est un problème, soit nous savons que nous allons dans cette direction, et qu'on le dise. Qu'on fasse un débat là-dessus que c'est un premier pas vers la légalisation complète de l'avortement. Qu'on le dise et que ces 24,217 quand nous arriverons à notre objectif, on va diminuer leurs souffrances. Parce que, en disant qu'on va diminuer la souffrance de milliers de femmes, il y a beaucoup de femmes qui pensent que maintenant elles pourront aller à l'hôpital : je suis enceinte, je n'ai pas envie d'avoir cet enfant pour plusieurs raisons - pas seulement les raisons mentionnées dans ce projet de loi - donc je pourrais demander à l'hôpital d'arrêter ma grossesse. Mais il faut que les choses soient claires, M. le président. Nous avons le devoir de dire les choses clairement.

Un autre point sur lequel, M. le président, j'aurais aimé dire quelques mots. L'honorable Mme Hanoomanjee a parlé de la fille de 16 ans enceinte qui doit quitter l'école. Permettez-moi, M. le président, très respectueusement, de dire que je ne partage pas cet avis. Nous avons de plus en plus de filles qui tombent enceinte, qui accouchent, et qui continuent l'école. Mais, bien sûr, cela dépend de l'environnement de cette fille, cela dépend du soutien que cette fille a, et il y a des familles qui ne pourront pas donner ce soutien à cette fille. Et c'est là, M. le président, où l'Etat doit intervenir, parce qu'on peut soutenir, on peut aider cette fille. Il y a les ONG, etc.

Et là, M. le président, je dois dire quelques mots à tous ces personnes qui nous ont envoyé des centaines de courriels ces derniers jours. Je pense que la plupart d'entre nous par moment ont suffoqué même. C'était presque du harcèlement. A n'importe quelle heure, on recevait des courriels et des SMS : « *say no, and so on and so forth* ». A ces gens-là, M. le président, je leur dirai qu'il ne suffit pas d'envoyer des courriels à nous, les parlementaires, pour nous dire : « *vote no!*, ne fait pas ceci, ne fait pas cela ; toi, en tant que citoyen, en tant que citoyenne, nous avons un problème de grossesse précoce, t'as un rôle à jouer. » Donc, pourquoi ne pas se mettre ensemble, par exemple, pour aider des filles qui sont dans de telles situations? Je suis au courant qu'il y a des personnes de bonne volonté qui le font. Il y a le Mouvement d'Aide à la Maternité, mais ce n'est pas suffisant. Nous avons un gros problème. Donc, je pense que ces centaines et centaines de personnes qui ont envoyé des courriels, si chacun donnait R 100, on peut avoir un très grand centre avec un très bon budget pour nous occuper de ces filles-là, et cela va dans la direction de notre conviction et dans le sens de la société que nous souhaitons. Donc, je fais un appel à ces gens-là.

Après la fin du débat, ils n'auront plus à envoyer des courriels pour dire : 'Vote No! No! No!'. Ils pourront envoyer un courriel qui dit : 'mettons sur pied un centre pour accueillir les filles qui sont en difficulté'; et ce n'est pas juste de leur dire: 'n'avortez pas, mais nous ne sommes pas là dans le concret pour vous soutenir.'

M. le président, avant la dernière remarque, laissez-moi dire quelques mots sur CEDAW. L'honorable Khamajeet a parlé de CEDAW. *The Attorney General also mentioned CEDAW.*

Mr Deputy Speaker, Sir, talking about CEDAW and about our international obligations under treaties such as CEDAW, the Attorney General stated that -

“With the present Bill, it is felt that Mauritius will finally be able to honour its international obligations under such treaties as CEDAW.”

Mr Deputy Speaker, Sir, the House has to know that the CEDAW Committee's recommendation to State parties regarding abortion is a particularly controversial issue and there is even a school of thought which expresses the opinion that the CEDAW Committee uses CEDAW to promote unspoken agendas, one of which is abortion. There is this school of thought and the House has to know about it.

In fact, Mr Deputy Speaker, Sir, there is no provision or statement about abortion in the CEDAW document. It has been an interpretation regarding the rights to health and so on, but there is no specifically abortion in the CEDAW document itself. But, of course, it appears in the recommendations of the CEDAW Committee. *Donc, il nous faut faire attention. Ce n'est pas en respectant CEDAW...*

(Interruptions)

No! No! Mr Deputy Speaker, Sir, I am not going to dwell into it, because it has been very interesting to go through several articles regarding this issue. It is very interesting, and to those colleagues who are interested, just type CEDAW plus abortion on the net, and they will see all these documents and all these debates going on regarding CEDAW and abortion, particularly, regarding the recommendation of the CEDAW Committee on abortion. So, when we say, "honour our obligations", *moi, je mets un point d'interrogation.*

M. le président, je vais terminer par une remarque que nous entendons très souvent : ' La femme doit être libre de son corps. ' Entièrement d'accord ! Je suis la première personne à dire : 'oui, la femme doit être libre de son corps.' Mais, M. le président, autant que je suis d'accord, et je le dis avec force, qu'une femme doit être libre de son corps, je dis avec force à la femme : ' le fœtus que tu as dans ton ventre n'est pas ton corps. Le fœtus que tu as dans ton corps, n'est pas ton bras, ta jambe, que tu peux amputer quand c'est gangrené. C'est un individu.'

Je l'ai dit au départ, ce n'est pas l'absence du statut juridique qui va me dire que le nouveau-né quand il est dans le sein de sa mère, n'est pas une personne, donc n'a pas des droits. M. le président, à ceux qui s'étonnent et qui me font des moues quand je dis cela, je leur demanderai : ' tenez dans la paume de votre main un fœtus de huit semaines, je ne dis même pas douze, mais de huit à dix semaines. Cela ne va pas être plus long que votre index. Tenez ce fœtus dans votre main, regardez les petits membres de ce fœtus, comptez les minuscules dix doigts de ce fœtus, comptez les minuscules dix orteils de ce fœtus, venez me dire : ' *Oh, ene*

boule du sang sa! To capave debarasser! Si vous arrivez à le faire, à me dire cela après avoir tenu ce fœtus de douze semaines dans la paume de votre main, je vous saluerai bien bas. ‘

M. le président, je terminerai en disant qu’on ne peut pas voter un projet de loi en partie. Si je pouvais le faire, je voterai la première disposition, c'est-à-dire la section (a). Mais pour les raisons mentionnées, je ne peux pas en mon âme et conscience voter les trois autres parties. Par conséquent, M. le président, je voterai contre ce projet de loi.

Je vous remercie.

(6.28 p.m.)

Mr C. Fakeemeeah (Third Member for Port Louis Maritime & Port Louis East):
Praises be to Almighty God, who gives life and who only can take life. I thank you, Mr Deputy Speaker, Sir, and I thank all Members of this House and I call to your attention some very important issues that concern all of us.

I believe sincerely that the way this Bill is being presented to this House is misleading the whole country by attempting in legalising abortion through the backdoor. This is what the people outside have asked me to voice here. To substantiate my point, I shall mention -

Prior to the ROE v/s Wade Supreme Court decision of 1973, 500,000 illegal abortions were occurring per year and by 1975, over one million babies were aborted in the USA.

I am coming to Mauritius! Today, about 1.5 abortions occur annually. That is over 4,000 per day and nearly 3 per minute. 93% of the abortions in the USA are for convenience. The mother’s health is an issue in 3% of the time. The baby’s health is 3% only. Rape and incest are only 1%. 93% of all abortions in USA are performed just because someone does not want a child. With this Bill, we are going to empower the women. The child is going to university. To allow the pregnant woman who does not want to keep the child by legislating the approval of murdering innocent unborn child.

Let me ask: how can we do that with our hand, by legislating? Mr Deputy Speaker, Sir, I cannot find - I have been scrutinising - any urgency for such a debate. I would rather propose that we give ample time so that hon. Members of this House may go to their electorate, following what has been said in this House, to take stock of the feeling of the population outside before jumping to any conclusion or any vote,

This is my humble request, Mr Deputy Speaker, Sir, in this specific context and due to its sensitivity. We may be parliamentarians, but before being parliamentarians we had to be a

candidate. We have to ask our electorate to vote for us. We will have to face that electorate and I will do everything in my capacity to make them aware of what we are doing today. We have to ask our electorate to vote for us and then only we are elected and we are mandated to speak here. How then, today, we are not consulting them? Are we mandated to say 'yes' or 'no' on such a sensitive debate? Do they not have the right to be consulted? This is a sensitive subject while we have not yet secured the approval of the population outside. The present debate is being imposed on us with such an urgency. I believe that this will upset the social fabric of our country. Because of the people we are here and now, we ignore the people. They will have to know what is going on inside here with only 69 people voting, among them, for or against. They will be made aware in due time. We are putting the future of our younger generations in jeopardy. If this is a historical or landmark achievement for some of our hon. Members here, they claimed it to be like that. For us in the FSM, it is a long step backward in family unity, social harmony and progress of our country because we have to reflect what is outside, the people outside.

History should also record that it is a historical day for some, but historical day still in defiance of our own Constitution. I will come forward with proof and evidences; historical day in defiance of the will of the majority of our people outside. Being defiance of human rights, I will come with evidence in defiance with the grievous consequences awaiting all of us in this country.

Mr Deputy Speaker, Sir, we cannot just follow blindly what the west would want to impose on us. If we do so, it will be like accepting their social failures on all accounts. Look, at what is going on in Europe? Do we want it to be in our country? What is at stake today, Mr Deputy Speaker, Sir, is the society which we want to give to the future, to legate to the future generations. It is about keeping moral values versus western imposed lifestyle. We want the Mauritian family to stay united to those values, our grandparents' values that have for long been our pride in this country.

Life is sacred and most sacred things must be respected and preserved. I cannot imagine as a hon. Member of this House that life will have no value. I cannot think that this august Assembly will devaluate the sacredness of humanity. This is why I want to solemnly thank hon. Mrs Lysie Ribot and hon. Mrs Marie-Aurore Perraud for their *courage d'homme...*

(Interruptions)

Mr Fakeemeeah: *Courage d'homme vous en avez!* For their bold decision as mothers! They have known the value of giving birth and giving life. The hon. Attorney-General has said that he will not go into religious debate. Okay, I cannot accept that this Bill will pass through where it defies the very fundamental of our legal system. Let me state categorically, Mr Deputy Speaker, Sir, that this Bill – listen to it, please - will not resist constitutional test. We will fight it on all...

(Interruptions)

Avant kan mo kozer...

The Deputy Speaker: The hon. Member has every right to make his intervention without any interruption.

(Interruptions)

Mr Fakeemeeah: You heard what he said? Harish Boodhoo and now

(Interruptions)

Since life begins at conception and we have been informed about the concept of 120 days, let me make it clear. Your soul is introduced on the 120 days, even masturbation is condemned in all religions, Islam, Christianity and even Hinduism. So, abortion is akin to murder as it is the act of taking a human life. Abortion is in direct defiance of the commonly accepted idea of sanctity of human life in all main religions of this country. The foetus has a soul, which, if allowed blooming will result into the formation of a human being like you and me and all human beings. However, when we kill the foetus, we deny someone a chance to exist in the world. As a foetus is too small to protect itself and it is dependent on a mother for survival, killing it amounts to a cold blooded murder.

Many people may have the illusion that abortion is a short, simple surgical process. However, they are sadly so wrong. As we know, we have three types of abortions, none of which are remotely close to being short, simple, surgical process. Unfortunately, many of these babies are very much alive when removed and hence, the abortionists killed them by cutting the umbilical cord. Mr Deputy Speaker, Sir, such a sensitive issue was neither in the previous *Bleu-Blanc-Rouge programme gouvernemental* nor in this newly presented *PMSD-Parti Travailliste 2012-2015 Programme*. This is what explained the prevailing perception practically. Everywhere I go; *'dimoune dire kifere zot pé presser are l'avortement? Ki bavure zot p rode cachiez coumsa encore? Zott pou faire face avec le peuple après'*. I wonder as the general

public: is Government mandated for this Bill which looks like rushing in a disguised way in legalising at the backdoor of abortion? Do we not have more urgent issues that are affecting the daily life of all Mauritians?

La fatalité de la sortie de la Grèce de la zone euro ne nous dit rien ? La crise de la dette de l'Espagne qui bouleverse tout le monde ne nous dit rien ? Risque de panique économique généralisée émis par tous les grands acteurs économiques du monde et par le gouverneur de la Banque de Maurice ne nous dit rien ? Les 25 millions de chômeurs, parmi lesquels beaucoup de Mauriciens, de moins de 34 ans qui sillonnent presque toute l'Europe ne nous dit rien ? Le monde en transition, basculant vers des extrémités, ne nous dit rien ? Ce qui se passe en Europe, dans les pays arabes, la concrétisation d'une démocratisation des systèmes administratifs ! Tout ça ne nous dit rien ? Notre offshore menacé par le GAAR, déjà voté par la grande péninsule, l'Inde, ne nous dit rien ? Notre port franc, notre croissance, le pouvoir d'achat *de bann ti-dimounes*, tout cela ne nous dit rien ? Rien que l'avortement !

The Deputy Speaker: I kindly request the hon. member to confine himself to the scope of the Bill.

Mr Fakeemeeah: Even President Obama, Angela Merkel, David Cameron and François Hollande are worried about the shock waves from the Euro zone, saying that we are facing the biggest threat to the global economy, and that we are really close to a really big crisis with lasting consequences. Still we do not care? And we are not yet debating on measures to be taken?

Mr Deputy Speaker, Sir, I consider abortion to be a crime against humanity. Abortion is not a disease, but a psychotic phenomenon. No sane man or woman would knowingly kill a baby, as killing a baby is an act of utmost atrocity. I wonder how a mother and a father, who are supposed to mutually overcome all difficulties with compassion, can accept to kill an innocent creature through manmade law whilst the baby is a godly creation.

Most women who decide to have an abortion spend the rest of their lives regretting it. Can we imagine an abortion? Just imagine an abortion! I challenge you to visit some women who have had abortion. Ask them if they would have it again. Ask them; question them about their regrets for having killed their own innocent baby. Sometimes, you will even see tears of guilt coming out. Would you like to suffer and die like someone traps you in a cage and literally tears off your arms and legs from your body? Do innocent babies deserve to be killed by our law? Who could possibly be more innocent than an unborn baby? Yet our society is guilty to

condone the slaying of 24,000 babies, as I have just heard, that is, 53/54 daily in Mauritius; 1.5 million in the USA. Who gives life? Man or God? Who are we to take life, to pass legislation to take life? Life is God-given. Is life not priceless for us? Life is dignity.

Mr Deputy Speaker, Sir, will we be forgiven for having passed a law - I call our attention to this point - where a pregnant woman can have an abortion only if she is willing to take the risk to lie? If she is willing to take the risk to lie! Mind ourselves! All those who are going to vote for this Bill! I am doing my part, and God will call all of us to account. Lies undermine everything. It undermines the very oath to uphold human dignity and the respect life itself.

How can parliamentarians take steps to reduce life that has been provided by God, and how can we accept such a Bill to become a governing law that allows professionally qualified people, who are trained to save life, to practise medical genocide on sinless babies while they have oathed the so-called Hippocratic Oath, which implies life-saving?

The reality, Mr Deputy Speaker, Sir, is that our society is facing social and moral degradation, thus leading to all sorts of social perversions and evils, which include rape, incest and unwanted pregnancies. The figures speak for themselves. This is the real problem of our society despite the claim of economic development and progress. This is the paradox of our social economic paradigm, for which I did claim a shift in my last speech on the Budget.

Now, Mr Deputy Speaker, Sir, to address the problem, look what we are attempting. We are taking the shortcut by bringing in this Bill. The question is: will this Bill decrease and reduce rapes, incest and unwanted pregnancies? I wonder why we should legislate to take life of an innocent unborn baby and not the life of the rapist.

Mr Deputy Speaker, Sir, we, in the FSM, propose to address the real problem of our society first and foremost. However, we cannot remain silent on this sensitive issue, or else the future generation will blame us. Hence, I feel my duty to voice our stand on this Bill. We are not going to vote the killing of innocent unborn babies, as it is against the belief my religion and all great religions of this country. If the Government has the courage to face a referendum on the issue, it will immediately discover that more than 500,000 voiceless women outside this Parliament are against the 200 brought here to support the Bill.

Mr Deputy Speaker, Sir, we live in a country whereby according to our Constitution only a court of law can find a verdict of guilt for rape, sexual intercourse under 16 or incest. The Police cannot conclude whether there was rape or not. We all know here in this country how long

it takes when a matter is taken to the Police, then to court, and when judgment is given. All of us will agree that it may take - to be optimistic - two years. Otherwise, it will take a lot more than two years. Unless the court finds someone guilty of rape, no one can say the accused person has committed rape.

Mr Deputy Speaker, Sir, I am proud to live in this country, where only the judiciary is vested with such powers of finding guilty or innocent. It will be a very dangerous move if we were to transfer this judicial power to any other person or authority. We are not talking about religion. This is not religion. If the Bill is enacted, the four categories that will allow an abortion to take place is where the pregnant woman is victim of rape or victim of an incestuous relation or there has been unlawful intercourse with an under 16. In this category, abortion can only take place if pregnancy is less than 14 weeks.

Mr Deputy Speaker, Sir, who is the competent authority who can say that there has been rape, there has been sexual intercourse under 16 or there was incestuous relationship? Who is that authority, if not the judiciary and only the judiciary?

My question, Mr Deputy Speaker, Sir, is: can this be done while pregnancy is still less than 14 weeks? Can we have a verdict of rape in less than 14 weeks of pregnancy? No, not in our country! Therefore, this law will only be on paper, and will never be effective. The question is: can we, intelligent people, vote for a law which cannot be put into effect? Where is sense? I cannot vote! I say it loudly! I cannot vote for such a Bill, to allow 93% of abortion by the back door! I will not vote for such a Bill, which will remain a dead letter. I propose to have a televised debate before the vote, to make the population aware. *Je propose le renvoi de tout débat.*

Mr Deputy Speaker, Sir, the Bill states that abortion can be done with consent of the pregnant woman. The question is: do we need the consent of the mother only or do we need the consent of both parents? You know that the child is conceived in the womb by the action of both man and woman. This Bill is ignoring the right of consent of the father. I will explain how. Do we deny the fathers of their basic human rights in participating in the decision-making process of whether there should be an abortion, or not? For all we know, a mother may want to abort a handicapped baby. I was myself informed – I am the father of three children - that my second child was to be handicapped. I challenged everyone because I wanted to be in Paradise with my handicapped child. I was ready to put away my leisure, my money, my standard and to hold my

handicapped baby in my arms. A father is ready to sacrifice his leisure time, his money to look after his handicapped child to please his master, God. We all know of cases where fathers are devoted to their handicapped children. Do we ignore the father then? Can we deny the father of his constitutional right of choosing his family, his basic constitutional right? This Bill violates our constitutional right and I am not prepared to vote such a Bill. I call your attention, Mr Deputy Speaker, Sir, to what the Privy Council says. This is not religion and this is not conviction.

I quote -

'A breach of a constitutional restriction is not excused by the good intentions with which the legislative power has been exceeded by the particular law.'

This is what the Privy Council said. I find, Mr Deputy Speaker, Sir, worth mentioning *l'admirable synthèse de Saint Augustin*:

« La loi a donc été donnée pour que l'on demande la grâce ; la grâce a été donnée pour que l'on remplisse les obligations de la loi ».

M. le président, s'il n'existe aucune vérité dernière qui guide et oriente l'action politique, les idées et les convictions peuvent être facilement exploitées au profit du pouvoir. Une démocratie sans valeurs se transforme en un totalitarisme déclarée ou soumise comme le montre l'histoire. Le droit à l'exercice de la liberté est sans doute une exigence inséparable de la dignité de l'homme, mais l'exercice de la liberté n'implique pas le droit supposé de tout dire et tout faire. L'enfant dès qu'il est consommé, l'embryon ou le fœtus, ce n'est qu'une manifestation et un don de Dieu. Que sommes-nous? Pourquoi se permettre dans l'égoïsme de le considérer comme une entrave insupportable? C'est l'épreuve – and *listen to it* – où, *'help me God'* devient l'impératif soulagement.

Mr Deputy Speaker, Sir, on apprend à tout âge, bien sûr. Il faut aussi réapprendre à savoir tenir des raisonnements logiques et cohérents, sans passion, sans a priori, en remettant les choses dans leur ordre naturel d'importance. En légalisant l'avortement par ces moyens déguisés, nous aurions nous-mêmes à faire face aux implications profondes qui en découleront sur notre société. Le grand nombre de femmes qui souffrent sans le savoir du syndrome de post-avortement, de dépression. Les preuves matérielles, les blessures de l'avortement sont là. Comment oser réclamer alors une justice sociale, un respect de la vie, un respect de l'autre et une plus grande solidarité dans des conditions pareilles?

I consider this Bill, M. le président, comme une banalisation de la valeur de la vie parce que l'avortement provoque des ravages dans notre société. Les preuves sont déjà là et c'est ce qui nous attend si ce *Bill* est voté - j'espère que non, puisque nous sommes des hommes d'intelligence – et iront démontrer de manière encore plus évidente la réalité de ce désastre provoqué par la colère de Dieu que nous inviterons nous-mêmes par ce vote.

Je considère, M. le président, que ce débat est un événement dramatique qui a été imposé brutalement à notre attention dans un temps dominé déjà par des dossiers brûlants. Le Dieu va faire ressortir ces dossiers en temps et lieu. C'est ce qui nous donne à dire que les signes précurseurs d'une effervescence politico-sociale vont apparaître. Le gouvernement a une écrasante responsabilité devant l'histoire à ne pas toucher et blesser la susceptibilité de n'importe quelle composante de notre société et ainsi freiner l'épanouissement de notre société. M. le président, ce *Bill* met notre pays dans une aventure périlleuse qui, pour des années à venir, sera dévastatrice.

I want to remind hon. Members of this august Assembly here of the fact that our Constitution recognises the three main sections of the population. As claimed by the Attorney-General, this Bill has been, according to him, sufficiently debated – I refuse to accept it – nationwide. Hence, I urge the hon. Attorney-General, through you, to consider the Bill in the light of the proposals reflecting the beliefs and affinities of the Church and the Jammah Masjid respectively. Beware! However, I find it more viable to enrich the debate. As I enjoy a complete freedom to enrich the debate, I therefore propose the following, which I believe sincerely will contribute towards maintaining our social fabric and peaceful coexistence: the setting-up of a committee from each of the three main sections of the population as per the Constitution. These committees should comprise of gynecologists, specialists in relevant fields, religious scholars and all should belong to the same section. No one has the right to impose his conviction and belief on the other. All should belong to the same section of the population. These committees will deal with issues of abortion on a case-to-case basis based on their respective beliefs and affinities, certainly in extreme cases. I propose also the setting-up of a national specialised hospital where these cases, as decided by the above committees, can be referred free of charge. This ensures the pregnant women from getting exploited by the very greedy *charlatans* which are now operating with impunity and making fortune from the misery of others.

I conclude by quoting:

‘Une civilisation qui rejeterait ceux qui sont sans défense mériterait d’être qualifiée de barbare, même si elle connaît de grands succès économiques, sociaux, technologiques, artistiques ou scientifiques’ -

Jean Paul II, le 04 juin 1997.

I appeal sincerely to all Members of the House to vote against the Bill, as I solemnly believe that like voting for recognition of rights of homosexuals, this Bill will invite the wrath of God. You want to take the risk to venture, you are free. You cannot abstain, as abstaining is voting for the Bill. You can only be for or against. Let me raise my hand, almighty God. Help all of us, save our country. Thank you.

(6.59 p.m.)

Mr J. P. Quirin (Third Member for Beau Bassin & Petite Rivière): M. le président, je voudrais d’emblée remercier la direction de mon parti de me donner la possibilité de m’exprimer librement sur ce projet de loi.

L’interruption volontaire de grossesse dans des cas spécifiques est un sujet qui interpelle toute la population en ce moment et le limiter uniquement aux parlementaires n’est sûrement pas la chose idéale. Un référendum aurait été certes plus approprié, mais vu que tel ne sera pas le cas, je vais brièvement apporter ma contribution à ce débat, après avoir sondé l’électorat de la circonscription de Beau Bassin/Petite Rivière, que je représente dans cette auguste Assemblée.

M. le président, après avoir écouté attentivement la plupart des intervenants avant moi, ceux qui sont pour ce projet de loi le décrivent comme une avancée progressiste qui mettra fin aux avortements clandestins. Rien de plus faux, à mon humble avis, dans la mesure où celles se trouvant dans les quatre situations spécifiques représentent, selon certaines statistiques, moins de 10% du nombre d’avortements clandestins pratiqués à Maurice. Comme l’a si bien dit mon collègue, l’honorable Dr. Satish Boolell, certains médecins véreux continueront à s’enrichir en effectuant des avortements illégaux à des femmes qui ne sont nullement concernées par les quatre conditions spécifiques qui figurent dans ce projet de loi, et cela dans leurs cabinets ou dans des cliniques privées à celles qui en ont les moyens et les pauvres elles, iront frapper à la porte du bourreau de service et avec tous les risques que cela comporte. Qu’attendent les autorités, M. le président, pour agir contre ce business illégal et pour prendre des sanctions qui serviront d’exemple à ceux tentés par ce business lucratif ?

Ne serait-il pas plus judicieux que le gouvernement vienne avec un plan d'ensemble capable de mettre de l'ordre et de redorer le blason de ce secteur qu'est la santé publique qui bien souvent contribue au désarroi du petit peuple.

M. le président, pour en revenir aux amendements proposés au Code Pénal par *l'Attorney General*, permettez-moi de donner mon accord aux sections (a) et (b) qui font état de l'IVG comme mesure visant à protéger la vie de la femme enceinte et aussi d'éviter tout risque de graves séquelles physiques et mentales.

Par contre, j'ai beaucoup de réserves en ce qui concerne les sections (c) et (d) où les risques d'erreurs de jugement sont grands et pourraient aussi provoquer des déclarations de viols fictifs ou à l'amiable comme le disent certains.

Cependant, en ce qui concerne les cas de mineures violées ou victimes d'inceste, je suis d'un avis beaucoup plus consensuel. Il n'y a pas de doute, M. le président, que la mise en pratique de ce projet de loi contient une valeur spirituelle qu'on ne peut ignorer. Pour les religions qui se pratiquent à Maurice, la vie est sacrée et doit donc être protégée. Dans la situation qui nous concerne, la seule exception à ce principe, c'est quand il s'agit de préserver la vie de la mère en danger. En d'autres mots, on ne doit pas corriger un mal par un autre mal.

M. le président, si ce projet de loi est voté, quelles seront les mesures essentielles pour mener à bien sa mise en pratique et ont-elles déjà été prévues ?

Au niveau du ministère de la santé, en particulier, pour assurer l'accompagnement psychologique des victimes de viol et d'inceste, nous ne sommes pas sans savoir que l'accompagnement psychologique se fait sans grande concertation avec les autres ministères concernés et ne perdure pas dans le temps. Je voudrais bien être assuré que l'accompagnement d'une victime dure aussi longtemps que le traumatisme serait présent même si cela devait durer une dizaine d'années.

Est-ce qu'il a été prévu une mesure de contraception pour les victimes de viol et d'inceste afin de les éviter d'avoir recours à l'avortement ? Qu'en sera-t-il au cas où il y aurait une objection de conscience d'un médecin ? Préconise-t-on un rôle plus actif et dynamique de la *Mauritius Family Planning Association* et de l'Action Familiale en collaboration avec les collectifs anti-sida entre autres dans le cadre de leurs campagnes de conscientisation et de sensibilisation ?

Au niveau de l'éducation, est-ce qu'il a été prévu un programme de prévention pour les jeunes en accord avec les ONG concernées, incluant des sessions d'éducation émotionnelle et sexuelle afin que la génération qui fréquente les collèges et les universités soit consciente et avisée des risques et périls d'une sexualité sans précaution.

M. le président, le Mauricien pêche par manque d'information et de formation. L'ignorance est trop souvent de rigueur en matière d'éducation sexuelle. Il y a trop de préjugés par rapport à certains sujets. De ce fait, il faudrait instituer des campagnes qui atteindraient tout le monde, autant l'universitaire que l'analphabète. Tout citoyen Mauricien a droit à une éducation sexuelle et des informations y relatives.

Le ministère de la jeunesse et des sports ne devrait pas être en reste, M. le président. Dans le cadre de ses activités communautaires à travers le pays, ce ministère devrait assumer plus de responsabilités vis-à-vis de la jeunesse en leur inculquant les valeurs intrinsèques pour une vie saine et harmonieuse. L'éducation sexuelle pourrait ainsi faire partie des sujets qui nécessiterait des sessions d'information au même titre que le sida ou les méfaits de la drogue. Cela ne pourrait être que bénéfique à notre jeunesse dans leur quête d'informations nécessaires à leur épanouissement.

En matière de judiciaire, M. le président, nous voudrions bien savoir au niveau des *Law Reforms* si la loi sera durcie dans les cas des personnes trouvées coupables de viol et d'inceste.

Ce n'est un secret pour personne que la justice mauricienne est lente et qu'un violeur reste en liberté sur présomption d'innocence pendant assez longtemps et cela avec les risques de récidive.

Je voudrais bien suggérer qu'on établisse un *fast track* pour les délits sexuels. On a pendant longtemps entendu parler de *Family Court*, mais, à mon humble avis, qu'un tribunal pour juger les délits sexuels soit institué dans les plus brefs délais.

M. le président, ce projet de loi a pris de court non seulement les membres de cette auguste Assemblée mais la population en général, d'où les divers courants d'opinions, essayant de convaincre du bien-fondé de leurs arguments. Les débats se sont déroulés dans une atmosphère digne d'une vraie démocratie parlementaire. Je voudrais cependant demander à tous ceux concernés par ce projet, forces vives, associations culturelles et religieuses, en un mot toute la société civile, de faire preuve de tolérance envers le point de vue de l'autre. Que nous soyons

pour ou contre ce projet de loi, selon nos convictions ou notre conscience, nous devons continuer à vivre les uns à côté des autres après le vote.

M. le président, si les propositions que je préconise sont adoptées et mises en pratique, c'est la société elle-même qui en sera la première bénéficiaire. Ceci dit, je me réserve le droit de dévoiler mes intentions de vote au moment opportun.

Je vous remercie.

(7.09 p.m.)

The Minister of Housing and Lands (Dr. A. Kasenally): Mr Deputy Speaker, Sir, I, first of all, wish to thank the hon. Attorney-General for presenting this historical Bill to the Assembly and to all the Members who have contributed, some so passionately and some so aggressively.

There has been a lot of passion, emotion, hysterical outbursts, silent protests and even threats of *grève de la faim* concerning this Bill. Many Governments have come and gone, but the proposal of bringing a 'Termination of Pregnancy Bill' has remained a subject of intense controversy in all the strata of society. Besides, experts and certain pseudo-experts have added their voice rendering the life of Governments and Members of Parliament particularly uneasy. I salute, however, the Prime Minister, who has taken the bull by the horn, and took the bold decision to come with this piece of legislation. We note with satisfaction and, in fact, it is very encouraging that there is a general consensus in the House, apart from some reservations - and some more than some reservations - from some Members whom I respect for their dissention.

Mr Deputy Speaker, Sir, allow me, at the very outset, to draw the attention of this House to some basic facts –

- (i) an estimated 19-20 million unsafe abortions take place every year, 97% of these are in developing countries;
- (ii) despite its frequency, unsafe abortion remains one of the most neglected global public health challenges;
- (iii) an estimated 68,000 women die every year from unsafe abortion, and millions are injured and many permanently;
- (iv) leading causes of death are hemorrhage, infection, and poisoning from substances used to induce abortion in insalubrious conditions;

- (v) access to modern contraception can reduce but never eliminate the need for abortion, and
- (vi) when abortion is made legal, safe and easily accessible, women's health rapidly improves. By contrast, women's health deteriorates when access to safe abortion is made more difficult or illegal.

The right to live is a fundamental principle and society should ensure that this right is upheld. As a practicing Doctor and Surgeon since I took the oath on graduating in July 1969 at my University, I have endeavoured through thick and thin to fulfill my sacred duty to save lives. I have had to take very difficult decisions, when I had to operate on newly born babies of a couple of hours old or to very old people of over 90 years old. As Regional Director of Dr. Jeetoo Hospital, I witnessed tragic cases of complications resulting from victims of backstreet abortions that end up either in severe residual disabilities such as perforation of bladder, tearing of the cervix and other disabilities or death for that matter.

This Bill, in no way, allows abortion on demand. The provisions of the law have been fully canvassed by the Attorney-General and other orators and I do not propose to go over them in detail. I shall, instead, elaborate on a few pertinent points which have been raised from other Members of this august Assembly about the medical aspect.

In case of a girl of 8 or 10 years old getting pregnant through rape or incest or any other means, her body undergoes profound physiological changes and anatomical stress during pregnancy. Her body is not quite mature enough to take on such a burden on the pelvic tissues and organs. There may also be what we call cephalopelvic disproportion, that is, the outlet of the pelvic cavity (the lower part of the abdomen through which the baby is born) is smaller than the head of the baby. Such a child should invariably have to be followed up by a properly trained obstetrician. This situation may otherwise lead to severe trauma to the organs and the tearing of the pelvic muscles of the mother, while at the same time causing irreparable brain damage to the baby, should the pregnancy be allowed to go to term. This may also lead to the death of the baby and the mother may be left maimed for the rest of her life, through disruption of her pelvic organs.

Doubts have also been expressed by some Members about the feasibility of prenatal diagnosis of severe congenital abnormality. Apart from high resolution ultrasound imaging carried out by very competent doctors, amniotic fluid and foetal blood sampling can be carried

out for genome determination, that is, the DNA, blueprint of the foetus. Recently, a most simple test can be carried out. This involves the foetal DNA fragments floating in the mother's blood can nowadays be harvested as early as ten weeks by just an aspiration of blood from the vein in the arm. Coupled with those from the father's saliva they can be used to build up the genome of a foetus, very early in pregnancy, within a week. This can lead to diagnosis of gross foetal abnormalities in born errors of metabolism and gross anatomical and physiological anomalies not compatible with life. These non-invasive and invasive investigations can be safely carried out to assess the viability of the foetus. I must point out that these procedures can only be done by competent doctors and not half-baked specialist and will give a wealth of biochemical, genetic and anatomical information on the status of the foetus.

Carrying a small ultrasound machine in the boot of our car and going from village to village is not the way to perform proper ultrasound examination of pregnant women. Nowadays, we have modern machines by well trained gynecologists who have to be continuously trained. It is not a one-shot in the dark and then one thinks he is a super specialist. Medicine is going at a very fast pace in its development. We need continuous professional development to be able to keep up with modern medicine. Foetal ultrasound is being done in Mauritius and I have pictures which I could show, because they are a bit terrifying, where there is upper limb abnormality, absence of forearm, brain anomaly and absence of skull, skull defect, spina bifida, nasal eye abnormalities and abdominal wall defects, which is known as Exomphalos, can be diagnosed prenatally.

Mr Deputy Speaker, Sir, there is also a particular instance where termination of pregnancy is warranted and is covered by the provisions of this Bill. It is in cases of severe toxemia, that is, hypertensive disease of pregnancy and what we call the HELLP syndrome. I will explain it subsequently. These cases, when properly managed, may be brought to term, especially toxemia of pregnancy. However, there are cases where well before the 36th week, a crisis may flare up and the life of the mother is at stake, especially, when all medication is of no avail. Termination of pregnancy is the only solution to save the mother before she sinks into coma after severe and repeated convulsions. It also requires great clinical acumen to be able to save the mother and the pre-term baby by terminating the pregnancy and taking the baby into intensive neonatal care so as to give the baby support and save him. The HELLP syndrome is even more serious. It is a life threatening obstetric complication characterised by multiple organ

failures that do not respond to any treatment apart from prompt delivery of a baby, whether it is viable or not. If not, it is certain that the mother will die. It is in these circumstances where doctors try to save the mother with very little chance of saving the baby.

Mr Deputy Speaker, Sir, one hon. Member, whom I respect a lot, has expressed the concern that this piece of legislation may transform Mauritius into what is called an abortion hub. The vast majority of people in this country are pious, all our friends who spoke before us, so are Members of both Government and Opposition. The world, as she said, is in turmoil both financially and economically. But, this Government will never and I say, never have to turn to that direction to diversify our economy! Our country will never be an abortion hub!

Mr Deputy Speaker, Sir, I do not subscribe to the Leader of the Opposition's contention that only one doctor is required to determine the interruption of pregnancy in the specific cases mentioned in this Bill. A consensus of three doctors is highly desirable. In fact, it is a non-written rule and a high ethical consideration in medicine to have a consensus in defining the clinical line of action to be undertaken in the interest of the patient. I, myself have been frequently resorting to this principle and even sought help from other colleagues when faced with impossible and difficult cases. The life of the patient primes above all.

Mr Deputy Speaker, Sir, like in all professions, there are some outside the frontier of probity yet, I do not think that it is fair to put all the gynecologists in one basket or in one Mercedes! Many of them are competent doctors with a sense of integrity, probity, conviction and dedication. They may feel offended, but those who cross the line will have to be sanctioned and censured.

Mr Deputy Speaker, Sir, I have got my own strong religious conviction, but this is between my God and myself and perhaps I will live with it for the rest of my life. Being given that this piece of legislation has got very specific conditions for termination of pregnancy to avoid misery and save life of both the mother and the baby, I shall vote for it.

Thank you.

(07.24 p.m.)

Mr D. Nagalingum (Second Member for Stanley & Rose Hill): Mr Deputy Speaker, Sir, I consider myself to be very fortunate to intervene on this Bill after having taken stock of the views, apprehensions and feelings of many other fellow Members of this august Assembly with regard to the very controversial issue of abortion.

Mr Deputy Speaker, Sir, abortion is a very controversial subject that has been continually argued for a very long time. Due to the severity of the consequences and the moral and religious elements involved, this is an ethical controversy and has divided people for decades. For many people, abortion is sought to be rather disturbing, unethical and immoral. The main controversy is: “should abortion be legalised?” Besides, during our schooldays, who among us here has not come across an essay entitled “Should abortion be legalised? Discuss.”?

Mr Deputy Speaker, Sir, this is precisely the aim of today’s debate. True it is that many people think it should not be legalised, but there are just as many who think that it should. It is so passionate and controversial as it deals with human life. Indeed, abortion is the intentional termination of a pregnancy. It allows putting an end to pregnancies, but involves killing the foetus or unborn child, while the child is still in the mother’s womb. This is the point which makes the issue of abortion a highly controversial one over time.

As matters stand, today, Mr Deputy Speaker, Sir, abortion is strictly unlawful in Mauritius, whatever be the circumstances, as per section 235 (1) of the Criminal Code 1838, that is, since 174 years. Hon. Members will agree that any piece of legislation is meant to be a dynamic one, one that adjusts itself to the needs of the society. I am of the considered opinion that abortion is wrong when it is used as a method of birth control, not as a last resort. And this present Bill, Mr Deputy Speaker, Sir, allows drawing a demarcation line between permissible and impermissible abortions, or in more technical terms, between therapeutic termination of pregnancy and voluntary termination of pregnancy thus, legalising the termination of pregnancy in four specific circumstances only.

First, where the continued pregnancy will endanger the pregnant person’s life, that is, saving the life of a pregnant woman with imminent risk of death. Mr Deputy Speaker, Sir, if a woman is pregnant and continuing the pregnancy would cause the mother’s death, even those who are most strongly against abortion will accept that this is a case where termination is ethically acceptable. It is generally acceptable that a person has the right to defend himself/herself using force that is reasonable in the circumstances, when he/she is in danger in order to protect himself/herself from physical attack. Similarly, the mother should have a right to choose between life and death. This is quite normal and that is why abortion in such circumstances may be known as abortion in self-defence. This is normal practice in Mauritius.

So, this Bill brings nothing new, but it simply intends to regulate and legalise what has been practised in our hospitals and clinics so far.

Secondly, Mr Deputy Speaker, Sir, the Bill provides for allowing an abortion with a view to prevent grave permanent injury to the physical or mental health of the pregnant person. Mr Deputy Speaker, Sir, we all know that if a medical practitioner is faced with such a situation, he will take steps to save the mother. He is bound by his oath to save or protect his patient's life. Thus, once again the Bill simply comes to incorporate in a legal framework practices that have been going on in our hospitals.

Thirdly, Mr Deputy Speaker, Sir, and perhaps the most controversial part of the Bill, is the legalisation of termination of pregnancy if the continued pregnancy will result in a severe malformation or severe physical or mental abnormality of the foetus as assessed by the appropriate specialists.

The spirit behind this part of the Bill is that there must be something very wrong with the child, and the child might be better off never being born than being born, and having a life with many serious problems and social implications. Let us not wear a blindfold and refuse to see and acknowledge the obvious, that is, the fate of the severely mentally and physically handicapped.

However, Mr Deputy Speaker, Sir, I firmly believe that care must be taken here not to open a floodgate. What is the definition of severe malformation? How do we define and detect severe physical or mental abnormality? This is a point which, to my opinion, should have been properly addressed right from the outset.

Being given the apprehensions engendered by the presentation of this Bill, I believe that it would have been most appropriate that severe malformation or severe physical or mental abnormality be clearly defined, just for the sake of clearing the air. According to what I have heard and learnt, it is extremely difficult to detect a case of severe foetal abnormality, and each technique carries its own lot of risks. In some cases, this practice can even be lethal to the foetus. If such techniques exist and the safety aspect can be taken care of by specialists, it is left to be known whether these tests will be carried out in our hospitals. Both the hon. Attorney-General and the hon. Minister of health have been very silent on the implementation of this important issue.

The fourth and last provision of the Bill, Mr Deputy Speaker, Sir, relates to termination of pregnancy which has not exceeded its fourteenth week and results from a case of rape, sexual

intercourse with a female under the age of 16 or sexual intercourse with a specified person, which has been reported to the Police or a medical practitioner. This deals basically with rape, that is, sexual intercourse with a woman without her consent, or incest, that is, sexual intercourse between people who are blood-related.

We can imagine the emotional stress that having a child of a rapist may represent to a woman or a girl who has been victim of rape or incest. Having a child resulting from the mother being raped causes many psychological problems for the mother, as the birth of the child could be a remembrance of the sexual offence. This is a fact. But this point is giving rise to much controversy.

In any criminal offence, it is up to the court to establish the offence. The same applies to rape. Can this be materialised in 14 weeks? Can the health services rely solely upon the statement of the alleged victim to the police or to a medical practitioner? Even the DPP has expressed his doubts on the implementation of this section of the Bill. I hope that the hon. Attorney General will enlighten the House on this issue during his summing up.

The other point on which I have reservation pertains to the age and consent issue. Mr Deputy Speaker, Sir, the age consent to sexual intercourse is 16 years old. But the proposed section 235A, paragraph 4, requires that -

“If the person is under the age of 18, no treatment shall be provided to her for terminating the pregnancy except with the written informed consent of one of her parents or legal custodian”.

Mr Deputy Speaker, Sir, this provision may give rise to other complex situations. However unlikely it might be, what happens if a young woman, victim of rape, chooses to keep her child - inasmuch as accepting or refusing the treatment is purely voluntary - and the young woman's parent or legal guardian does not share the same opinion? She will have no choice than to bow to the wish of her parent. What if she refuses? Has any provision been made to provide such a woman any kind of support? These are questions which are being asked outside the House, and which remain unanswered.

Before resuming my seat, Mr Deputy Speaker, Sir, my personal view is that this Bill is not bad in itself. But why is it giving rise to much outcry among the people outside? Shortcomings in the communication strategy - if ever it existed - must be one of the major factors. The MBC is used to cover any trivial event. It could have been used to better ventilate

the Bill. Debates and explanatory meetings could have been held in various quarters, to better create awareness among the people. Even now it is not too late.

Having said so, Mr Deputy Speaker, Sir, I wish to make one point clear. I am not all for or against abortion. I have due respect for the beliefs, values and opinions expressed by all the hon. Members of this august Assembly who participated in the debate. Besides, the Bill makes it clear that nobody will be compelled to go for a termination of pregnancy if this goes against one's personal belief and conviction.

Thus, I am not able to really determine who I agree with on the abortion issue, but I know that voluntary abortion should be legal in some cases. A pregnancy belongs to each individual woman. I haven't heard anybody advocate that their moral view dictates that women with wealth should be able to get abortion and those without wealth should be left in the hands of backyard operators. Consequently, on the balance of probability, I am for this Bill, while maintaining my reservations on several aspects.

With these words, Mr Deputy Speaker, Sir, I thank the hon. Members for their attention.

(7.37 p.m.)

Mr A. Hossen (Third Member for Port Louis South & Port Louis Central): M. le président, l'ordre du jour appelle à la discussion d'un projet de loi relatif à l'interruption de la grossesse dans des conditions spécifiques.

Le texte qui nous est proposé par l'honorable ministre de la Justice aujourd'hui ne laisse personne indifférent. Je suis fier et honoré que de pouvoir m'associer, au niveau de cette Assemblée, avec tous mes collègues des deux côtés de la Chambre qui sont intervenus dans le cadre de ce projet de loi. Je voudrais saluer, au niveau de la galerie publique, tout ce beau monde qui nous fait honneur d'être présent lors de ce débat.

The Deputy Speaker: I am sorry. The hon. Member has got no right to refer to anyone in the public gallery.

Mr Hossen: Je disais, M. le président, que le texte qui nous est proposé par l'honorable ministre de la Justice aujourd'hui ne laisse personne indifférent, puisqu'il aborde un sujet qui nous atteint au plus profond de notre conscience. Ce sujet, M. le président, suscite passions et réactions, déchaîne les controverses, pose de naturelles interrogations, et il continuera sans doute à en poser. Ce projet de loi n'a pas l'intention que de résoudre le problème définitivement. Ce

projet de loi à l'étude répond d'une longue attente, puisque la loi, la législation concernant l'avortement dans notre pays est une loi archaïque qui date de 1838.

Avec tout le respect que j'ai pour les différents intervenants, - ceux qui ont exprimé leurs opinions en disant qu'il y a empressement de la part du gouvernement - ils oublient peut-être l'élément que nous sommes gouvernés par une législation qui est déjà complètement dépassée, que la population toute entière, et surtout ceux concernés directement par ce problème épineux, sont dans l'attente, M. le président, depuis bientôt 174 années.

En ma qualité de parlementaire, c'est la toute première fois qu'au niveau d'un projet de loi, M. le président, que j'ai la possibilité d'assister pas à une, mais à deux sessions spécialement dédiées, dévouées à l'étude d'un projet de loi concernant l'interruption volontaire de la grossesse, et là, je voudrais non seulement saluer l'*Attorney-General* mais surtout saluer le dévouement, le sérieux, et surtout le respect que notre Premier ministre manifeste vis-à-vis de tous ceux qui sont concernés par ce problème.

L'étude de ce projet de loi dégage, M. le président, une seule certitude, c'est que rien ne peut être définitivement tranché et qu'il appartiendra aux générations de demain, en fonction de leurs évolutions, en fonction de l'environnement de la société dans lesquelles elles seront appelées à vivre. Donc, à ces générations de demain d'y réfléchir à leur tour sans condamner le passé et sans engager l'avenir au-delà des limites de nos responsabilités, la nécessité pour nous est de penser au présent sur un problème actuel.

La législation en vigueur, qui date de 1838, interdit formellement quelles que soient les conditions et les circonstances la pratique de l'avortement. L'avortement est illégal un point c'est tout mais, hélas, l'avortement se pratique à Maurice ; l'avortement se pratique dans la clandestinité, dans des conditions primitives, inhumaines, dangereuses et même malheureusement mortelles. Les signes de complication sont multiples, ces signes ont été mentionnés par l'honorable le Dr. Abu Kasenally : les infections, les saignements importants ou hémorragies utérines, des déchirures dans les parois de l'utérus. On dénombre à travers nos hôpitaux un nombre de 2,000 cas de complication par an. On ne connaît malheureusement pas le chiffre réel et surtout pas le nombre de mortalité, M. le président.

Mais ces chiffres ne rendent pas compte de toute la réalité, celle-ci a aussi une dimension sociale car ces femmes qui avortent dans la clandestinité au péril de leur santé et même de leur vie, appartiennent presque toutes aux catégories sociales les plus défavorisées, M. le président.

Elles ne font pas partie du petit lot de privilégiés si j'ose dire, qui en toute sécurité et en toute impunité, prennent l'avion ou utilisent de leur influence afin de bénéficier d'un traitement princier. Devant cette réalité dramatique, qu'elle est notre responsabilité de législateur ? Le gouvernement a renoncé à la voie de la facilité. Celle qui aurait consisté à ne pas intervenir. C'eût été le laxisme. Assumant ses responsabilités, il nous soumet un projet de loi propre à apporter à ce problème une solution à la fois réaliste, humaniste et juste.

Les conditions spécifiques telles que mentionnées dans le projet de loi concernent d'abord l'interruption médicale de la grossesse en cas de pathologie maternelle, lorsque la grossesse met en danger la vie de la mère, ou en cas de pathologie fœtal lorsque le fœtus est atteint d'une maladie grave et incurable au moment du diagnostic. C'est vrai que l'avortement est un crime ; l'avortement est un crime lorsqu'il n'y a pas de conditions spécifiques. L'avortement est '*haram*' ; *abortion is forbidden in normal circumstances*, mais ce projet de loi mentionne les cas spécifiques et vient définir ces cas spécifiques. Elles concernent aussi l'interruption volontaire de la grossesse durant les quatorze premières semaines dans des cas de délit de viol, de délit d'inceste ou de délit suite à une relation sexuelle avec une mineure de moins de 16 ans.

Comme il fallait s'y attendre, nombreuses ont été les sollicitations, les contributions ou objections de différents milieux, des ONGs, des différents corps religieux, des associations socioculturelles, la société civile en général, tantôt partisans ou tantôt adversaires de cette proposition.

M. le président je mesure parfaitement la difficulté que l'on peut éprouver à reconnaître ou à admettre l'avortement dans un texte législatif. C'est en effet donné une existence à un mal, à ce que certains considèrent comme un meurtre, un infanticide, une mort volontaire. C'est cela le fond du problème sur lequel s'affrontent les partisans et les adversaires de ce projet de loi.

Effectivement, il s'agit de l'interruption délibérée d'une vie potentielle, d'une vie unique, spécifique. Et quels que soient les débats sur l'origine de la vie, que cette vie soit conçue comme évolution ou relation, l'avortement reste bel et bien la destruction d'une espérance de vie en puissance.

Il est question dans différents milieux de la question de l'insufflement de la vie. Certaines écoles projettent un insufflement au bout de 40 jours, d'autres écoles au bout de 80 jours, et certains ont même mentionné 120 jours. Si l'incitation ou l'encouragement à l'avortement doit

être sévèrement réprimé, en revanche son autorisation sous certaines conditions comme le prévoit le projet de loi parce qu'il sort l'avortement d'une clandestinité horrible et privilégie avant tout l'intervention et l'avis médical. Cela constitue enfin un premier pas décisif et courageux dans notre démarche de lutter contre ce mal propre à notre société contemporaine.

Depuis la circulation de ce projet de loi, nos différentes rencontres avec les ONGs, les corps religieux, la société civile en général et les nombreuses sollicitations et représentations que nous autres parlementaires avons reçues à travers des rencontres, des débats, des articles de presse, la messagerie électronique et je salue tout ce beau monde dans l'anonymat. Donc, toute une panoplie de moyens qui ont initié un dialogue franc, et surtout un dialogue enrichissant qui nous a interpellés en tant que parlementaires sur le véritable rôle que nous sommes appelés à assumer. Qu'ils soient partisans ou adversaires du projet de loi, permettez-moi de féliciter tout ce beau monde pour, d'abord, leur initiative, mais surtout pour leur détermination et cela dans le respect, dans l'expression de leur opinion sur toute la question.

L'engagement que j'ai pris lors de ces différentes rencontres c'est de faire part à cette Assemblée des différentes opinions exprimées. Car dans le débat qui nous occupe et dont l'issue marquera pour des décennies notre société, rien ne doit être laissé dans l'ombre.

La toute première question, M. le président, est d'ordre moral et je pense qu'il convient d'y répondre. Se référant le plus souvent à des convictions religieuses en invoquant une morale naturelle, nombreux sont ceux qui affirment au nom de l'intangibilité du respect de la vie humaine que nous n'avons pas le droit de reconnaître, même dans certaines circonstances ou sous certaines conditions, le caractère licite de l'interruption de la grossesse.

Une position qui va jusqu'à refuser d'admettre l'avortement médical. Cette thèse est bien entendu respectable mais elle ne saurait dicter la conduite de notre Assemblée législative. D'abord, elle ne repose, malgré les apparences qu'elle se donne, sur aucune certitude scientifique. Affirmer que la vie commence dès la conception, et que, par conséquent, l'avortement est un infanticide, revient en effet à trancher un débat de nature philosophique qui oppose médecins, biologistes, sociologues et moralistes, et tel n'est évidemment pas le rôle de législateur que nous sommes.

D'une part en tant que législateur nous n'avons pas cette qualité à déterminer que la rencontre de deux cellules sexuelles suffit à établir l'existence d'une vie humaine. D'autre part, comment peut-on préférer la thèse selon laquelle il n'y a de vie humaine que consciente, c'est-à-

dire, s'inscrivant dans le cadre d'un système relationnel avec les autres. Le débat, M. le président, est certes, passionnant, mais on est encore loin d'avoir tranché la question car les incertitudes persistent toujours.

Les arguments avancés par les adversaires les plus déterminés à ce projet de loi se basent surtout sur une croyance, ou un choix éthique, digne de respect, il faut le souligner, mais qui ne saurait s'imposer et moins encore être imposé à la conscience de tous.

Admettre de fonder la loi sur une telle croyance, reviendrait à violer le principe de laïcité de l'État, le seul garant du pluralisme sans lequel notre société cesserait d'être libre.

Làïque, l'État a pour rôle, non d'être le directeur de conscience des citoyens, mais d'organiser et de garantir leur liberté. S'agissant de l'avortement, la loi a, donc, non pas à transcrire une doctrine philosophique ou religieuse quelle qu'elle soit, mais à laisser à la conscience de chacun le soin de décider.

Je m'empresse de préciser que ce projet de loi ne vient nullement imposer une contrainte ou une obligation sur quiconque. Humaniser, permettre, limiter, contrôler, tel est l'esprit du texte qui est à l'étude. Plus simplement, il prétend ouvrir à la légalité, à son contrôle et à ses limites, les actes dont chacun sait que, ne pouvant les supprimer, on ne peut plus longtemps les tolérer dans une clandestinité dangereuse.

M. le président, dans la nouvelle section 235A et sa sous-section (2), mention est faite de deux cas de figure - l'interruption médicale de grossesse et l'interruption volontaire de grossesse dans des cas de délits criminels.

L'interruption médicale de la grossesse est en phase avec l'évolution de notre société qui se fait vers une demande de médecine de confort, mais aussi de médecine prédictive, permettant d'abolir tous les risques, plus encore, cette demande va également dans le sens d'une médecine sélective. L'interruption médicale de la grossesse intervient dans des cas de pathologie ou le pronostic est létal ou extrêmement sévère, concernant et les pathologies maternelles aussi bien que les pathologies fœtales. Je suis, donc, favorable à l'interruption médicale de la grossesse.

Concernant l'interruption volontaire de la grossesse, M. le président, tout le monde est unanime à être solidaire à côté des victimes d'inceste, de viol, ou d'autres délits sexuellement criminels. Il n'y a pas de différence d'opinion sur cette question et concernant l'interruption volontaire de la grossesse, résultant des délits de viol, d'inceste ou de relation sexuelle avec une

personne de moins de seize ans, l'innocence du fœtus, de cet être à devenir ne peut nullement être contestée.

L'interruption de la grossesse dans ces cas équivaut à commettre un crime inadmissible. Car il est de notre devoir, en tant que société civile, membres du corps religieux, psychologues, moralistes que de procurer l'encadrement nécessaire, moral ou matériel, qui faciliterait la prise en charge et de la maman à devenir et de l'enfant à naître dans des meilleures conditions. Il incombe à chacun d'entre nous, en nos différents grades et qualités, de défendre la dignité et le respect de la vie humaine et de nous opposer à toute tentative de détruire ou d'aller contre le cours naturel de la vie. Aussi, je m'oppose à toute tentative de l'interruption volontaire de la grossesse.

M. le président, on retrouve dans la nouvelle section 235A, deux formules qui sont de nature différente - l'interruption médicale de la grossesse pour laquelle je suis favorable et l'interruption volontaire de la grossesse dans des cas de délits criminels pour laquelle je suis en opposition.

M. le président, comme le disait Montesquieu -

« La nature des lois humaines est d'être soumise à tous les accidents qui arrivent et de varier à mesure que les volontés des hommes changent. Au contraire la nature des lois de la religion est de ne varier jamais. Les lois humaines statuent sur le bien, la religion sur le meilleur. »

Dans l'éventuelle adoption de ce projet de loi, absolument rien ne sera imposé sur qui que ce soit.

Au contraire, ce texte de loi viendra davantage consolider un des droits fondamentaux de chaque individu, celui d'avoir la liberté de choisir. La législation archaïque en place ne permet aucune solution, même l'interruption de la grossesse pour des raisons médicales n'est pas permise.

Nous sommes en présence d'une proposition qui consolide notre droit fondamental, celui d'avoir la liberté de choisir, mais qui tient en compte l'avis, les vœux, d'un très grand nombre, y compris les recommandations de certains corps religieux.

Je suis favorable à la proposition à l'étude, M. le président, j'ai dit.

The Deputy Speaker: I suspend the sitting for one hour and fifteen minutes for dinner.

At 8.00 p.m. the sitting was suspended.

On resuming at 9.15 p.m with Mr Speaker in the Chair

Mr Speaker: Hon. Members, I am pleased to announce the presence amidst us tonight of Dr. William Shija, the Secretary General of the Commonwealth Parliamentary Association, who is on a two-day visit in Mauritius. On behalf of hon. Members and in my own name, I wish to extend a warm welcome to Dr. Shija and wish him a pleasant stay in Mauritius.

(9.20 p.m.)

Mr N. Bodha (First Member for Vacoas & Floreal): M. le président, merci d'être là pour présider à ce débat de ce soir puisqu'il s'agit d'un débat, je dirai, d'une des plus grandes interpellations de la société moderne. Il s'agit d'un sujet qui soulève les passions, qui soulève de très grandes questions existentielles et j'ai écouté mes collègues des deux côtés de la Chambre. On peut parler de sincérité passionnée. On peut parler de convictions. La grande question est celle-ci: pourquoi ce débat soulève autant de questions ? Parce que le débat évoque, fait ressortir, rejaillir à la surface de notre société, un certain nombre de problèmes, un certain nombre d'interpellations, qui souvent restent dans le subconscient mauricien des sujets qui ne sont pas forcément évoqués. Il y a des silences tabous, des statistiques qu'on n'ose pas affronter, des chiffres qu'on n'arrive pas à maîtriser, des questions, des causes qu'on n'arrive pas à expliquer. C'est un débat qui évoque la notion de la vie et de la mort, qui soulève la question existentielle de l'âme et de la spiritualité. C'est un débat qui fait référence à la fois à nos valeurs et nos croyances mais aussi c'est un débat confronté à des chiffres qui font peur. Ma première question, M. le président, *if I were to put it in English: what is it that we want to cure in the law and an amendment to the Criminal Code which dates back to 1838 ? What is it that we want to cure?*

The problem in Mauritius today, Mr Speaker, Sir, is that, we have about 20,000 children who are born in a year and from statistics which can be checked and cross-checked, we have as many abortions in this country.

La grande question c'est pourquoi 20,000 grossesses non désirées ? Qui sont les femmes porteuses de ces enfants non désirés ? Quelles sont les causes profondes de notre société ? Et si avec ce projet de loi, on corrige, on apporte une certaine solution, tout le monde sera d'accord avec moi pour accepter que les quatre cas spécifiques où une interruption de grossesse est permise, ces quatre catégories ne toucheront, finalement, que peut-être 10% ou 20% des grossesses non-désirées. Alors que fait la société mauricienne ? Que fait le Parlement mauricien

pour les 80% ou 90% des autres 20,000 grossesses non-désirées ? Les deux questions doivent être posées en même temps, parce que nous trouvons une solution, aujourd'hui, avec le projet de loi - une partie de la solution. Mais quelle est la solution pour notre société, tout ce qui nous interpelle aujourd'hui ? M. le président, ce débat fait ressurgir dans notre subconscient et dans notre conscient, aujourd'hui, les tabous, les malaises, les interrogations profondes, les problèmes de grossesses juvéniles, le *backstreet abortion*, le rôle du médecin, du professionnel véreux, le *sex selective abortion*, les grossesses conçues dans des cas abominables, le viol, le viol collectif, l'abus sexuel, l'inceste, la victime trop jeune pour comprendre, un corps pas encore développé pour une grossesse, le silence coupable et le silence insoutenable des victimes. On en parle souvent. *I have written something very nice in french*. Je voudrais deux phrases pour résumer ce débat. Pour moi ce débat est riche. Il est nécessaire et il est salutaire. Je félicite l'*Attorney-General* pour cela. Ce projet de loi est réaliste. Il est nécessaire. Il est salutaire, mais reste l'autre problème.

Mr Speaker, Sir, our society is very complex because all the religions are present here and most of my colleagues have addressed this issue of abortion and how the whole issue of sanctity of life comes to our minds be it in Islam, Christianity or in Hinduism.

Mr Speaker, Sir, we need to have a solution, *mais une solution réfléchié et actuelle*. We have to face the statistics. The time has come to move on. The question was: *le statu quo est interdit*. *Il faut agir et nous sommes en train d'agir*. *Mais il y a deux extrêmes*. There are two possibilities. One is: where abortion, interruption of a pregnancy is interdicted whatever be the condition. This is the point where no abortion is allowed. Then, you have the other extreme where abortion is allowed, is free depending on the woman who wants to have it; then it becomes a means of contraception. That is the other extreme. What are we trying to do today? We are going to legislate in some specific areas, Mr Speaker, Sir. Do you know what has just happened in Turkey? The Prime Minister has come with an amendment of the law saying that termination of pregnancy will not be tolerated anymore. So, the law is coming back. It is becoming more restrictive in Turkey and it seems that a survey has shown that the new generation agrees to this whereas in the 70s and in the 80s, people were more liberal. This is what is happening actually in Turkey, Mr Speaker, Sir. Now, when we ask that in a country like Mauritius, what sort of debate should we have had? Because there was a question of consultation as an issue, a question of all the NGOs, a question of referendum. Many of my

colleagues spoke on behalf of their constituencies and their constituents. Some of my colleagues spoke on behalf of their religious beliefs and convictions. So, what should we have done? There is a very interesting example about what was done in France when there was the Simone Veil legislation in 1976. What they did, Mr Speaker, Sir, they came with the Bill which was ventilated for five months, from June to November, and they set up a parliamentary working committee which had 42 auditions and listened to everybody on this issue. After the 42 editions, there was a report which was presented to Parliament. That report was debated among a Commission of Parliamentarians for 12 hours and then Mrs Simone Veil came to present the Bill to the Assembly. Now, France being what France is, I think we are more complex. Should we have done it differently? There have been some criticisms that the Bill was ventilated only for a month. But, here, we are in Parliament today and it seems that there has been a wide debate in the country amongst many people who are concerned. But my question comes back again to the same thing: how to address the 80% of the 20,000 unwanted pregnancies which this law, this Bill does not address?

M. le Président, j'avais écrit quelque chose de vraiment bien en français. Comment se fait-il que la maternité qui fait partie de l'accomplissement de la vie d'une femme devienne parfois un enfer et un cauchemar dans certains cas. Parlant aux femmes, elles vous diront que c'est la plus belle des aventures, c'est-à-dire donner la vie, donner naissance à un être. Et il y a quelques belles paroles d'une chanson, chantée par une femme qui dit à son enfant : 'reste au creux de moi, mon enfant, mon tout petit, le voyage n'est pas fini.' Parce que la femme au moment de l'accouchement est déchirée entre le désir de garder l'enfant et de le voir naître et de voir grandir l'enfant. Comment se fait-il à ce moment-là qu'une femme en dépit de cette belle aventure idyllique arrive à une situation où elle décide d'interrompre cette grossesse dans des cas où vraiment elle ne peut pas faire autrement ? Et c'est ainsi que je dirais que dans ces cas malheureux, dans les cas cités dans les quatre catégories, nous avons, donc, une femme qui a décidé volontairement d'interrompre sa grossesse. Elle est prise dans un tourbillon. Elle a pris cette décision. Que doit faire la société ? Que doivent faire les législateurs ? Quelle est notre responsabilité parce qu'elle a pris cette décision volontaire ? Il faudra lui donner le soutien, l'encadrement, le soin parce que c'est dans cette condition-là elle a accepté, volontairement. Elle veut le faire parce qu'elle a des raisons et si elle tombe dans les quatre catégories, elle pourra le faire dans les meilleures conditions.

Mr Speaker, Sir, when it's come to religion. I don't think that there is any religion which does not respect the sanctity of life. In the Hindu religion, the question is to choose what will do the least harm to all involved in a given case, Mr Speaker, Sir? If we go on this issue of reincarnation, it means that there can't be any abortion, because if you are incarnated as a foetus in the womb of a woman, it is because of what you have done in your past life. So, there can't be abortion. It is your karma.

(Interruptions)

The question was if there is abortion, also it can be karma. Well, this is another issue. Now, the Hare Rama Hare Krishna movement says that abortion is a denial of the status of humanity to the foetus. The Christian church, we know they have always educated the sanctity of life. But I read an answer by Monseigneur Piat; an answer in one case where the life of the mother is in danger. It seems that, be it in the Hindu religion, in Christianity or Islam, that is an exceptional case and Monseigneur Piat *a dit ceci* -

« Selon nos principes du double effet, le médecin engage un acte médical qui vise à sauver la vie de la femme et si, en même temps, ce geste médical entraîne la mort du fœtus, celle-ci en est l'effet secondaire et non pas le but visé qui était de sauver la mère. L'acte posé avait un double effet, mais un seul et unique objectif ; dans ce cas-là, on ne peut pas vraiment parler d'avortement. »

In Islam, my colleagues addressed this issue. They said that when it comes to saving the life of the mother, it is choosing between two risks, two dangers, two lives, the mother and the child, and for a number of reasons, we choose the lesser evil, Mr Speaker, Sir.

Let me come to the Bill. It is clear now that it addresses the termination of pregnancy in specific circumstances only. The first two relates to the mother and the first objective is in cases where the pregnancy will endanger the pregnant mother's life. So, it is really a situation where you have urgency. It is a matter of life and death. The second situation is where the termination is necessary to prevent grave permanent injury; it is injury; it is not death. In these two cases, together with the third case, where it is a question of malformation for the child, *ce que l'honorable Hossen avait appelé la pathologie fœtale*, we have specific cases.

So, the first two conditions relate to the life of the mother, to the life or death of the mother. The second one relates to the possibility that she may have to face such a consequence, medical, physical or mental that her whole life will be in danger. Then we have the

malformation of the child. In these three conditions, we have no time limit as regards the stage of the pregnancy.

Well, I have gone through the law in different countries. When it comes to the first one and the second one, we don't have a period. When it comes often to the third one, we have a period. Here, in Mauritius we have decided that in the A, B and C, the three cases, it will be at any stage of the pregnancy. May I ask the hon. Attorney General one question? We have some medical practitioners here. At what time and at what stage of a pregnancy, we can have a caesarian and a childbirth which can be put in an incubator? I would like to know this. Whether it is the fifth month, sixth month, or the seventh month! It is something which is good to know because if the life of the mother is in danger, there will be at some point in time when we can intervene, but if we intervene at the sixth month, we can save the child as well. If we intervene at the fifth month, we will have to have an abortion. I know, Mr Speaker, Sir, you must have heard what we call *satwans*. *Satwans* is a child which is born at the seventh month. This is an interesting question because, if by caesarian, we can save the child and the mother, it should be done.

Now, I address this issue of the stage of the pregnancy. We come to the last one where the pregnancy resulted from rape, gang rape, sexual intercourse with female, specified person. But here we have a stage of the pregnancy, it has not exceeded the 14th week. Here, nobody is at risk. I mean, physical or medical risk; neither the mother nor the child. There is no risk, there may be distress.

Mr Speaker, Sir, the hon. Leader of the Opposition, some of my learned colleagues have addressed the issue at 235 (A), that is, the authorised termination of pregnancy, about the medical practitioner where we have brought in a second one, the specialist. We have brought a third one. It is a good thing because it is always good to have different opinions even when it comes to the medical diagnosis and we have had some cases where we have been told that there was a medical diagnosis which turned out to be incorrect. At the end of the day, it is only the opinion of one medical practitioner or specialist. It is a good thing that when it comes to the panel that different specialists should give their opinion when the woman decides to have this termination of pregnancy.

Mr Speaker, Sir, before addressing the issue of the last case where there is the rape/sexual intercourse with female under 16, let me address the issue of consent. The issue of consent is the

woman who has to give the consent and Mrs Simone Veil, when she presented her Bill in the French parliament, said that she believed that they should have asked the father as well because the fact that the woman decides to have the termination may lead to the result that the couple may break, that is, the whole marriage – the base of it – is affected. She was of that opinion, but then she explained that she cannot put it in the law. This cannot be put into law to make it compulsory for the father to give the consent.

Mr Speaker, Sir, I will come also to another issue – the issue of counselling. When I have gone through all the cases in different countries, counselling before and counselling after is compulsory in many cases, the more so in the Scandinavian countries, and I think that counselling before and counselling after is extremely important. I have accompanied a woman in France, a friend of mine, and I can tell you that that person needs a support, needs proper counselling. I think the more so in Mauritius, parce que celles qui ont recours à l'avortement sont des femmes en détresse - une grande détresse morale, physique, mentale, souvent laissée seule - et dans les cas d'inceste, de viol, ce sont des cas où ce sont des êtres abimés, mutilés, qui sont en détresse et qui ont besoin de cet entourage. Je pense que le *counselling* is very important. In fact, in countries like Denmark, you have the counsel in the prescription, that is, it is just like you go to a doctor and you have another appointment. You have an appointment with a counsellor so that you have the feeling that these women have the psychological support that they need, Mr Speaker, Sir.

It reads –

‘Counselling shall be provided to a pregnant person before and after a termination of pregnancy.’

I think there should be a *sine qua non* condition for it to be done in the best conditions, Mr Speaker, Sir. There is also a very interesting paragraph, and I think the Attorney General was right to put it here. It is when it comes to the provision of treatment in prescribed institutions. I think there are going to be institutions which will be technically and medically equipped to be able to handle these cases. Then he addresses the issues of conscious objection of the doctor. Nobody has raised this point. This is a very interesting thing because it may happen that the specialist himself because of his conscience does not want to do the abortion and it is in the law. I think this is a good thing, that is:

‘Subject to paragraph (c), no person shall be under any duty, whether by contract or by any statutory or other legal requirement, to participate in any treatment to which he has a conscientious objection.’

So, the objection is not only as regards the people who want to have the interruption but also to the doctor. I think it is good also because the doctor may decide at the end of the day that he does not want to perform *l’interruption de la grossesse*.

Mr Speaker, Sir, my main concern, as I said, is what we should do to prevent the 20,000 unwanted pregnancies. Cela est un phénomène de société. Pourquoi? Est-ce l’échec de la politique de contraception? Seulement une femme sur trois, qui est sexuellement active, a recours à la contraception à Maurice. Pourquoi? Nous avons un gros problème. Ce chiffre n’a pas beaucoup changé alors que le comportement sexuel a changé, M. le président. Il faut renouveler les dynamiques. Il faut s’adapter aux réalités d’aujourd’hui. Comment on va faire cela ? Il faut absolument réduire les vingt mille grossesses non désirées. Il faut faire une étude pour savoir qui sont les femmes qui ont recours à cette interruption de grossesse. Il faut faire une étude sur la nouvelle sexualité des jeunes.

M. le président, vous serez d’accord avec moi que nous sommes en train de vivre dans un monde hyper érotisé. Tout a changé. On n’a qu’à voir les films de Bollywood pour comprendre. On n’a qu’à voir les clips de chansons. Donc, on vit dans un monde hyper érotisé où la séduction, le désir et le plaisir deviennent des droits ; on évoque le droit au plaisir, le droit à la liberté. Mais en même temps, ce droit doit aller avec une responsabilité des conséquences de cette quête du plaisir. Je pense qu’il y a une étude à faire. Il faut absolument que nous puissions faire une étude sur la sexualité des jeunes.

If you go on the internet and you just type ‘sex’, you will have millions of websites, Mr Speaker, Sir. This is the new world today. The world has changed dramatically, Mr Speaker, Sir.

(Interruptions)

C’est par millions. Donc, il faut une responsabilisation nouvelle au niveau des parents, au niveau des éducateurs, au niveau des travailleurs sociaux, au niveau du législateur, au niveau du parlement, sinon notre société, qui est basée sur la notion de la famille comme pilier, va se retrouver dans une situation extrêmement difficile, M. le président.

Concernant les grossesses causées par le viol, l’inceste, je demanderai à l’*Attorney General* quand est-ce que le *Sexual Offences Bill*, qui avait fait l’objet d’un *Select Committee*,

sera présentée à l'Assemblée, surtout pour créer des conditions, pour que ceux qui se terrent dans le silence puissent venir de l'avant, pour que les violeurs - ceux qui font un abus de leur instinct - puissent trouver la punition qu'ils méritent, M. le président.

When it comes to this last category – I think *c'est un peu une catégorie fourre-tout* - I think we should have had different sections, one relating to sexual relations with teenage under sixteen. I think this is a reality; it has to be addressed separately. For example, if you see what happens in Europe, consensual sexual relations between minors is not an offence. When one is a minor, the other one is not a minor then there is an offence and we know what sort of cases we have when they happen. So, reporting the rape, the incest or the sexual relations with the specified person - we had a debate on this, whether we come with an affidavit, whether we report it to the doctor, whether we report it to the policeman, but when you report it to the Police, there is going to be a complaint, there is going to be enquiry and it gives a genuine, a sort of an authenticity to the case but, at the same time, I think it will deter a lot of people from coming, because they will have to go to the Police, give a complaint; there is going to be enquiry and maybe they do not want to have all this to happen. So, they fall again in the other category where *ce sera l'avortement dans la clandestinité*.

Mr Speaker, Sir, I think that this Bill, as I said, goes some way, addresses some of the problems. But, I think that the time has come for Mauritius to address the real issue which is that we cannot have as many unwanted pregnancies as we have children who are born in this country.

Pour terminer, M. le président, je vais citer ce que Simone Veil avait dit à la fin de la présentation de son projet de loi. Etant donné que nous sommes en train de voter selon notre âme et conscience et que, des deux côtés de la Chambre, il y a des parlementaires qui sont pour et d'autres qui sont contre, d'autres qui sont pour 'oui, mais', parce qu'ils sont d'accord avec certaines clauses et pas forcément avec le projet de loi.

Voilà ce qu'elle avait dit –

"L'histoire nous montre que les grands débats qui ont souvent divisé un moment les français – donc, les mauriciens – apparaissent avec le recul du temps comme une étape nécessaire à la formation d'un nouveau consensus social, qui s'inscrit dans la tradition de tolérance et de mesure de notre pays."

Nous sommes un pays de tolérance, M. le président, où la valeur de la famille reste le ciment et le pilier de notre société, et l'enfant c'est la famille de demain.

M. le président, le projet de loi présente une certaine avancée, mais il nous faut penser à l'ampleur réelle du problème, car il s'agit avant tout de la liberté et du bonheur de la femme mauricienne, mais aussi de l'avenir de la grande famille mauricienne.

Merci.

(9.53 p.m.)

Mr V. Baloomoody (Third Member for GRNW & Port Louis West): Mr Speaker, Sir, there is no doubt that the issue of abortion is one of the most passionate, in some circumstances controversial issues. It has raised many debates, be it in Parliament be it outside Parliament.

There is a perception that there are two sides to that debate, one pro-life and the other one pro-choice. This conflict, Mr Speaker, Sir, is perhaps reflective of the nation's ambivalence over abortion. While it is often depicted as a two-sided debate, the abortion controversy is actually quite multi-facial, involving complex speculation over biology, ethics, religious belief and constitutional rights.

Those who identify themselves as pro-life, for example, generally content that abortion is wrong, because it kills human life, which they believe begins at conception. However, Mr Speaker, Sir, some pro-lifers, if we may call them, grant that abortion should be allowed in cases of rape or incest or where the pregnancy threatens the life or health of the mother. On the other hand, those who identify themselves as pro-choice, often maintain that abortion must remain legal, because a woman should have the right to control her body and her destiny. Again, some pro-choices also believe that there should be certain restrictions on teen access to abortion and abortion occurring after the first trimester of pregnancy.

Mr Speaker, Sir, I have listened carefully to all those hon. Members who have intervened on this Bill. I must say that all of them earn my respect, be it those who intervened in favour of the Bill and those who are against. Their intervention was honest and sincere to their belief.

Let me take this opportunity, Mr Speaker, Sir, to thank all those who have sent us messages, documents, texts, some have overdone - never mind! - about the good and bad on abortion. All of them can rest assured that I have taken time, not only to read about the messages they have sent us, but also to carefully consider the issue. I have thought carefully about it, Mr Speaker, Sir. Taking into consideration the law as it is now, and what, in fact, is happening in reality out there, I am not a pro-life, not a pro-choice. I believe, Mr Speaker, Sir, that a criminal

statute, banning any medical safe method of abortion, in specifically certain circumstances, infringes upon a woman's rights, that is, woman's rights means human rights.

Mr Speaker, Sir, you may be aware that, recently, a few years ago, the European Court of Human Rights has ruled that the Irish Abortion Law violates the rights of a woman in specific circumstances. This is the case where three ladies went to UK to have an abortion on medical grounds and they were subsequently prosecuted. Two of them lost their case, but one of them, Mrs C they call her, won the court's rule that, in her circumstances, where she was suffering from cancer and she was taking drugs for cancer, so she preferred to have an abortion which is her human rights. In Irish law, they said it is a violation of human rights and they are pressing on the Irish Government to, at least, make some amendments to their law, so that, in specific circumstances, abortion can be made legal. I believe that a law prohibiting abortion outright is against a woman's right and woman's right means human's right, Mr Speaker, Sir.

We have to be careful when we talk about that Bill. This Bill does not legalise abortion, does not decriminalise abortion. This Bill allows abortion in specific circumstances, and there are three criteria which have to be certified by medical practitioners. There must be the consent of the one who wants to be aborted and it has to be done in a specific case. So, we are not decriminalising abortion, we are not making abortion become abortion on demand. We are, in specific circumstances, allowing the pregnant woman to choose after having been well advised by specialists, medical practitioners. We must take it that all practitioners, at least, will do their work as professionals. I am sure that in all professions there are *des brebis galeuses*, but when we pass a law, we must go on the assumption that practitioners, especially gynecologists, who will advise on abortion, will do it professionally. Before going into the details of this law, my learned colleague and friend, hon. Ramano, said that, at least, after independence we feel ourselves to be grown up, we are amending our law because it cannot be static. We should say that now we are doing something positive and we are doing upon ourselves. Taking into consideration all the realities of Mauritius, Government has decided and we, in the Opposition, we have said we will allow everybody to have a free debate to go forward. This is why I say that we should not hide behind international treaties. The hon. Attorney General has mentioned CEDAW, hon. Khamajeet has mentioned a list of treaties, but none of these treaties tell us that we should have a law on abortion. The treaties speak about human rights, equality of rights for women and men, but none of them tell us to have a law on abortion. So, what we are doing today

as a State, we are doing, not through pressure from international treaties that we have signed, but we have decided that we should move forward in our law. We should, in certain circumstances, allow certain women to have the choice, for example, where their lives are in danger, where they did not want that baby because they have been raped, in case of incest or where the life of the foetus is in danger.

According to my reading, there are no provisions or statements about abortion in the CEDAW document. Let's be clear! No CEDAW provisions about access to family planning advocate abortion. They advocate access to family planning, they advocate teaching our teenagers sexual education at school, but they don't tell us of abortion. As rightly pointed out by my colleague, hon. Mrs Labelle, yes, there is that committee which has put pressure upon us to amend our Criminal Code and, at a certain time we have decided that we should do it because we think it is in the interest of our women in Mauritius to have it so. When we talk about CEDAW, we are doing it to satisfy international requirements, this is neither here nor there, it is an undertaking that we have taken vis-à-vis CEDAW and today we are doing it. So, let's be clear on that issue!

I must thank the hon. Attorney General who has favoured me with a copy of the last committee. It is clear from that committee that when it comes to the health issue, it asks Government to expedite the enactment of the Criminal Code (Amendment) Bill which is that Bill, I take it and to remove punitive measures imposed on women who undergo abortion and decriminalise abortion under certain conditions, when pregnancy is harmful to women's life and health and as well in cases of rape and incest. This is what we are doing. But that committee goes even further. It makes certain recommendations because it shows its concern regarding the prevalence of teenage pregnancies in our country. When it comes to the education part of it, it insists that we should educate the young, - especially that most of the young start their sexual activities very young now – that we should have sexual education which is very important because this law will not terminate teenage pregnancies as hon. Bodha has said. It cures only probably 10% to 15% of the cases reported. We will come to that later when it becomes important for us to look wider.

Like I said, Mr Speaker, Sir, abortion law means nothing in legal actuality. If a woman wants an abortion, she will get it in one way or another. This Bill won't prevent women from going to backdoor abortion. What it does, Mr Speaker, Sir, is it makes abortion safer in specific

cases. Later, I will come to a specific case regarding a teenage pregnancy which went on appeal in the court. The Bill makes abortion safer in certain traumatic cases. I am sure no woman - where pregnancy is the fruit of love - would like to go for an abortion. But, however, at the same time, it is wrong to criminalise those who get pregnant but found themselves in difficult circumstances and need to be aborted.

This Bill does not put any pressure on the pregnant woman to be aborted. The woman has a choice and the consent has to be given in writing. The woman would be advised by his doctor that there is some problem in her pregnancy, but she has the choice. Today itself I learned about a woman who was informed that the baby will be born deformed or with serious handicap. But because of her religious belief, she chooses to keep that baby. The baby was born and lived for only three days. Today, that woman *est très, très bouleversée* because it was her first child. But anyway, she had the choice. This law does not trespass on any religion. If one is a believer of one's religion and one's religion tells her that she should not do it, she has the choice not to do it because she has to consent. She will be only advised by the specialist that there is a problem, she has to choose. In these circumstances, we are giving her a safer medical institution to have a safer clinical abortion. That's all we are doing.

Let me come to the issue of rape where all of us have some concern. Abortion in the case of rape is allowed only after up to fourteen weeks. It is unfortunate that we have classified all those three cases on the same heading, under Section 2 (d). Because rape is a different process, sexual intercourse with a female under the age of 16 is another thing, and sexual intercourse with a specified person is another thing. I believe that each of them has their specificity. Each of them should have different safeguard. In the case of rape, it is more important. The way it is now, I find it difficult for a doctor to take it upon himself to decide that this pregnancy is because of a rape. But I am of the opinion that if a woman has been raped, which is an absolutely horrifying feeling, and normally these women who have been raped, they want to forget about these things as soon as possible. Some even don't come to trial because they don't want to depone in court. They want to forget about being raped. And I am sure most of them would not want to carry that baby who has been born out of a very destructive, inhuman act. But then, we have to be careful. In certain countries, they have a sort of a fast track enquiry in the Police. At least the Police must give a certificate that the enquiry suggests a *prima facie* case of rape. If we want to do it within 14 weeks, it can be done. I have seen clients who have been raped, we know

how the victim is. A doctor examining a woman after a rape can certify that there has been intercourse by violence, at least, if there has been violence or the place where it was done. I believe that in the case of rape we should have certain safeguards and, at least, a certificate from the Police where it would be reported for the rape, but then it has to be on a fast track enquiry and the doctor must have at least a certificate from the Police stating that, according to the enquiry, there is a *prima facie* case for rape.

With regard to intercourse with a female under the age of 16, here, there is no violence. It may be two youngsters who have decided to make love and, unfortunately, the young girl got pregnant. The law says at 235A(4) –

“Where a request for a treatment to terminate a pregnancy under this section is made by a person who is under the age of 18, no treatment shall be provided to terminate the pregnancy except with the written informed consent of one or her parents or her legal guardian, as the case may be.”

Here, we are saying intercourse under 16, but abortion up to 18 and we need the consent of the parent up to 18. I have a problem with it, especially because we know that at the age of 16, there can be consent for marriage. If the mother does not like the marriage, although the woman will have to make the request, there may be some problem between the real father who still loves that girl and intends to marry her and now there is complicity between the mother and the daughter to have that child aborted. This is another case where I believe there must be another safeguard.

But the most important one, Mr Speaker, Sir, which concerns me more, is the case where there has been sexual intercourse with a specified person which has been reported to the Police. I will cite, as example, the case of 2011 Supreme Court Judgment 301 of Ajay Shibnath versus the State. In this case, briefly - I will not go into the facts - a daughter of 12 years old was living with her mother. The mother had a boyfriend. From 12 years old to 14 years old that boyfriend had been raping that girl, *pendant deux ans*. By the end of March the complainant was taken to pharmacy by her mother and the appellant because she was not having her menses. That girl who was raped by the stepfather, if we may call it - the boyfriend of the mother - was taken to the pharmacy by the rapist and the mother, to give her some medication. She was given 20 tablets. After administrating herself all the tablets, she started having her menses, then complications started. But that girl was 14 years, who is the guardian? The mother! The mother

is the lover of the rapist. Who will give the consent if she wants to go for an abortion? This is where the Ministry – she is not listening, never mind – of Gender Equality which is supposed to look after the interests of minors in this country, should have intervened. We have the *ministère public*. At least, we should put in these specific cases, because I know of many cases personally as a barrister. The cases are not reported because if the mother goes to report it, her boyfriend will be in jail and the boyfriend is the family breadwinner. What will happen? They will force the girl either to have a backdoor abortion or have all sorts of medication which will not be in her interest, especially health-wise. This is why I think that the Ministry should intervene in these specific cases. It should go before the Judge in Chambers. In some Scandinavian countries, the Magistrate gives the authority in these specific cases. But, here, we have *le ministère public* which can intervene and assist that girl and, at least, substitute themselves as the guardian so that that girl could have a safe termination of her unwanted pregnancy. I believe that in these specific cases, if the hon. Attorney General can think carefully about it and come with an amendment that where parental consent cannot be obtained, at least, *l'Etat* must intervene.

Mr Speaker, Sir, let me come to the issue of counselling. My friend, hon. Bodha, has raised it. Counselling is a very important issue when a doctor will advise a woman to go for an abortion. In some of the European countries there is in the abortion law itself that no abortion can be carried out upon a person if there has been no counselling for at least 3 days prior to abortion and, in some cases, it is even 7 days prior to abortion - and after. That counselling officer should be an independent officer from the one who is providing the abortion. So, if clinic X is performing that abortion, that counseling officer should be an independent officer. In some cases they are public servants. But, we can always have private counselors, but they should not be linked to the service provider of the abortion so that the woman does not find herself in a sort of a bandwagon going on with counseling, abortion, counselling again. She must know what is happening to her. This is important in case of rape because in this case we have to advise the woman of the risk of being prosecuted criminally if she is making a false declaration. Here, again, it is important that there should be no link whatsoever between the counsellor and the provider of abortion. The women should not feel that they are being rushed out and unable to control the whole process of abortion. This may unfortunately happen in private clinics. This is where regulation has to be kept, register for counselling has to be kept. There should be a control, especially, as I said, in private clinics. She has to be counselled about the biological and

medical nature of the abortion and the risks related to abortion. I have heard some of our friends who have intervened, informing the House that there are many risks involved in abortion, and the woman should be put in presence of all the risks before she decides to go ahead with the abortion, Mr Speaker, Sir.

Let me conclude, as I said, this Bill does not make abortion on demand and I would not have voted for that Bill, had it allowed abortion on demand. It allows abortion in a specific case and, as I said, I am both, there is no one side or the other in this debate, because both sides think that in specific circumstances, abortion should be allowed. I am not pro-choice and I am not pro-life. I am for this Bill which, at least, in certain circumstances, gives the woman a choice to either carry the baby or decide, with her consent, after having been properly counselled, to have an abortion.

Thank you, Mr Speaker, Sir.

(10.20 p.m.)

The Minister of Tertiary Education, Science, Research and Technology (Dr. R. Jeetah): Mr Speaker, Sir, I would like, right at the start, to congratulate my colleague, the hon. Attorney General, for the presentation of this Bill and for the considerable amount of research carried out by his office in putting up this draft legislation.

This Bill is a landmark Bill in the history of this country as conceded by the hon. Leader of the Opposition himself. For centuries, Mr Speaker, Sir, this topic has aroused passionate debates around divergent, humanist, ethics, different scientific interpretations, religious faith and emotions. We all know that such debates will certainly continue for many years to come.

Here, with your permission, Mr Speaker, Sir, I would like to pay tribute to all my hon. Member friends, from both sides of the House - be it in Government or in the Opposition - for the depth and quality of arguments and especially the respect and tolerance shown on such a sensitive issue. You would concur, Mr Speaker, Sir, that it requires a lot of courage and audacity to introduce such legislation. Several attempts, made to amend section 235 of the Criminal Code, have failed in the past. There is nothing unusual or unfamiliar in this Bill. Similarly, those provisions already exist in many countries and, here, I would like to quote some statistics. According to statistics published by the United Nations population division; 98% of countries permit abortion to save a woman's life, 63% to preserve physical health, 62% to preserve mental

health, 43% in cases of rape and incest, 39% in cases of foetal impairment, 33% for economic reasons and 27% on request.

Some countries introduced such legislation more than 50 years ago. *En bref, M. le président, 90% des Etats permettent l'abortion pour sauver la vie d'une femme.* In the UK, the law was amended as far back as 1920 to decriminalise abortion, and I quote -

“Done in good faith for the purpose only of preserving the life of the mother”.

In 1938, a court judgment in UK, a case of R v Bourne, concerning an abortion performed on a 14 year-old girl, who had been raped, the court felt that the girl's mental health would have suffered, had she given birth. This established that the mother's mental suffering could be sufficient reason for an abortion. In the US, abortions were made legal in 1973.

In South Africa, in 1997, the choice of termination of Pregnancy Act was passed when Nelson Mandela was President to permit abortion from a variety of cases. In France, the abortion of law was enacted in 1975 by Mrs Simone Veil, when she was Minister of Health as was mentioned earlier on. She stated and I quote -

« Nous sommes arrivés à un point où, en ce domaine, les pouvoirs publics ne peuvent pas éluder leurs responsabilités. Et la plupart d'entre vous le sentent, qui savent qu'on ne peut empêcher les avortements clandestins, et qu'on ne peut non plus appliquer la loi pénale à toutes les femmes qui seraient passibles de ces rigueurs. Pourquoi donc, ne pas continuer à fermer les yeux ? Parce que la situation actuelle est mauvaise. Je dirais même qu'elle est déplorable et dramatique. Elle est mauvaise parce que la loi est ouvertement bafouée, pire même, ridiculisée. »

We cannot even think that all these people, Nelson Mandela, Simone Veil, were not humanists and were not concerned with the interest needs and well-being of the people, having themselves experienced traumatic events; one having been in prison for a long period and the other having experienced the trauma of Auschwitz.

With a sense of humanism and compassion, they did not and could not have allowed women to be physically mutilated, to lose their lives through unsafe abortions. Women who died, as a result of unsafe abortion, in many cases have other children and their children become motherless. Illegal abortion leading to death also increases the number of orphans. It is estimated

by the WHO, that approximately 220,000 children worldwide lose their mothers every year from abortion related death.

Mr Speaker, Sir, in Mauritius the abortion law dates back to 1838. Section 235 of the Criminal Code prohibits all forms of abortion and prescribes a penalty of imprisonment not exceeding 10 years. Yet, we are aware that this law is not being respected. Illegal abortions are actually taking place in precarious conditions, putting women's life in danger. I am informed that on average, about 1,500 cases of unspecified abortions, that is, incomplete abortions leading to infections and complications are reported in hospitals annually.

Mr Speaker, Sir, allow me to share some figures. I am speaking as the former Minister of Health. We have records dating back to 1974 - till when I was in the Ministry of Health, that is, 2008. I have here more than 67,000 which we call unspecified abortions. If I was to extrapolate, if I was to count those few years, post-Independence, and if we were to take Independence as a starting date so that we can have an idea of what is actually happening, has happened in this country, it would mean that there would be about 100,000 complications due to abortion in Mauritius, post-Independence. The assumption that I am using here, is that 80% go to public hospitals and we have about 20% who go to private clinics. There is no data which clearly shows what is the real figure and here I am making another assumption, it could be anywhere between 500,000 to 1,000,000 cases of abortion that have taken place in this country. There is need to conduct research. I am, since now, in a position that this taboo is broken and we are able to discuss this freely. I am going to suggest to the University, MRC and so on, to look into the possibilities of doing research and understand a bit more deeply of what is happening in this country.

One of the key millennium development goals, is to reduce the levels of maternal mortality by three-quarter (3/4) between 1990 and 2015. Mr Speaker, Sir, according to World Health Organisation, despite dramatically increase the use of contraception for the past three decades, an estimated 40 to 50 million abortions occur annually, nearly half of them in circumstances that are unsafe. Globally, approximately 13% of all maternal deaths are due to complications of unsafe abortion and probably numbering about 67,000 deaths annually. In addition to some 70,000 women who die each year, tens of thousands suffer long-term health consequences, including infertility. Even where Family Planning is widely accessible,

pregnancies occur due to contraceptive failure, difficulties with use or non use or as a result of incest or rape.

Pregnancy may cause a threat to the woman's life or to her physical and mental health. In developing countries, the risk of death following complications of unsafe abortion procedure is several hundred times higher than that of an abortion performed professionally under safe conditions. According to UNFPA, unsafe abortion continues to be a major public health problem in Africa. The highest rates of unsafe abortion and complications occur among young women, aged between 15 to 24 years. Many national health services dedicate a high percentage of beds, in second and third level facilities, to accommodate the large number of women who require post-abortion emergency treatment. In sub-Saharan Africa, up to 50% of gynaecological beds are occupied by patients with abortion complications.

Mr Speaker, Sir, all these highlight that the health risks related to illegal abortion cannot be underestimated. This is why, we have to shift our focus from an emotional approach and view this issue from a purely health perspective. Government is taking a bold step by proposing this amendment to the Criminal Code to allow abortion in specific circumstances to protect the health of women. It has to be stressed that this Bill is not opening the gateway to abuses and immorality in our society. It is not imposing abortion on women; it is allowing each woman or girl to make a choice, depending on his or her religious or personal conviction.

Mr Speaker, Sir, it has also been stressed that this Bill is not giving a licence to cause abortions to be carried out by anyone on any grounds. It has limited legal abortion to four specific circumstances, clearly spelt out in the Bill, and which has been canvassed by many hon. Members here.

Mr Speaker, Sir, I would like to refer to some hon. Members whose concern I fully respect, and I have in mind here a hon. lady who made a very emotional plea, and that made me think a lot about this issue of abortion. There was the example that the hon. lady took, about a girl or a woman who gets raped. Let's imagine for a second that there is this conversation going on between the child and his mother, because the women fell pregnant. Let's assume he was able to talk. *Il dit -*

« Maman qu'est-ce qui se passe là? Mon papa est méchant, mon papa est horrible, il a fait quelque chose de vraiment horrible, il va avoir sa peine, il va passer son temps en prison, etc.. Mais maman, qu'est-ce que j'ai fait moi? Mais vous, maman, qu'est-ce que

vous allez faire maintenant? J'ai un papa qui est un criminel. Est-ce que maintenant je vais avoir une maman qui est criminelle aussi ?»

This is the moral dilemma; I can understand the hon. lady. That really touched me, I must say. What is this Bill doing here? What if the lady is not able emotionally, psychologically to handle the situation? Then it becomes a problem of the Ministry of Gender, where we see all these awful things happening in this country.

I must say - not wanting to kind of disclose what actually happens in Cabinet - I've heard some discussions about the atrocities of children in this country. There are things that are so difficult to bear. This is a moral dilemma, and here I must say that nobody is being forced. The lady is being given the choice to decide for herself. If she is strong, she can cope with it, she can even cope with a child that she will have to bear even after a rape. She has to be strong. But then, if she is not strong enough, she has to be given the chance to decide for herself and the future of the baby.

Mr Speaker, Sir, the termination of pregnancy cannot be done without the written consent of the woman or young girl or the consent of the legal guardian of a minor child. Nothing is being imposed on any citizen of this country. People who are against termination of pregnancy for religious or other reasons can choose, even in all the four circumstances mentioned above, not to have an abortion. There is a choice, and it is up to the person to decide.

Mr Speaker, Sir, this Bill, in my humble opinion, is not trespassing on the religious beliefs of any citizen. It is only meant to avoid death and complications, and future hardship caused by unsafe abortion, and protects the health of women and young girls. Today, when abortion is illegal, many women, mainly from poor families and low income groups, resort to illegal backstreet abortion, putting their lives in danger. This Bill will, therefore, allow women from this vulnerable group to have access to safe medical care and service.

Mr Speaker, Sir, Government will take measures, through the Ministry of Health and other institutions, to ensure that the amendment to this Criminal Code Act is accompanied by a number of safeguards, namely -

- (i) public information about the law;
- (ii) an ethical code for all health professionals who carry out abortion;
- (iii) norms and standards to ensure quality services;

- (iv) a data collection system to keep records of all abortions carried out under this legislation;
- (v) availability of well trained health personnel, and a health system infrastructure including equipment and supply, so that women can have rapid access to these services;
- (vi) post abortion monitoring and counselling;
- (vii) campaign on safe contraception, and
- (viii) strict control of abortions carried out in the private clinics.

Mr Speaker, Sir, the demand for abortion will always exist, whether we like it or not, and when it is illegal it encourages illegal and unsafe practices. Silence is not a solution to this problem. We have to acknowledge that abortion is primarily a public health issue. Each one of us may have his or her own personal conviction, but health is not a matter of personal conviction. It is a matter of national interest; it cannot be reduced to a matter of simple right and wrong. This is why we should set aside our differences, and find common grounds to support this Bill in the interest of health and the wellbeing of women and children.

I thank you for your attention.

(10.36 p.m.)

Mr S. Obeegadoo (Third Member for Curepipe & Midlands): M. le président, ce débat est sans aucun doute un grand moment, un moment historique dans les annales parlementaires depuis que Maurice est république.

C'est un débat que l'on attend depuis longtemps, que les féministes à Maurice attendent depuis près de 40 ans. Un débat qui passionne, qui intéresse toute la nation, parce que c'est un débat libre, où les parlementaires, surtout de ce côté de la Chambre, se sont permis de dire ce qu'ils ressentent, ce qu'ils pensent, sans être contraints par une ligne de parti ; même certains parlementaires de l'autre côté de la Chambre heureusement. Nous avons donc eu droit à des débats animés, empreints de conviction, et souvent de passion. Il est bien que ce soit ainsi, puisque la politique devrait, n'est-ce pas, être avant tout une question de conviction. Il est bien que ce soit ainsi, et la démocratie parlementaire en sort grandie, selon l'avis de tous. Il n'y a qu'à voir le nombre d'intervenants. J'ai fait le compte ; nous sommes presque une cinquantaine à intervenir. Jamais, mis à part évidemment le discours du budget où tout le monde se sent obligé d'intervenir, mis à part le discours programme - pas le dernier pseudo discours programme, mais

le premier où tout le monde était intervenu - mis à part ces deux exercices, c'est bien la première fois, depuis que Maurice est république, qu'il y a autour d'un projet de loi autant d'intervenants, et c'est tant mieux.

A l'occasion de ces débats, se sont rencontrées deux écoles de pensées, ou plutôt deux familles d'opinion ; à l'extérieur de cette Chambre, assez violemment d'ailleurs, et ici, de manière beaucoup plus civilisée, de manière tout à fait correcte. J'ai été heureux, moi-même, M. le président, d'avoir écouté tous ceux qui sont intervenus, sauf lors de la première séance où j'étais absent du pays, et je dois dire que je pense que la plupart d'entre nous, sinon tous, l'ont fait dans le respect de l'opinion de l'autre. Il m'est revenu à l'esprit cette fameuse citation de Rosa Luxemburg, qui nous inspire au MMM depuis longtemps, qui disait que -

« La liberté c'est toujours la liberté de celui qui pense autrement. »

Donc, nous nous sommes fait un devoir d'écouter les opinions s'exprimant des deux côtés, mais je pense qu'il faut souligner et insister avec force sur le fait que nul n'a le monopole du cœur.

(Interruptions)

Dans ce débat, nul n'a le monopole du cœur. Je le dis parce que la préoccupation du droit à la vie du zygote, du fœtus, voire de l'enfant en devenir, est tout à l'honneur de ceux qui ont défendu avec conviction et passion cette position. Nous avons tous témoigné de l'éloquence de l'honorable Uteem, de la passion de l'honorable Mme Perraud et de tous ces discours de la part des parlementaires qui ont des réserves, qui sont opposés au final à cette loi. Donc, cette préoccupation est tout à fait compréhensible.

Mais, je voudrais dire que tout aussi important est le respect de la vie de celle qui est porteuse d'ovules, de celle qui est porteuse de vie, le respect, le droit à la vie de la femme aussi. Donc, il y a du cœur des deux côtés du débat. Personne n'a le monopole du cœur. Nous avons constaté des divergences. Mais il y a aussi des points de convergence qui méritent d'être soulignés. Le premier, c'est que personne ici n'est en faveur de l'avortement parce que l'avortement ce n'est pas une fin. C'est toujours un moyen, un recours, un ultime recours; personne n'est en faveur de l'avortement et notre vœu le plus cher à tous, c'est qu'il n'y ait pas lieu. C'est qu'il n'y ait pas de grossesses non désirées. C'est qu'il n'y ait pas d'avortement. Premier point de convergence.

Deuxième point de convergence : c'est qu'il y a des circonstances, où tous acceptent le recours à l'interruption de grossesse. Nous avons vu les responsables de l'église catholique, ces derniers jours, au fil des débats, énoncés le principe du double effet. C'est-à-dire, de certaines circonstances précises où l'interruption médicale de la grossesse serait justifiée. L'on a aussi écouté avec attention les autorités religieuses musulmanes qui ont parlé des 120 jours et des circonstances où l'interruption de grossesse était acceptable.

Donc, au final, je n'ai pas entendu de 'non' absolu à l'interruption de grossesse. Mais les débats se sont centrés plutôt autour des circonstances dans lesquelles l'interruption de grossesse pourrait se justifier ou pas. Là aussi, je constate une certaine convergence, par exemple, dès lors que la vie de la mère est menacée, est en danger ; ce qui est intéressant, encore un point de convergence. Finalement, je ne crois pas avoir entendu de 'non' à ce projet de loi. J'ai entendu des - 'non, mais'. Certains se sont dits d'accord avec la première clause et la deuxième clause, mais pas avec la troisième clause et quatrième clause. Certains étaient d'accord avec tout ce qui était interruption médicale de grossesse, mais pas avec la quatrième clause. Tout comme il y a eu plusieurs d'entre nous qui se sont dits pour, mais avec des réserves concernant certaines clauses du projet de loi.

Donc, il y a quand même, et c'est très intéressant, d'énormes points de convergence. Mais personne n'a le monopole du cœur, comme je le disais, et ce qui m'amène à prendre position dans ce débat, ce sont les mêmes sentiments qui m'ont amenés à m'engager en politique il y a de longues années de cela, bien que je sois encore très jeune, évidemment, M. le président. Mais ce sont les mêmes sentiments : le sentiment d'indignation face à l'injustice et aux inégalités ; le refus de la souffrance humaine qui en découle ; la solidarité en religion - on dirait, l'amour envers les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus faibles.

Quel est le point de départ? Le point de départ, c'est la situation actuelle. Une situation qui m'indigne, la souffrance qui m'interpelle. C'est le nombre d'avortements. Je ne discourerais pas sur les chiffres. Il y a certaines divergences, mais tout le monde convient qu'il y a trop d'avortements dans le monde, et chez nous à Maurice. Ce qui nous interpelle aussi, c'est le nombre de femmes allant dans les hôpitaux publics malgré la crainte de se faire intenter un procès par la police, mais un chiffre qui tourne autour des 1,900-2,000 femmes qui vont vers les hôpitaux à cause des complications découlant d'avortement ou de tentative d'avortement.

Et ce que je constate, c'est que la dépénalisation de l'avortement renforce les conditions de vulnérabilité sociale, en particulier, les sanctions pénales ont de graves conséquences tant pour les femmes que leurs entourages, ainsi que pour les personnes qui pratiquent l'avortement. Elle porte atteinte au droit, à la santé, à la liberté, à la sécurité et potentiellement au droit à la vie de ces femmes. Et l'on note, les féministes soulignent le fait que ce sont toujours les femmes qui sont pénalisées et jamais les hommes qui sont, évidemment, à la base de ces grossesses non désirées.

Il y a un deuxième élément auquel se sont référés certains de nos parlementaires, mais sur lequel je voudrais insister. C'est la dimension de classe, de phénomène social. Pr. Sheila Bunwaree, la sociologue très connue, écrivait l'autre jour que la loi sur l'avortement équivaut à ce qu'elle appelle '*criminalisation of poverty*'. Ce phénomène de classe qui fait qu'on a le choix, ou pour les femmes riches c'est l'avortement à prix fort, ou pour les femmes pauvres c'est l'avortement avec les moyens de bord. Nous en connaissons les conséquences pour les femmes non-fortunées qui ne peuvent s'offrir le saut à l'île de la Réunion, qui ne peuvent s'offrir la discrétion d'un lieu sûr où elles pourront se faire avorter avec tous les soins spécialisés: donc, le recours aux avortements clandestins, le recours aux avortements dans des conditions d'hygiène tout à fait déplorables, avec, à la fin de la route, les risques de stérilité, de septicémie, voire de mort dès lors que ce qui les attend c'est le drame, sinon la tragédie. Nous avons ensuite entendu des références au fait que cette loi empêche l'application des protocoles obstétricaux enseignés dans les facultés de médecine en cas de mise en danger de la vie de la femme comme le soulignait dans un récent article, *Amnesty International*.

Donc, voilà la situation de départ dans laquelle intervient ce projet de loi et face à cela, nous avons une loi tout à fait archaïque qui date de 1838, qui ne laisse pas la moindre marge de manœuvre à la femme ou à ces médecins, même si sa vie est en danger ou que son bébé en devenir n'est pas viable. C'est pour cela que le *Leader* de l'opposition, lors de son intervention et avant même de son intervention, disait que l'on ne saurait maintenir le statu quo. C'est une loi inefficace, parce qu'elle n'arrive pas à prévenir les nombreux avortements clandestins. Elle ne peut même pas être appliquée à toutes les femmes qui sont passibles de ces rigueurs. Nous connaissons tous le cas de la dernière personne que l'on prétendait poursuivre et que face à l'ambiguïté des définitions légales en français, en anglais, *with child*, et ainsi de suite, finalement le ministère public a décidé de laisser tomber les poursuites. Donc, c'est une loi inefficace et qui

fait fi de l'évolution des lois. Tout le monde sait que les lois ne sont pas immuables. Les lois sont faites par les hommes. Les lois reflètent - dans un contexte historique particulier - les normes, la pensée dominante, voire les rapports de force au sein d'une société et avec le temps, toutes les lois changent au gré de l'évolution des mœurs, des normes en société. Et voilà, une loi qui date de 1838, qui n'a jamais été retouchée. Alors, honnêtement, peut-on venir défendre une telle loi sans même envisager la possibilité quelle soit réexaminée. Pourrions-nous vivre dans une société qui serait régie par des lois datant de 1838 ? Comment est-ce que dans tous les autres domaines nous considérons tout à fait normal que les lois évoluent mais uniquement sur cette question d'avortement, je dis 'non'. 1838, c'est la loi qui garantie la moralité, c'est la loi qui garantie la vérité absolue et on ne la touche pas cette loi. Il y a là quelque chose d'aberrant. C'est une loi qui est – je le dis - archaïque, anachronique, répressive et inique, M. le président, tant sont graves les injustices qu'elle engendre.

Les dangers du *statu quo* ont été soulignés à maintes reprises. Je pense au *White Paper on Women in Development* de la ministre, l'honorable Madame Bappoo alors à la condition féminine en 1995. Je pense au rapport CEDAW de 2004-2005, qui soulignait tout simplement les difficultés avec la pénalisation de l'avortement. Dans ces circonstances, M. le président, j'estime que l'État ne peut plus éluder ses responsabilités. Tout comme il est aberrant que nous nous obstinions à défendre une loi de 1838, la situation de Maurice sur le plan international est toute aussi aberrante. Il est établi que seuls 3% des États au monde imposent une interdiction totale de l'interruption de grossesse. Chercher les statistiques au niveau international, c'est très difficile, parce qu'il est tellement rare qu'il y ait une interdiction absolue, que généralement on dit interdiction absolue ou uniquement dans les cas où la vie de la femme est en danger. Donc, cherchez ces cas où c'est interdiction absolue, vous en trouverez très peu. Je crois qu'il y a trois pays, en Amérique Latine, en Amérique Centrale, le Chili, le Nicaragua, le Salvador, un pays en Asie, les Philippines, en Europe, Malte et le Vatican. C'est tout ! Donc, Maurice est un des seuls cinq ou six pays au monde qui adopte la position actuelle. Comment le justifier? Deux tiers des femmes dans le monde, aujourd'hui, habitent des pays où l'avortement est un recours pour une variété de raisons sociales ou économiques. Et les lois autour de l'avortement varient énormément d'un pays à l'autre. J'ai parlé des quelques pays où il y a une interdiction totale et, à l'autre extrémité, il y a, évidemment, la Grande Bretagne, les États Unis qui ont certaines

conditions tout de même et puis le Canada où l'avortement était enlevé complètement du Code Pénal.

Mes recherches m'indiquent qu'avant le 19^{ème} siècle, les lois sur l'avortement n'existaient pas. Ensuite, il y a eu une déclaration papale en 1869 à l'effet que l'âme était présente dès la conception et de ce fait les lois promulguées au 19^{ème} siècle n'autorisaient aucune interruption de grossesse. Et ce sont ces lois qui sont à l'origine, donc, de la législation restrictive qui perdure dans nombre de pays en voie de développement. Toutefois entre 1950 et 1985, comme le disait avant moi, l'honorable ministre Jeetah, la quasi-totalité des pays développés ont libéralisé leurs lois sur l'avortement pour des raisons de santé publique. Mais dans les pays comme le nôtre, cette prohibition est souvent le fait d'ancienne loi coloniale, la loi de 1838. Il est intéressant de noter qu'en Europe, même l'attrait catholique Irlande dont parlait l'honorable Baloomoody avant moi, autorise l'interruption volontaire de grossesse dès lors que la vie de la mère est en danger. Une grossesse résultant d'un viol ne peut être légalement interrompue mais lors d'un référendum, les Irlandais ont reconnu le droit de pratiquer une IVG à l'étranger sans être passibles de poursuite. Et c'est ainsi que chaque année des milliers d'Irlandaises vont en Angleterre pour se faire avorter.

Dans l'attrait catholique Pologne, c'est vrai qu'à partir de 1997 avec le changement de régime, le cadre légal est devenu un peu plus contrayant, mais néanmoins, dans des cas de viol, d'anomalie du fœtus, l'interruption de grossesse est acceptée. Même chose en Espagne. Le Royaume Uni, depuis 1967, a libéralisé ses lois. La France depuis 1975. Le délai limite, nous savons, est de 12 semaines généralement. En Grande Bretagne, l'IVG peut être pratiquée jusqu'à 24 semaines. En Suède, aux Pays Bas, en Allemagne et en Grèce, la date limite peut être retendue à 18, 20, voire 24 semaines pour certaines situations. Mais évidemment dans ce cas une justification médicale est nécessaire. Même en Amérique Latine et dans la Caraïbe, la très grande majorité des pays autorisent l'avortement ou de manière générale sur demande ou dans certains cas particuliers.

Bref, M. le président, tout comme j'invite mes collègues de l'Assemblée à se poser la question : mais comment est-ce que dans d'autres secteurs les lois évoluent et seulement dans ce secteur nous avons une loi à laquelle on a, semble-t-il, pas le droit de toucher? Comment justifier notre position sur le plan international ? Est-ce que Maurice aurait raison contre le reste du monde ? L'évolution historique doit bien signifier quelque chose. Les tendances

internationales doivent bien signifier quelque chose. Est-ce que nous sommes les seuls à avoir du cœur et que tous les autres sont des meurtriers ? Clairement, M. le président, il y a quelque chose qui cloche.

Dois-je vous rappeler le blâme qu'a encouru l'île Maurice? Cet article d'*Amnesty International* que je lisais, reproduisait une citation quant à notre adhésion pacte international relatif aux droits civils et politiques pour dire -

“The Committee notes with concern that section 235 of the Penal Code penalises abortion even when the mother’s life is in danger and thus may encourage women to resort to unreliable and illegal abortion with inherent risks.

The State party should review its legislation to ensure that women are not forced to carry pregnancies to term in violation of the rights guaranteed by the Covenant.”

De même, Maurice est signataire du protocole de la Charte Africaine des Droits de la Femme, un protocole qui décrit le recours à l'interruption de grossesse comme un droit humain fondamental. Donc, M. le président, tant bien même que je considère que les points de vue exprimés, ici, au sein de cette Chambre et en dehors de la Chambre, les points de vue soulignant l'importance de protéger le droit à la vie du fœtus tant bien même que je considère ces points de vue comme étant tout à fait respectables. Et que je les respecte, ma position en tant qu'homme de gauche, en temps que militant féministe, inspiré d'un humanisme progressiste qui croit en l'homme et la femme debout et non pas assujettis. Progressiste dans le sens du progrès historique qui croit que l'histoire c'est le progrès continu. Ma position ne peut être qu'en faveur de ce projet de loi parce que je me demande qui a le droit moral de dicter à une femme dont la santé ou la vie est en danger, qu'elle soit obligée de poursuivre jusqu'à terme sa grossesse. Qui a le droit moral de décider pour un enfant, une enfant, une fille, une femme violée ou victime d'inceste ou d'abus sur la personne d'un enfant, d'une enfant, si la grossesse doit être menée à terme ? Qui a le droit moral ? Mon corps m'appartient. En tant qu'homme, je ne permettrai pas à l'État de venir me dicter ce que je dois ou ne dois pas faire de mon corps. Cela vaut pour moi, homme. Cela vaut aussi pour toutes les femmes. Comment justifier que l'État patriarcal, qui plus est, puisse se permettre de dicter à la femme ce qu'elle doit ou ne doit pas faire de son corps ? Je suis convaincu, M. le président, que les femmes sont les seules propriétaires de leurs corps et qu'elles seules doivent librement décider de ce qu'il est concerné. Ce débat a été posé

en termes d'autonomie des femmes, de responsabilités individuelles mais aussi de droit à la santé. Je considère qu'il serait tout à fait vain de revendiquer les droits de la personne pour les femmes si ces droits ne leur garantissaient pas la liberté de prendre des décisions cruciales relatives à leur vie reproductive, surtout lorsqu'il y va de leur santé, de leur vie ou lorsque la grossesse découle d'acte de violence.

Notre loi telle qu'elle existe nie toute flexibilité et impose une interdiction aveugle. Je ne puis m'y résoudre. Je crois fermement que la femme est suffisamment responsable pour être capable d'assumer librement ses devoirs et ses responsabilités vis-à-vis de son prochain et vis-à-vis de la société dans son ensemble.

J'ai été très frappé par quelque chose que disait ma collègue, l'honorable Madame Ariane Navarre-Marie, qui, par ailleurs, n'est pas en faveur de ce projet de loi, mais elle disait quelque chose de très fort qui m'a touché et qui m'a renforcé paradoxalement dans mes convictions. Ma collègue disait : « l'enfant ne doit jamais être subi, mais désiré. » Elle disait que la maternité n'est pas un destin, pas une fatalité et que ce n'est pas juste que donner la vie soit un acte imposé. Voilà, précisément, ce que vient faire notre loi. Je suis convaincu, M. le président, que personne, aucune femme, n'a recours à l'interruption de grossesse de gaité de cœur. Celles qui le font ne sont pas les plus irresponsables, les plus inconscientes des femmes. L'interruption de grossesse est toujours un acte pénible, souvent traumatisant pour les femmes qui en ont recours et parfois cela leur coûtent la vie. Je suis tombé sur un article d'une journaliste, Alexandre Chobe, je pense qu'elle s'appelle, qui m'a beaucoup impressionné et elle faisait ressortir que l'interdire l'avortement n'a jamais fait baisser les taux d'avortements mais, en revanche, l'interdiction aux toutes circonstances, comme à Maurice, fait augmenter de manière dramatique le taux de décès des suites d'avortements clandestins. C'est logique. Elle disait qu'aucune femme n'a recours à l'avortement de bon cœur. Elle posait la question : fallait-il pour autant mettre en danger la jeune femme de moins de 16 ans en l'obligeant à porter cet enfant qu'elle ne désire pas ? N'est-t-il pas plus grave de garder, contraint et forcé, un enfant ou de l'abandonner à la naissance ? Je pense que vous comprendrez, donc, que, ayant dit tout cela, je rejoins ce que disait le *Leader* de l'Opposition, que le *statu quo* n'est tout simplement pas possible. *The status quo cannot be an option.*

M. le président, tout le monde l'a dit, l'a rappelé, la loi qui est devant nous, n'est pas une profonde modification de la loi sur l'avortement, telle que la loi Veil en France en 1974 - 38 ans

déjà - qui introduisait l'interruption volontaire de grossesse sur demande, mais c'est un tout petit pas pour dépenaliser dans quatre situations précises l'interruption volontaire de grossesse. Je ne veux pas revenir sur le texte de la loi, tout le monde en a parlé.

Avec les amendements qui ont été apportés par le ministre de la santé, qui n'est, malheureusement, pas présent, la loi demeurera très restrictive et très contraignante. Je le dis à l'intention de mes collègues qui disent non, mais... ! Voilà ce que disait l'autre jour l'honorable ministre Bundhoo et qui est peut-être passé inaperçu, il expliquait quels seraient les cas de graves dangers pour la femme où l'avortement serait permis et puis faisant référence au dernier amendement, il a dit -

“Let me emphasize that termination of pregnancy will not be authorised in case of malformation that is compatible with life for example trisomy-21, minor congenital malformation such as absence of a limb, cleft lips, etc.”

Je vais juste insister sur le fait que ce n'est qu'un tout petit pas et que le cadre légal va demeurer très contraignant. Il y a des lacunes dans les dispositions de la loi et, encore une fois, je ne vais pas répéter ce qui a été dit. Je suis tout à fait en accord avec ce que disait l'honorable Baloomoody, je crois qu'il avait développé cet argument à l'effet que dans le cas d'inceste, par exemple, l'effet qu'il voudrait obligatoirement l'autorisation parentale pourrait causer une situation d'injustice.

Je voudrais aussi revenir à quelque chose que disait le *Leader* de l'opposition, mais qui n'a pas été repris. J'espère qu'à la conclusion des travaux, le ministre de la justice accordera l'attention voulue à cet argument, à l'effet qu'avec les amendements, désormais il faut que trois médecins forment une opinion, partagent la même opinion que la grossesse résulte dans le quatrième cas de figure d'un viol, d'un acte incestueux, d'un abus sexuel sur une enfant de moins de 16 ans et dès lors que nous savons qu'un médecin, que le personnel médical ne sera pas en mesure de témoigner, d'établir du fait du viol, il y a le risque réel que les médecins disent non. C'est à la police de voir. Nous, on ne peut rien dire et dès lors il n'y a pas plus d'interruption de grossesse possible, ce qui pourrait occasionner une injustice énorme à l'égard des femmes en détresse.

Je voudrais, moi, parler d'une troisième source d'inquiétude. C'est qu'avec cet amendement, il est fait obligation à toute personne victime d'un viol, victime d'inceste, victime d'abus, alors qu'elle a moins de 16 ans, de rapporter la chose à la police. M. le président, mon

expérience d'avocat me dit que nombreux sont les enfants qui sont victimes d'abus, qui sont victimes de viols et qui ne se rendent même pas compte des conséquences en tombant enceintes jusqu'à ce que bien après un membre de la famille remarque que la physionomie a changé. Quand une fille se fait violer, la première chose à laquelle elle pense, ce n'est pas d'aller courir à la police, d'aller raconter ce qu'elle a vécu. C'est toujours un traumatisme très fort et le premier défi pour elle c'est d'intérioriser ce qu'elle a vécu *to come to terms*, comme dirait l'anglais. Certainement pas d'aller à la police ! D'ailleurs, nous savons tous qu'au moins la moitié des cas d'agressions sexuelles ne sont pas rapportées parce que le traumatisme d'aller - nous savons dans quelle condition la police recueille les témoignages à la suite d'un viol. Le fait de devoir rapporter cela aux autorités, ensuite d'aller subir un procès, c'est un deuxième traumatisme presque aussi grave, sinon aussi grave, que le premier.

Donc, la moitié des agressions sexuelles ne sont pas rapportées et avec cet amendement, ce que je crains c'est que les personnes, jeunes enfants, filles, femmes réellement victimes de viol, d'inceste, d'abus sexuel n'auront pas droit à l'interruption de grossesse prévue par la loi parce qu'elles ne voudront pas, parce que les parents ne voudront pas, parce que la famille ne voudra pas qu'elles aillent rapporter la chose à la police.

Donc, je pense que dans les dispositions de ce projet de loi il y a certaines lacunes très sérieuses et je souhaiterais que le ministre de la justice, à la conclusion de débat, puisse revenir là-dessus. Mais il y a d'autres lacunes, des lacunes très graves, soulignés généralement par mes collègues qui sont contre ce projet de loi, mais là-dessus ils ont tout à fait raison. Des lacunes qui concernent l'accompagnement.

Je lisais quelque part - je ne sais plus de qui est cette citation qui disait ceci –
 « L'avortement lui-même ne diminue ni le nombre ni l'ampleur des drames vécus par des centaines de femmes et de jeunes filles qui font face à une grossesse non désirée. Si notre société se cantonne uniquement au projet de loi en votant pour ou contre l'avortement dans le cas spécifique, elle restera confronter toujours avec le problème fondamental de tout le débat actuel, c'est-à-dire l'encadrement psycho-social des femmes en détresse.»

Cela me revient, je cite le Père Labour.

Et il a tout à fait raison: le fond du problème ne va pas être résolu avec ce projet de loi. La détresse des femmes, dont la grossesse est non désirée ou qui résulte de cas de violence,

d'agressions, restera réelle et les moyens de l'Etat sont tout à fait ridicules au vu des dimensions du problème. Il disait que le *CDU* ne dispose que de six conseillers pour dix mille cas de violence allégués à ses services par an. La ministre confirmera si c'est le cas mais tout de même si ces chiffres peuvent être approximatifs, nous savons de par les nombreuses questions, les interpellations parlementaires de mes honorables collègues - madame Navarre-Marie, madame Labelle, madame Ribot - que les moyens de l'État sont en inadéquation totale, flagrante, aberrante par rapport aux besoins des jeunes enfants et des femmes en détresse. Donc, le fond du problème demeurera entier. Ce qui est dommage c'est que ce projet de loi - comme l'ont souligné madame Labelle et madame Navarre-Marie - ne parle pas des mesures d'accompagnement. L'on aurait souhaité, l'on aurait pu s'attendre qu'après 35 ans, lorsque finalement le gouvernement - dont je salue le courage par ailleurs - vient de l'avant avec ce projet de loi, qu'il soit accompagné de toute une série de mesures pour prévenir les grossesses non désirées, pour s'attaquer au nombre d'avortements. Alors, mes collègues en ont parlé. L'information et l'éducation sexuelles à l'école; la contraception - mon collègue Nando Bodha vient d'en parler - combien alarmante est la situation du non recours à la contraception efficace alors même que la contraception est le meilleur moyen pour la femme de disposer de son corps ; que la contraception demeure la meilleure dissuasion de l'avortement; que la contraception demeure la véritable liberté de choix. L'on se serait attendu que les responsables du gouvernement - le ministre de la santé et d'autres - nous parlent d'une nouvelle campagne, de nouveaux moyens, de moyens accrus en faveur de l'information sexuelle, de l'éducation sexuelle, de la contraception. Mais rien ! L'éducation des hommes pour les responsabiliser - qui en a parlé ? Qui se préoccupe de tous ces hommes qui se cachent derrière les grossesses non désirées, les cas d'agressions, les viols ; de responsabiliser ces hommes ?

Je suis triste, M. le président, lorsque je rencontre de jeunes garçons, collégiens, lycéens, de constater qu'il n'y a pas de grand changement. On regarde les mentalités d'aujourd'hui et les mentalités qui existaient il y a 20/30 ans et la généralisation des services conseils pour femmes et jeunes filles en détresse dès le collège avec de la disponibilité, de la chaleur humaine. Cela urge mais rien n'a été annoncé. La facilitation de l'adoption dont parlait de l'honorable Madame Navarre-Marie qui est tout aussi importante. Si nous avons tous de telles qualités de cœur, que nous nous préoccupons des femmes en détresse, des enfants à naître, alors pourquoi y a-t-il tant d'enfants dans les couvents? Pourquoi ces enfants ne sont pas pris en charge par les familles?

Connaissez-vous, M. le président, la situation dans les quelques centres que nous avons pour les femmes battues, pour les mères célibataires? L'honorable Madame Labelle parlait de celles qui nous expédiaient des mails, des textos à longueur de journée pour nous dire de ne pas être des meurtriers, des assassins, et comme elle, moi, je dis que les ONGs font déjà un travail remarquable. Les ONGs manquent de ressources. Nous connaissons tous les difficultés qu'éprouvent SOS Femmes, par exemple, et que l'État ne soutient pas adéquatement. Mais je vais plus loin pour inviter toutes ces personnes de la société civile qui se sont exprimées, qui se sont manifestées contre ce projet de loi pour défendre le droit à la vie à s'engager concrètement pour soulager la souffrance réelle des femmes et des enfants en détresse; d'investir dans des centres d'accueil pour les enfants, y compris, les enfants handicapés. Nous connaissons tous le véritable parcours de combattants des parents ayant des enfants handicapés. M. le président, dois-je vous parler de logement social, d'assistance pour les mères célibataires ? Certainement pas, mais tout cela est lié. L'on comprendra que sans mesure d'accompagnement, ce projet de loi ne peut nous mener très loin.

M. le président, il y a aussi des inquiétudes par rapport à la mise en œuvre. J'ai été très déçu par le discours du ministre de la santé. Savez-vous que ce projet de loi est en gestation depuis très longtemps. Au mois d'août 2011, le journal *'Week-End'* annonçait déjà que ce projet était en préparation – il est là le ministre de la santé - et je suis heureux qu'il soit là pour que je puisse formuler mes critiques face-à-face. Depuis l'an dernier, depuis près de huit mois ce projet de loi est en préparation. Je me serais attendu que ses cadres se seraient réunis avec les cadres du ministère responsable de la condition féminine, du ministère de la justice, du ministère de l'éducation, du ministère de la sécurité sociale avec les autorités, les hôpitaux publics pour réfléchir à la mise en œuvre mais le ministre ne nous a rien dit. Il s'est contenté de quelques effets de rhétorique pour nous dire –

'My Ministry is already taking necessary steps to sensitise all health care staff in both public and private sectors about the provisions of the Bill once it is voted; all necessary mechanisms are being put in place in all appropriate regulations and are being prepared to ensure a smooth and robust implementation of the provisions of the Bill'.

Mais, il ne pipe mot des dispositions prises depuis huit mois. Je voulais lui demander mais qui sont les médecins qui vont assurer ce service dans les hôpitaux publics ? Comment vont-ils être choisis? Comment va-t-on traiter le cas des objecteurs de conscience? Ce *medical panel* qui va

être mis en place - je crois que l'honorable Paul Bérenger avait soulevé ce point. Comment s'assurer que ce *medical panel* ne soit pas un facteur de ralentissement du processus qui porte préjudice à la femme en détresse, mais au contraire, que tout cela soit mis en place et qu'il vienne dire comment cela va se faire. Quel protocole pour accueillir les demandes? Y aura-t-il une unité spécialisée dans chaque hôpital avec le service de soutien et d'accompagnement? Quelles seront les fameuses *prescribed institutions* puisque nous sommes tous d'accord avec l'honorable Dr. Satish Boolell qu'il n'est pas question d'avoir des *abortion clinics* de nature mercantile ? Mais le ministre de la santé n'a pas pipé mot de tout cela, M. le président ! Cela est très inquiétant. Cela est source d'angoisse pour nous en se disant...

(*Interruptions*)

Mais non, non ! J'ai relu deux fois le discours du ministre de la Santé et c'est pour cela que nous avons de graves appréhensions concernant la mise en œuvre. Pourtant, M. le président, je le dis à tous ceux et celles qui m'écoutent, notre responsabilité ne s'arrête pas là, mardi prochain, dès lors que ce projet de loi sera voté. L'expérience du *Domestic Violence Act* dans notre pays; l'expérience des lois de libéralisation de l'interruption de grossesse dans d'autres pays révèlent que le problème n'est pas de voter un projet de loi au parlement mais la mise en œuvre et les droits établis ici ne peuvent être que théoriques si la mise en œuvre n'est pas faite correctement. C'est pour cela qu'une approche bien coordonnée est essentielle et notre amie, la sociologue, Sheila Bunwaree a formulé cette idée que je trouve très intéressante de la création d'un *Women's Caucus* – un caucus de femmes réunissant les parlementaires femmes de tout bord pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ce projet de loi qui, sans aucun doute, va être voté mardi pour s'assurer que, s'il y a lieu de revenir à l'Assemblée avec des amendements, avec des retouches pour que réellement ce projet de loi soit un pas en avant, et que cela puisse se faire. Après moi, il y a certaines parlementaires femmes qui vont s'exprimer et j'espère qu'elles pourront revenir sur cette idée.

Ce projet de loi est, donc, loin d'être l'idéal, mais je disais que c'était un pas dans la bonne direction. Pourquoi un pas dans la bonne direction ? Et je veux, là, répondre à ce que disait une de mes collègues avant, en se disant : 'les gens disent un pas dans la bonne direction, mais dans quelle direction ?' Alors, soyons très clairs ! Ce qui va changer, dès que ce projet de loi entrera en opération, c'est que la femme qui voit sa vie en danger et qui, sur conseil médical et avec l'assistance médicale voulue, se fera avorter, ne sera plus passible de poursuite ; ni elle,

ni le médecin qui la conseillera et l'aidera, de même la femme dont la santé serait sérieusement en danger. De même, la femme dont le fœtus présente déjà des signes avant-coureurs de grave malformation, de même cette fille, enfant, jeune fille, femme victime de viol, d'inceste, ou enfant victime d'abus sexuel avant l'âge de 16 ans, pourra avoir ultime recours à l'interruption de grossesse sans être passible de poursuite. C'est en cela, M. le président, chers collègues, que nous affirmons que ce projet de loi, même s'il ne change pas fondamentalement la loi existante, représente un pas en avant.

Je ne pourrais terminer sans rendre un hommage, M. le président. Ce débat ne date pas d'hier. Depuis mon entrée en politique, dans les années 70, ce débat faisait rage. Je voudrais saluer celles qui ont lancé le mouvement féministe, si on peut le dire ainsi, celles qui avaient lancé la Ligue Féminine du MMM au début des années 70 - Mme Shirin Ameeruddy-Cziffra, Mme Sheila Bappoo étaient de celles-là ; la Ligue Féminine qui va un peu plus tard s'élargir pour devenir la Ligue Féministe, avec l'arrivée de Vidula Nababsing entretemps, et puis, un peu plus loin, la création du Mouvement *Liberasyon Fam*, avec Linzy Collen et toutes celles qui sont avec elle et qui me pardonneront de ne pas décliner tous les noms ; ensuite, Solidarité Femme, l'organisation qui regroupait tous les féministes. C'est une lutte qui date de près de 40 ans.

Je voudrais aujourd'hui, alors qu'on arrive à prendre ce premier pas - moi, cela fait 30 ans que j'attends ce débat, ici, au Parlement, et au sein de l'opinion publique - saluer, rendre hommage au travail inlassable de ces femmes, contre vents et marées, pour faire aboutir tout ce débat. Mais je veux aussi, M. le président, considérer que ce projet de loi, d'une certaine façon, rend justice à toutes ces femmes qui ont souffert dans le silence, dans l'anonymat, à toutes ces femmes auxquelles cette loi inique a causé tant de traumatisme, tant d'infirmité, tant de décès, à toutes ces femmes qui ont payé de leur vie le recours à l'interruption de grossesse. Que notre effort, que nos débats soient aussi un moyen, une occasion de leur rendre hommage, de leur rendre justice.

M. le président, je vais terminer en disant : il y a la position 'oui, mais', il y a la position 'non, mais'. Je ne sais pas s'il est encore tant d'essayer de convaincre, mais je me disais que pour celles et ceux qui disent "oui, il faut avancer, mais je ne suis pas d'accord avec la dernière clause, donc, je ne voterai pas", de réfléchir combien serait inacceptable de maintenir le *statu quo*. Je lancerai un appel pour que le 'non, mais' devienne un 'oui, mais'. On peut avoir des

réerves, on peut ne pas être d'accord avec tout ce que propose cette motion, ce projet de loi, mais c'est quand même, tout de même une avancée.

Rien que pour aujourd'hui, je pense qu'il est de mon devoir de féliciter le gouvernement, de féliciter le ministre de la Justice, de féliciter la ministre de la Sécurité sociale, qui a changé de bord politiquement. Elle a appartenu successivement au MMM, au MSM, au PTr, mais elle est restée cohérente sur ce point. Je l'ai connue au gouvernement, je l'ai connue lorsque nous étions du même côté de la Chambre, je l'ai connue étant de l'autre côté de la Chambre. Elle a toujours été cohérente, et je voudrais féliciter, donc, la ministre et ses collègues qui ont porté ce projet de loi devant nous, à l'Assemblée, en faisant un appel pour que le 'non, mais' devienne un 'oui, mais', pour laisser la chance à ce projet de loi et, après évidemment, on fera le suivi je l'espère, et on pourra corriger.

Donc, un pas un avant, M. le président ; rien qu'un petit pas, mais un pas qui brise un tabou qui a tant fait souffrir, et qui offre enfin l'espoir d'avancer vers une société un peu moins inhumaine, un peu plus juste à l'égard de la femme, de toute femme, et de toutes les femmes de notre pays. J'en ai terminé.

Merci, M. le président.

(11.26. p.m.)

Ms K. R. Deerpalsing (Third Member for Belle Rose & Quatre Bornes): M. le président, je voudrais commencer par féliciter et remercier l'*Attorney General* et le Premier ministre pour ce projet de loi historique. Je voudrais aussi dire d'emblée que j'apprécie beaucoup la position du *Leader* de l'opposition, malgré les réserves qu'il a exprimés, sa position et son intention de voter pour ce projet de loi. Je voudrais aussi dire mon appréciation pour tous ceux qui ont participé dans le débat, quelles que soient leurs opinions, mais surtout j'ai beaucoup appréciée les interventions de l'honorable Ramano et de l'honorable Obeegadoo.

M. le président, au début, quand j'ai regardé le projet de loi, je me suis dit que cela paraissait comme des miettes que des hommes envoyaient aux femmes de ce pays, et que les féministes de ce pays étaient dans la triste position de dire 'merci, merci' pour ces miettes. Mais, au vu de ce qu'on a entendu ici, dans cette Chambre, et surtout dehors, dans le débat qui en suivit, je me dis qu'en fin de compte, il faut se faire une raison, nous vivons encore, malheureusement, dans l'île Maurice de 2012, dans un bastion du patriarcat. Le patriarcat, étant une organisation sociale, qui repose sur un processus de subordination et d'indoctrination, pour

permettre à l'homme d'exercer un rôle dominant au sein de la famille, de la société, de la politique, de l'économie, de la morale, ainsi de suite. Donc, au vu de tout cela, je dois dire *that the Prime Minister has had enormous courage, as well as the Attorney General, to walk and make a trail where there was none, and, therefore, I thank and congratulate them.*

M. le président, comme l'honorable Obeegadoo, je voudrais aussi rendre hommage au Mouvement Liberasyon Fam, à toutes ces féministes que l'honorable Obeegadoo a mentionnées, telles Madame Ameeruddy-Cziffra, Madame Vidula Nababsing, Madame Sheila Bappoo, et d'autres encore qui ont vraiment fait un travail de fond pour conscientiser ce que c'est, et cette loi vient dans cette optique des droits de la femme. Aussi, je voudrais rendre un hommage à toutes celles qui ont perdu leur vie, M. le président. Il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup de femmes qui ont perdu leur vie à cause de la loi de 1838, qui existe toujours aujourd'hui.

Maintenant, je voudrais répondre à certains arguments qui ont été mis en avant. Certains de l'autre côté de la Chambre ont dit qu'il n'y a pas eu assez de consultations, qu'il fallait faire ceci ou cela. M. le président, ça fait 174 ans que cette loi existe. Il a fallu 174 ans pour faire ce petit pas et je dis qu'on n'a pas besoin d'attendre encore 174 ans de patriarcat à subir pour qu'une femme puisse choisir comment disposer de son corps sans être sous la tutelle sociale, morale, psychique et physique d'un homme. Donc, on n'a pas besoin de comité. Comme l'honorable Obeegadoo a dit, c'est une loi archaïque. Tout à l'heure, je vais vous donner quelques statistiques dont il a parlés. Nous avons aussi entendu les deux côtés de la Chambre. De l'autre côté de la Chambre et aussi mon amie, l'honorable Mme Perraud qui s'est interrogée sur comment on peut avoir des convictions contre la peine de mort et pour l'avortement. Je voudrais dire que c'est possible. Quand on est politicien on a des convictions politiques, socialistes, humanistes et dans cette position de politiciens et des politiciennes de convictions politiques, nos convictions sont politiques et non pas issues de la théologie. Donc, ces convictions politiques sont des convictions humanistes, socialistes qui disent que l'homme et la femme ont le droit à la dignité humaine, à la justice sociale. Ce sont des convictions politiques. C'est pour cela qu'on peut être contre la peine de mort, comme moi je le suis, et pour le droit à la femme - comme dans ce projet de loi, dans certains cas spécifiques - d'avoir recours à l'avortement dans un cadre digne, qui assure la dignité humaine. D'ailleurs, je dois parler, comme l'honorable Obeegadoo l'a fait avant moi, de la position des politiciens de gauche. Je voudrais faire ressortir, par exemple, M. le président, que L'internationale socialiste des Femmes

s'est aussi exprimée. Je crois que l'honorable Bodha a parlé de ce qui se passe en Turquie. Mais effectivement, comme en Turquie, en Costa Rica, en janvier 2012, il y a eu quelques *reversal*. Et l'internationale socialiste des femmes a exprimé, le 20 janvier 2012, sa profonde inquiétude à propos de cette tendance à *go back*, je cite –

«L'internationale socialiste des Femmes exprime sa profonde inquiétude à propos de cette tendance alarmante, manifestation claire des cultures patriarcales dominantes cherchant à normaliser et à reproduire la subordination et la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de la sexualité et de la reproduction.

L'internationale socialiste des Femmes adopte une position claire contre ces développements et lance un appel pour arrêter cette réaction conservatrice et misogyne et invite toutes les personnes et tous les partis, dirigeants et *leaders* d'opinion à unir leurs forces et souligner que les droits sexuels et reproductifs couvrent aussi le droit à la protection contre les pratiques traditionnelles néfastes pour la santé physique et mentale des femmes. »

Juste une phrase encore de L'internationale socialiste des Femmes –

« Tout en prétendant défendre des vies, le résultat indirect de la législation durcie concernant l'avortement est souvent une peine de mort implicite pour de nombreuses femmes alors qu'au contraire une législation juste sur l'avortement réduit le nombre de décès. »

Donc, je parlais, M. le président, des convictions politiques, socialistes, de gauche, humanistes, qui prônent la justice sociale et la dignité humaine. Et c'est cela que l'internationale socialiste des femmes fait ressortir et c'est pour cela que je pense que ce projet de loi va dans la bonne direction.

Je voudrais aussi répondre à l'honorable Guimbeau qui n'est pas là. Il nous a montrés des photos ensanglantées qui font peur. Ce sont aussi des photos qu'on a eues. Moi aussi je tiens à dire que je n'ai pas apprécié d'être bombardée de *mails* par plusieurs personnes en dehors qui nous ont envoyés des photos, etc. Je respecte leurs opinions. Mais ce harcèlement qu'on a subi n'est pas correct. L'honorable Guimbeau a montré une photo. Mais qui peut produire, dans cette Chambre, la photo d'une femme violée pour montrer, pour faire l'effet sensationnelle et émotionnelle ? Qui peut produire, dans cette Chambre, la photo d'une femme qui subit la

violence domestique, dont le mari la viole. Je suis sûre que nous tous ici nous avons des mandants dans nos circonscriptions, - pas je suis sûre, je le sais - des femmes dans ma circonscription qui sont en détresse dans leurs maisons, qui subissent la violence domestique, qui sont violées par leurs propres maris. Qui peut produire une photo de ces femmes, M. le président ? Donc, il ne faut pas venir brandir des trucs qui font sensation mais ne pas prendre en considération les autres personnes qui souffrent.

Je voudrais aussi mentionner le fait que l'honorable Mme Ribot a parlé des troubles psychiques qu'une femme peut avoir au niveau de l'avortement. J'ai fait des recherches et j'ai des amis en Amérique, M. le président, qui m'ont procuré des données et je voudrais la référer, puisque l'honorable Mme Ribot a dit que l'avortement serait un traumatisme, laissant des séquelles psychologiques irréversibles. Je dois lui dire que les études scientifiques récusent tout lien entre l'avortement et les troubles psychiques. C'est un faux argument léger, utilisé fréquemment par ceux qui ne peuvent pas se débarrasser de plusieurs millénaires d'histoires selon lesquelles le corps des femmes n'avait qu'une fonction, celle d'enfanter. L'avortement est loin d'être une détresse systématique. Je la réfère au *Journal of Psychiatric Research 2012, vol. 46 (3)*, qui démontre que ceux qui ont tenté de faire un lien entre l'avortement et les problèmes psychiques se reposent sur de graves erreurs analytiques fondamentales. M. le président, il ne faut pas non plus s'aventurer sur des articles qui ne sont pas fondés dans la recherche scientifique qui est *peer reviewed, published in a journal ; something which is published in a newspaper or a magazine* n'a pas le même poids scientifique que dans, par exemple, le *Journal Psychiatric Studies* qui est *peer reviewed* et qui est publié scientifiquement. Donc, il faut faire attention quand on est en train de dire des choses pareilles.

L'honorable Mme Labelle a dit, avec raison, et cela a été repris par plusieurs intervenants, qu'il y a dans notre société - il ne faut pas se voiler la face - une sexualité précoce. C'est vrai, et je suis d'accord avec les intervenants, mes collègues des deux côtés de la Chambre qui ont dit, et je me rejoins à eux, qu'il faut cette accompagnement, qu'il ne faut pas se voiler la face, que la contraception doit être comme une propagande pour arriver à prévenir le nombre de *unwanted pregnancies*.

L'honorable Mme Labelle a dit: *I am sorry for the boys. We do not have to be sorry for the boys; we just have to educate them and the girls as well.* Ce dont les *boys* et les *girls* ont besoin, c'est d'être éduqués et d'avoir accès à toutes les informations qu'ils ont besoin pour leur

sexualité. Il faut s'en faire la raison. Donc, je pense que là aussi il faut être dans la juste mesure, M. le président. Je dois aussi dire qu'il ne faut pas, et là je le dis pour mes camarades - je remarque que l'honorable Assirvaden n'est pas là, mais l'honorable Anquetil est là - qui je sais subissent une pression de nature religieuse. Je dis qu'il n'y a pas de pensée unique même dans les religions. Je prends comme exemple, M. le président, en Amérique, je connais des gens qui forment partie d'une association qui s'appelle *Catholics For Choice*. Donc, même les catholiques dans ce monde n'ont pas de pensée unique sur ce sujet. Vous n'avez qu'à aller sur l'internet et voir ce qu'est *Catholics For Choice*. Ils publient un magazine qui s'appelle '*Conscience*' et dans le dernier numéro de '*Conscience*', le volume 33 de 2012, intéressement, M. le président, le titre de ce dernier est '*Thorny issues on the abortion debate*'. Ils disent que c'est un '*case we cannot afford not to make*'. Donc, il n'y a pas de pensée unique même dans la sphère religieuse. Je dirais à mes amis que je respecte à chacun ses convictions, que ce soient morales, religieuses ou autres, mais comme d'autres l'ont dit, cette loi n'impose rien à qui que ce soit. Si on est d'une certaine religion et que notre religion nous dit qu'il ne faut pas faire cela, qu'on ne le fasse pas *according to our religion*, un point et c'est tout. Mais, de grâce, qu'on n'inflige pas les peines, nous ! Si c'est la foi qui dit qu'il ne faut pas faire x, y ou z, laissons à Dieu le souci d'infliger la peine. Ne nous arrogeons pas le droit d'être Dieu et de dire que moi je te donne la peine. Si quelqu'un ne fait pas *according to their faith, let God give the punishment! Not us here! We are not God, so far as I know*. Donc, même dans ce cas, moi je dis qu'il faut être chacun à sa place et tout ira bien.

Mais, comme on l'a dit, M. le président, dans ce débat avec tous ces intervenants, j'ai regardé les discours et aujourd'hui j'ai écouté, les mots 'conviction' et 'opinion' reviennent à chaque fois. D'ailleurs je dois dire que le mot 'patriarchie' n'a pas été prononcé beaucoup dans cette Chambre, ce qui est incroyable, dans ce débat. Il y a eu juste la ministre de l'égalité de genre, l'honorable Ramano et l'honorable Obeegadoo qui ont prononcé le mot 'patriarchie' ou 'patriarcat'. Mais les mots 'conviction' et 'opinion' sont revenus. Mais, je dis attention parce que conviction *is not a motherhood statement, no pun intended*. Parce que conviction c'est aussi - si vous étiez une femme Hindoue dans les années 1820, M. le président, c'étaient les convictions de certains qui poussaient les femmes Hindoues de dire que vous devez, si votre mari meurt, faire le *Sati*. C'étaient des convictions ! C'étaient des convictions qui ont voulu que les Catholiques et les Protestants en Irlande se massacrent. Cela aussi c'étaient des convictions. Le massacre des

Musulmans en Inde par les Hindous en Gujarat en 2002, ce massacre aussi était par rapport à des convictions. Le racisme qu'a subi Rosa Parks en Amérique, cela aussi avait des convictions à la base. Donc, les convictions, M. le président, il faut faire attention avec. Les convictions sont subjectives et les convictions s'opposent au doute rationnel. *Therefore they are loaded and we have to take them with care.* Par exemple, M. le président, juste pour une note un peu plus léger, ce sont les convictions qui, à un certain moment, ont fait qu'il y a eu pas mal d'objections contre la pilule contraceptive. Mais vous allez remarquer, M. le président, que je n'ai jamais entendu – il y a eu pas mal de religieux qui se sont élevés contre la pilule pour dire que cela change la nature normale des choses, mais je n'ai jamais entendu des religieux venir dire que le viagra *imposes on natural order of things!* C'est intéressant! Je suppose que quand cela concerne l'homme, ce n'est pas un problème! Je voudrais juste le dire.

(Interruptions)

M. le président, nous avons tous nos....

(Interruptions)

Quand on vit dans une société, M. le président, on est régi par des codes de la société et par ce dont on est élevé. On peut l'appeler la religion, on peut ne pas l'appeler la religion. On peut appeler cela des principes tout court mais on peut aussi choisir que sa religion soit éclectique, moi je le choisis, M. le président. Par exemple, je peux dire et j'en connais d'autres aussi qui disent qu'ils vivent *according to the principles of several religions.* Moi, par exemple, quelque chose qui me frappe c'est un verset que j'aime bien dans la Bible et que j'essaye de vivre *according to.* C'est –

« La racine de tous les maux c'est l'amour de l'argent. »

J'aime bien ce verset de la Bible. Un des versets du Saint Coran nous dit qu'il faut pratiquer la protection sociale, l'aumône, la '*zakat*', par exemple, que j'essaye aussi de pratiquer. Et l'Hindouisme qui me dit, à moi - je le choisis parce que je suis de cette partie – *that -*

« *The ultimate aim of life is self-realisation and self-realisation can only happen with detachment.* »

C'est pour cela que je dis, comme l'ont dit tous mes collègues - chacun peut choisir ce dont il croit et vit avec. Mais, quand il s'agit de notre rôle comme parlementaire, parce que c'est venu dans ce débat aussi, l'honorable Shakeel Mohamed en a parlé ainsi que l'honorable Ramano. M. le président, il y a quelque chose qui me chiffonne. Bien sûr qu'on est tous issus de nos

backgrounds différents, mais quand on vient ici, M. le président, quand on choisit d'être politicien ou politicienne, on choisit de servir non seulement nos circonscriptions mais le pays en entier.

Je n'ai aucun problème si quelqu'un ou quelqu'une pense que moi, je suis X avant d'être mauricienne; que je suis hindoue, chrétienne ou musulmane, bouddhiste ou juive *or whatever it is*, avant d'être mauricienne. Aucun problème ! Mais je pense que quand on vient ici, on ne peut pas être X, Y ou Z avant d'être mauricien. Il faut choisir sa vocation. Si on choisit d'être politicien, on choisit d'être mauricien et mauricienne avant d'être X, Y ou Z. C'est cela la vocation politique. C'est différent d'une vocation théologique ou religieuse. On peut prendre cette vocation religieuse, mais il faut faire le choix. On n'a pas besoin de venir au parlement pour faire cette vocation religieuse. On peut faire le choix. C'est très noble de faire le choix religieux, c'est noble, mais on le fait en dehors de ce parlement et pas ici. C'est mon opinion, M. le président.

Quand on vient ici dans ce parlement, on est élu par les hommes et les femmes, on doit regarder la vie de ces femmes et ce projet de loi vient répondre à certaines détresses que des femmes dans certaines situations spécifiques en font face. Et, c'est quoi, *the facts of the women's' life that we represent. It is a fact, Mr Speaker, Sir.* Une fille, allons dire, aujourd'hui, dès l'âge de dix ans, elle a ses règles et jusqu'à l'âge, disons, de 50 ans. Dans ces 40 ans, peut-être elle voudra avoir deux ou trois enfants. Dans ces 40 ans, disons, elle passe cinq années de sa vie à essayer d'avoir un enfant et le reste, 35 ans de sa vie, elle passe, à essayer de ne pas avoir un enfant. *A woman who wants to have, let's say, two kids, spends 35 years of her life, trying not to be pregnant. It could be less or more, but on average,* une femme passe 35 ans de sa vie à essayer de ne pas être enceinte. Si seulement les hommes pouvaient passer 35 ans de leur vie à ne pas produire de sperme, cela aurait peut-être diminué le taux d'avortement !

(Interruptions)

C'était juste une boutade !

M. le président, la femme, comme Simone de Beauvoir a dit, 'ne naît pas femme, elle devient femme'. D'ailleurs, je dois dire que non seulement elle ne naît pas femme, mais la femme n'a pas une essence ou une nature éternelle, mais une histoire. La société dans laquelle elle vit, lui désigne, à chaque époque, le moule dans lequel elle est appelée ou contrainte à se conformer.

J'ai entendu aussi dire par certains de mes collègues que, non, la femme ne peut pas disposer de son corps comme elle a droit, parce que le fœtus n'est pas son corps. Là, on est dans un sujet de droit, M. le président. Je voudrais demander à certains de mes collègues qui se sont prononcés contre, d'imaginer une situation. Disons, demain, on a une chef neurobiologiste qui découvre un remède au patriarcat et, malheureusement, l'honorable Lesjongard n'est pas la, parce qu'il s'est prononcé contre. Allons dire que l'honorable Lesjongard est kidnappé contre son gré un jour, et quelqu'un lui met un *link* à la vie de quelqu'un d'autre et on lui dit: « je suis désolé, on sait que c'est contre votre gré. » *Rape, Mr Speaker, Sir, is against the will of the woman.* On lui dit –

« Excusez-moi, M. Lesjongard, vous n'êtes pas d'accord, nous le savons, mais on doit faire cela parce que ce n'est qu'à partir de cet être qui est attaché à vous qu'on va pouvoir détruire le patriarcat, vous n'avez pas le choix, vous devez rester là, attaché à cet être, pas pendant neuf mois, mais pendant au moins quinze ou seize ans jusqu'à ce que cet être puisse être debout par lui-même. Quinze ans de votre vie, contre votre gré et, vous n'avez pas le choix. »

Est-ce que c'est un droit, M. le président? Qui a le droit d'imposer à l'honorable Lesjongard d'être kidnappé et d'être relié à quelqu'un d'autre contre son gré? Dans la philosophie et le principe, est-ce que cela change si cet être qui est *plugged into* l'honorable Lesjongard, est-ce que ça change si cet être ou quelqu'un d'autre, peu importe ...

(Interruptions)

Cela leur dérange, ça va ! Est-ce que cela change si cet être *qui est plugged in to someone who doesn't want to be plugged in to this other being, is a gooey-Doey little baby.* C'est une question de droit. Est-ce qu'on peut kidnapper quelqu'un contre son droit et lui dire -

« Je vous attache maintenant avec un être et que vous n'en avez pas le choix, vous devez être *plugged in with you*, pendant 15, 20 ou 25 ans de votre vie. »

Qui a le droit de faire cela ?

C'est dans cette optique qu'on parle du droit de la femme de disposer de son corps. Peut-être que certains n'ont pas saisi. M. le président, moi, je dis, au fait, comme l'a dit l'honorable Obeegadoo, qu'on est bien loin de la loi de Madame Simone Veil en France. On est bien loin aussi de la loi de 1967 de la Grande Bretagne. On est loin d'un respect complet des droits de la femme et loin du monde civilisé. L'honorable Obeegadoo, je crois, a fait part des pays au monde

où - je vais juste montrer - l'avortement est totalement interdit comme dans cette loi de 1838. C'est juste dans ces petits pays en noir seulement, loin du monde civilisé, M. le président. Il y a quelques réserves sur les amendements qui ont été proposés dont je voudrais en parler rapidement, M. le président.

One of the reserves that I had was that – in fact, the hon. Leader of the Opposition talked about it, but on the opposite way – I believe that the amendment that we are bringing in and that we are saying that we need now more than one specialist is a step backward. I have reserves about that. The hon. Leader of the Opposition talked about it, but he himself gave the reasons why it is a cause for concern. Cela va peut-être alourdir les processus administratif et aussi je me fais du souci sur la confidentialité. Nous savons comment c'est, j'espère qu'on peut compter sur la clause de confidentialité. Nous savons comment c'est dans notre petite île Maurice. Une femme violée qui va devant un spécialiste et qui doit aussi aller devant deux ou trois spécialistes et son histoire est répétée. Elle doit répéter cette histoire à plusieurs personnes. Je me fais du souci par rapport à cela, M. le président. Je me fais aussi du souci pour la même raison sur la question de confidentialité, sur la clause 5 qui concerne *the fact that* -

“(3) The Permanent Secretary or a public officer deputed by him may -

(a) enter and inspect a prescribed institution (...);

That is fine, but –

“(b) require the person in charge of the institution to provide him with such information as he may require;

(b) examine and make copies of, or take extracts from, any record or other document relating to any treatment.

Now this is a Permanent Secretary or an Officer. I want to know whether that Permanent Secretary who will go in and make copies of document and take extracts of a confidential medical file, whether that Permanent Secretary will have to take an oath of confidentiality because the Permanent Secretary is not a medical practitioner who has the oath of confidentiality. I hope that the Officer if there is any instance where a Permanent Secretary or a *fonctionnaire* who goes into an institution and makes copies, I hope, will have to take the oath of confidentiality.

M. le président comme je l'ai dit, safe and legal abortion is a woman's human right and denying women especially women who have been raped, access to abortion is a form of gender

discrimination and, in fact, there are many things in literature. There is a document from the Centre for Reproductive Rights here that I have and which says and I quote –

“Restricting abortion has the effect of denying women access to a procedure that may be necessary for their equal enjoyment of their right to health. Only women must live with a physical consequence of unwanted pregnancy due to rape and other factors. Women are exposed to health risks which are not experienced by men. Therefore laws that deny access to abortion whatever the stated objectives have the discriminatory purpose of both denigrating and undermining women capacity to make responsible decisions about their bodies and their lives. Indeed, it is not surprising that unwillingness to allow women to make decisions about their own bodies often coincides with a tendency to deny women decision making roles in their areas of political economic, social and cultural affairs”.

M. le président, donc, je ferais un appel ; certains de l’autre côté de la Chambre ont dit qu’ils ou qu’elles veulent être rassurés que ce n’est que dans ces conditions. Moi je dis que je veux être rassurée que ce n’est qu’un pas vers l’ouverture totale pour que la femme puisse choisir et non pas que dans ces cas. M. le président, je pense quand on est là, quand beaucoup de mes collègues ont dit qu’on a eu un très bon débat, la démocratie en sort grandie. C’est bien! Mais M. le président, je voudrais ici faire un appel à ceux qui ont dit qu’ils vont voter contre. Parce qu’à la fin de la journée, à la fin des débats, on est dans un parlement, *we are not in a debating society where we debate and we all go home and we are all happy*. Mardi on va prendre un vote qui aura des conséquences sur la vie des femmes de ce pays, des conséquences énormes sur la vie des femmes de ce pays. Il ne faut pas oublier la loi actuelle de 1838 qui condamne les femmes qui sont violées, qui sont victimes d’inceste, de dix ans de servitude pénale.

Mr Speaker: I would request the hon. Member not to repeat herself!

Ms Deerpalsing: Yes, I am not repeating, I am just concluding...

Mr Speaker: The hon. Member is repeating herself. She has cited 1838, I don’t know how many times.

Ms Deerpalsing: *But I am just concluding. I just remind the House that today as it is, the law oblige la femme d’être poursuivie par la police, qu’elle ait un casier judiciaire et qu’elle fasse dix ans de servitude pénale avant le changement de cette loi. Est-ce que je suis en train de dire si je vote contre toi, X, Y ou Z de ma circonscription, que si tu es violée demain, si tu es*

victime d'inceste, je veux que la police te poursuive, je veux que tu aies un casier judiciaire, je veux que tu ailles en prison pendant dix ans, c'est ce que je veux là aujourd'hui ou mardi quand je vais voter contre. Je veux que tu ailles en prison si tu es violée et que tu fasses un avortement. C'est ce que je décide pour toi aujourd'hui. Est-ce que c'est cela qu'on est en train de dire à toi, Amina, Chaya ou Marie France de ma circonscription ? Si demain tu es violée, je t'impose que tu ailles faire dix ans de prison par mon vote de mardi. Est-ce que c'est cela qu'on est en train de dire à nos mandants ? Est-ce qu'on est en train de dire à toi Sanjay, Jean Claude ou Yousouf que si ta femme est violée demain, si ta fille est violée demain, s'il y a un cas d'inceste dans ta famille demain, je veux que ta femme, ta fille ou la famille que tu as autour de toi, je veux à travers de mon vote que j'exprime dans ce Parlement aujourd'hui, que ta femme, ta fille et ta famille aillent faire dix ans de prison. C'est cela la conséquence de notre vote contre. On est en train d'imposer sur des femmes en détresse d'aller faire de la prison pendant dix ans ! Est-ce que c'est cela qu'on est en train de dire aux femmes et aux hommes dehors? Moi, je t'impose cela car je suis en train de voter contre cette loi que l'*Attorney General* et le Premier ministre, que ce gouvernement a apporté.

Je dis et je relance un appel à mes collègues, ne soyons pas égoïstes ! Laissons de côté nos opinions personnelles, notre âme et conscience, mais de grâce n'imposez pas la prison, la poursuite policière, le casier judiciaire à des femmes et à des familles de ce pays par le vote qu'on va prendre ici, mardi ! N'imposons pas cela à des femmes qui sont déjà en détresse. Surtout, M. le président, quand on sait ici, on le sait et on devrait le savoir que ce qu'on est en train de dire et ce que je viens de dire là, que j'impose, on est en train de les imposer surtout sur les femmes pauvres parce que, dites-vous bien, M. le président, les femmes riches, celles qui ont de l'argent, qui peuvent donner de l'argent, elles vont prendre l'avion, elles vont aller dans des cliniques, elles vont trouver les moyens. Ce qu'on est en train de dire, si on vote contre, c'est qu'en plus si vous êtes pauvre, vous ne pouvez pas aller en dehors, vous ne pouvez pas aller dans les cliniques, si vous êtes pauvre, je vais vous condamner à la prison, à dix ans de servitude pénale, c'est mon vote qui vous met dans cette situation si vous êtes une femme pauvre, violée, victime d'inceste, moi, parlementaire de ce pays je vous condamne à dix ans de prison, à un casier judiciaire, et après vous n'aurez même pas un certificat de moralité pour avoir un *job*. C'est cela que moi, parlementaire de ce pays vous impose à vous, femme pauvre, homme pauvre de ce pays. C'est cela la conséquence de notre vote ici, ce n'est pas juste un *debating society* ici,

c'est un vote qui à une conséquence sur la vie des gens. Donc, je fais un appel passionné à mes collègues qui se sont exprimés contre ou qui ont dit qu'ils vont réfléchir aux conséquences de ce vote de mardi. Nos âmes et consciences vont rester, pas sur nous, mais sur ces pauvres qui n'ont pas les moyens de se trouver un chemin.

M. le président, je vais conclure avec une citation de Madame Simone Veil qui a dit dans son discours en 1974, je cite –

« Et ces femmes, ce ne sont pas nécessairement les plus immorales ou les plus inconscientes. Elles sont – (en France, à l'époque) - 300,000 chaque année. Ce sont celles que nous côtoyons chaque jour et dont nous ignorons la plupart du temps la détresse et les drames. »

« Actuellement, celles qui se trouvent dans cette situation de détresse, qui s'en préoccupe? La loi les rejette non seulement dans l'opprobre, la honte et la solitude, mais aussi dans l'anonymat et l'angoisse des poursuites, (...) contraintes de cacher leur état, (...)».

M. le président, je terminerai en disant, comme l'avait dit Madame Gisèle Halimi, que s'appartenir c'est de devenir adulte, responsable et libre. C'est devenir sujet et non pas objet. Je dis que ce n'est qu'en reconnaissant le droit aux femmes de s'appartenir qu'on pourra combattre les discriminations patriarcales ancrées contre les femmes de ce pays. Malgré le fait que ce projet de loi est loin de ce que j'aurais souhaité en termes de respect total des droits des femmes, c'est quand même une pierre très symbolique qu'on retire de l'édifice du système patriarcal ancré dans ce pays. Je ne peux qu'espérer qu'il permettra ainsi et aussi de conscientiser tout au moins mes collègues législateurs sur les divers détresses et drames que les femmes de ce pays vivent dans leur réalité de tous les jours.

Je voterai, évidemment, pour ce projet de loi, et je félicite vivement ce gouvernement pour ce projet de loi historique.

Merci, M. le président.

(00.11 a.m.)

Mr R. Bhagwan (First Member for Beau Bassin & Petite Rivière): Mr Speaker, Sir, we are already Saturday morning. We started yesterday.

Mr Speaker: You are working very hard!

Mr Bhagwan: All of us! You are feeling very tired, I see.

Mr Speaker, Sir, we are already on the fourth day of discussion on this very important Bill presented by the Attorney General on behalf of Government. C'était très important pour moi, M. le président, d'intervenir sur ce projet de loi.

M. le président, si ma mémoire ne me joue pas des tours, je pense que c'est la deuxième fois depuis que je suis député - je suis ici dans cette Chambre depuis 1983 ; ça fait 29 ans - que je participe à un débat où il y a une liberté de parler, libre vote. La première fois, c'était en 1994 ou 1995, où cette Assemblée a été appelée à voter la suspension du *death penalty*. Au niveau de notre parti, on avait donné la liberté à tous les parlementaires d'alors - on était dans l'opposition ; le Parti travailliste était dans l'opposition à l'époque - de faire son choix et de voter. J'avais participé à ce débat.

M. le président, aujourd'hui, encore une fois, lorsqu'on est appelé à débattre de ce projet de loi, au niveau du MMM, au niveau du gouvernement, au niveau du MSM, on a donné la totale liberté aux membres de nos différents partis de voter selon leur convictions. Cela démontre, M. le président, évidemment, l'importance que nous accordons à ce débat et aussi au niveau de notre parti. Je suis très fier, au niveau du MMM, que la totalité des membres du MMM - sauf l'honorable Ganoo qui va intervenir mardi - ont tous pris la parole sur ce projet de loi. M. le président, je suis le 48ème parlementaire, si j'ai bien fait le compte, à intervenir.

M. le président, une grande mobilisation parlementaire, certes, mais aussi une grande mobilisation d'énergie pour des débats souvent passionnés à l'intérieur de l'hémicycle mais aussi bien à l'extérieur. Et je salue ces militantes femmes qui ont passé des heures, ici, à écouter ce débat, jusqu'à des heures fort tardives comme aujourd'hui.

M. le président, j'ai évidemment écouté avec attention les interventions, ici et ailleurs, et je me suis fait un devoir de lire les innombrables opinions exprimées dans la presse écrite, que ce soit pour et que ce soit contre. Je me demandais ce matin s'il y avait encore et toujours de nouvelles choses à dire, de nouveaux arguments à mettre en avant pour tenter de convaincre.

Convaincre qui, M. le président? Convaincre les pro ou les anti ? Ou convaincre simplement des convaincus.

En me remémorant de ce qui a été dit et du ton utilisé dans certains cas, je me pose la question suivante: aurait-il fallu nécessairement que ce débat s'enlise dans une logique de pour ou contre, des pro et des anti, évacuant du même coup la dimension essentielle de ce projet d'amendement si important, surtout pour les femmes?

Fallait-il que les uns et les autres tentent délibérément de dévier le débat sur des questions qui ne sont nullement à l'ordre du jour, provoquant ainsi des prises de position passionnelles ici et ailleurs? Rassurez-vous, M. le président, je n'ai nullement l'intention de porter quelque jugement de ce qui a été dit par mes collègues membres. Je comprends tout à fait que la nature de ces amendements ait pu provoquer certains écarts. Il y a eu des écarts. Et puis, M. le président, chacun, ici et ailleurs, est libre de se mettre devant un miroir et de faire un examen de conscience si on le souhaite. Personne, M. le président, n'a de leçons à donner ou à recevoir. Chacun doit pouvoir assumer entièrement et librement ses choix et ses décisions. Moi, je n'ai subi aucune pression et je n'accepte jamais de pressions d'où qu'elles viennent. J'ai toujours su prendre des décisions quand je devais les prendre.

J'insiste donc, M. le président, sur la nécessité d'un recentrage du débat uniquement sur l'amendement qui est à l'ordre du jour.

Il n'a jamais été question de la législation ou de la décriminalisation de l'interruption volontaire de grossesse, l'IVG. Je ne comprends donc pas pourquoi les uns et les autres se croient autorisés, M. le président, à déterrer tout un arsenal, la littérature - jusqu'à ce matin on a reçu les DVD - et autres supports de campagne pour et contre l'IVG dans le cadre de ce présent débat. On reçoit ces *emails* à minuit ou une heure du matin. Moi, je croyais que mes enfants m'appelaient de l'Angleterre. Et finalement, c'était 'Non! Non! Non!'. Enfin, très peu de 'oui' sont venus vers moi. Veut-on ainsi, M. le président, uniquement déclencher des rivalités passionnelles et, par conséquent, noyer l'essentiel du débat?

L'amendement à l'ordre du jour ne concerne que les interruptions thérapeutiques de grossesse ; aucunement l'IVG. Thérapeutiques: c'est-à-dire des actions et des pratiques destinées à guérir ou à traiter les maladies. Je fais donc un appel aux uns et aux autres. Ne mélangeons pas torchons et serviettes, restons *focussed* sur les vraies questions à l'ordre du jour.

M. le président, nous sommes appelés à revoir certaines dispositions d'une loi archaïque - je crois ça a été archi dit dans la Chambre par plusieurs orateurs - datant de 1838. Je ne veux pas le répéter ; ça a été dit. Nous savons tous que les réalités ne sont plus les mêmes depuis longtemps, mais nous avons continué à faire semblant que tout était parfait et qu'il n'y avait point de problèmes de santé publique, point de vide juridique. C'était comme cela et l'honorable *Leader* de l'Opposition et mes autres amis ont parfaitement résumé la situation, que maintenir le *statu quo* n'est simplement plus possible.

Le ‘*do nothing scenario*’ n’est plus une option, c’est un fait. Alors que faire, M. le président? D’abord, discutons et débattons. C’est ce que nous avons fait depuis plusieurs jours. C’est cela la démocratie et c’est ce que nous sommes en train de faire. Mais, M. le président, pour que le débat serve à quelque chose, il faut qu’il soit empreint d’honnêteté, de vérité et d’humanité.

M. le président, je voudrais, que pour la postérité, lorsque les enfants d’aujourd’hui et les autres qui viendront après nous, liront les *Hansards* dans 10 ans ou 15 ans, ils réaliseront que nous avons assumé pleinement nos responsabilités en leur léguant une société plus humaine. Défendons nos convictions avec force mais en faisant preuve d’une probité intellectuelle.

M. le président, venons aux amendements à l’ordre du jour. Il n’est plus nécessaire de revenir sur les *technicalities* – cela a été dit - des amendements, plusieurs des honorables membres l’ont fait avant moi. Je me contenterai des remarques générales. Mais avant, M. le président, je dois préciser que mes autres collègues, avec qui j’ai beaucoup discuté, avec mes mandants de toutes les confessions religieuses, de divers milieux socio professionnelles et ce que nous entendons, ces insistances, ce matraquage que nous subissons, je ne les ai pas trop rencontrés personnellement. Je suis quelqu’un qui ne subisse pas de pression, sauf sur ces *SMS* et ces documents. Je ne l’ai pas trop remarqué dans ma circonscription et ailleurs. Je ne suis pas quelqu’un qui reste seulement dans sa voiture ou dans son bureau, je suis dans la rue, dans des quartiers. Je suis à Port Louis. Je n’ai pas trop entendu cette insistance personnellement, de ce matraquage de voter oui ou non.

M. le président, il y a des grossesses désirées et d’autres qui ne le sont pas. Les trois premiers amendements concernent des grossesses désirées mais non viables pour des raisons de santé. Dans ces trois cas de figure, il est clair que les géniteurs auraient ardemment souhaité cette grossesse mais l’avis médical était défavorable. Je pense honnêtement, M. le président, que lorsque le personnel médical se trouve confronté à de telles situations, il pratique déjà des interruptions avec le consentement des géniteurs. C’est un fait. Ces amendements, M. le président, viendront donc simplement combler un vide juridique.

Précisons quand même un détail crucial qui a déjà été dit : personne ne sera contraint de subir une interruption contre son gré. La section 4(7) précise –

“No person shall, by means of coercion or intimidation, compel or induce a pregnant person to undergo treatment to terminate a pregnancy against her will.”

Il s'agit donc d'un choix personnel mais sur avis médical. Le quatrième amendement concerne les grossesses non désirées. Pour des raisons mentionnées dans le texte : viol, relation sexuelle avec mineure de moins de 16 ans, inceste, etc.. Je ne vois pas comment une société qui se dit humaine peut contraindre une victime d'un viol à mener une grossesse à terme. Pour moi, c'est un double viol, une première fois par le violeur et une deuxième fois pas les lois du pays. C'est mon intime conviction, M. le président.

Ces amendements représentent à mes yeux davantage une question de santé publique et de justice élémentaire. Ils viennent permettre à ceux qui sont dans le désespoir d'avoir un choix et aux médecins d'opérer dans un cadre légal. Cet amendement ne vient en aucune façon imposer des pratiques qui vont à l'encontre de ses convictions personnelles. Chacun est libre d'agir selon ses convictions propres. Mais il ne faut pas que le champ de liberté des uns empiète sur celui des autres.

M. le président, j'ai délibérément choisi de ne pas aborder le véritable carnage que représentent les avortements clandestins justement pour éviter tout *mix up*. J'ai soigneusement évité donc toute référence à cet épineux dossier dans le cadre de ce présent débat.

M. le président, je voterai en faveur de ces amendements parce que j'estime qu'ils sont en quelque sorte un *painkiller for women and families in distress and an act of basic human kindness*.

Je vous remercie.

Mr Ganoo: Mr Speaker, Sir, I move for the adjournment of the debate.

Mr Uteem rose and seconded.

Question put and agreed to.

Debate adjourned accordingly.

ADJOURNMENT

The Ag. Prime Minister: Mr Speaker, Sir, I beg to move for the adjournment of the House to Tuesday 12 June 2012, at 11.30 a.m.

The Vice-Prime Minister, Minister of Public Infrastructure, National Development Unit, Land Transport and Shipping (Mr A. Bachoo) rose and seconded.

Question put and agreed to.

Mr Speaker: The House stands adjourned.

*At 00.28 a.m the Assembly was, on its rising, adjourned to Tuesday 12 June 2012
at 11.30 a.m.*